

L'ÉTHIQUE

dans les

OPÉRATIONS



*Actes de la
conférence sur
l'éthique dans la
défense canadienne*

*Ottawa, les 2 et 3
Novembre 1999*

*Présentée par le
Programme d'éthique
de la Défense*

Chef - Service d'examen

*Quartier général de la
Défense nationale*



Defence Ethics Program
Programme d'Éthique de la Défense

Données de catalogage avant publication (Canada)

Conférence sur l'éthique dans la défense canadienne
(4^e : 1999 : Ottawa, Ont.)

L'éthique dans la pratique : Actes de la Conférence
sur l'éthique dans la défense canadienne

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.
Titre de la p. de t. addit. : L'éthique dans la pratique.
« Ottawa, les 2 et 3 Novembre 1999 »

ISBN

No de cat. :

1. Canada – Forces canadiennes –
Aspect moral et éthique – Congrès.
2. Canada. Ministère de la Défense nationale –
Aspect moral et éthique – Congrès.
3. Morale militaire – Canada – Congrès.
 - I. Canada. Ministère de la Défense nationale.
 - II. Titre.
 - III. Titre: Actes de la Conférence sur l'éthique
dans la défense canadienne.

U

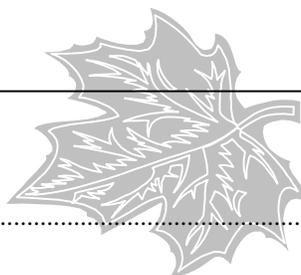
Afin de faciliter la lecture du présent texte, nous avons
employé le masculin comme genre neutre pour désigner
aussi bien les femmes que les hommes.

© Ministre des Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada 1999

No de cat. :

ISBN

CS Ex Services créatifs



INTRODUCTION

Major-général Keith G. Penney, Chef - Service d'examen	v
--	---

L'ÉTHIQUE DANS LES OPÉRATIONS	vii
--	-----

MOT D'OUVERTURE

M. Laurier Lapierre, Président du conseil d'administration, Téléfilm.....	2
« The Canadian Ethical Imperatives »	

VUE D'ENSEMBLE DU POINT DE VUE OPÉRATIONNEL

1. Terre	Lieutenant-colonel D.A. Fraser	5
	« Reflections on Command, the Ethical Challenges »	
2. Terre	Colonel Walt Natynczyk, Chef d'état-major, J3 Opérations.....	7
3. Air	Colonel Dwight Davies, Commander 3 Ere Bagotville.....	8
	« Ethics in Action, an Air Commander's View »	
4. Marine	Capitaine(M) Jacques Gauvin	12
	Officier de projet spécial auprès du CEMFM, Disponibilité opérationnelle et soutenabilité de la Marine, Une perspective « pointue » sur les opérations	
5. Aumônier	Capitaine Robert Lauder, Équipe des aumôniers (MARLANT)	15
	« And Love Your Neighbour as Yourself »	

PANEL (ÉTHIQUE MÉDICALE) THEME: « The Mission and Medical Ethics: Is There a Conflict? »

1. Colonel Sharon Hnatiuk, Animatrice, Conseillère spéciale, SMA(RH-Mil)	22
2. Lieutenant-colonel Hilary Jaeger, Collège du Command et	23
	d'état major de Force terrestre canadienne « Military Physicians: Living a Dilemma »
3. Dr. John Williams, Association médicale canadienne, Directeur de l'éthique	26
	« Medical Ethics and the Military Physician »
4. Colonel Michael Capstick, Directeur – Personnel de la Force terrestre	27
	« The Medical Aspects-Doctors, Soldiers and Commanders »

RÉSULTATS DU PROJET « ÉTHIQUE ET OPÉRATIONS »

Colonel Paul Maillet, Directeur – Programme d'éthique de la Défense.....	27
--	----

PRÉSENTATIONS ET MÉMOIRES

1. Major (retraité) Arthur Gans, pasteur	47
	Souveraineté ou humanité : l'incidence du droit humanitaire international sur le leadership
2. Allan English, RMC	56
	Interprétations ancienne et moderne des réactions au stress de combat



DISCOURS INAUGURAL

Lieutenant-général R.R. Hénault, Sous-chef d'état-major de la Défense	75
L'éthique dans les opérations	

LOI, ÉTHIQUE ET PSYCHOLOGIE

1. Loi	Major Peter Barber, Juge-avocat, Cold Lake	87
	« Ethics and Law of Aerial Bombardment »	
2. Psychologie	Dr. Jacques Bradwejn, Chef psychiatre,.....	88
	Hôpital Général d'Ottawa	
	« Operations, Risk Factors and Ethics »	
3. Éthique	Professeur Leon Craig, Sciences politiques,.....	92
	Université de l'Alberta	
	« The Ethical Quandaries of Peacekeeping »	

POINT DE VUE OPÉRATIONNEL: APERÇU DE LA STRATÉGIE

1. Marine	Commodore Glen Davidson, Directeur général - Personnel naval.....	94
2. Terre	Major-général Bruce Jeffries, Chef d'état-major adjoint,	105
	Armée de terre	
3. Air	Lieutenant-général David Kinsman,.....	110
	Chef d'état-major de la Force aérienne	

POINT DE VUE DES MÉDIAS

1. M. Chuck Sudetic, Collaborateur de rédaction, Rolling Stone	112
	« Feeding the Forgotten: The Bosnian Peacekeeping Mission and the Media »
2. M. Jonathan Landay, Correspondant, sécurité nationale, Knight-Ridder Ltd.....	113
	Les relations entre les Forces Armées et les Médias: "des changements à l'ère des nouveaux défis militaires"
3. Lieutenant-colonel Brett Boudreau, SMA(RH) Gestionnaire des comptes	114
	Directeur-général – Affaires publiques

POINT DE VUE DE L'ONU/ONG

1. Mme Judith Kumin, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.....	124
	La neutralité dans les missions humanitaires : un reliquat du passé?
2. Mme Judith Lavoie, Société canadienne de la Croix-Rouge	128
3. Colonel Michael Snell, Conseiller militaire,	133
	Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York
	Conseils militaires : l'éthique des concessions
4. Dr. Donna Winslow, Centre d'études en gouvernance, Université d'Ottawa.....	139
	La culture militaire dans les situations culturelles complexes

Major-général Keith G. Penney
Chef – Service d'examen

Ethics Conference Introduction

Bienvenue à la conférence! Malgré votre horaire chargé, vous avez pris le temps de vous joindre à nous pendant deux jours, et je vous en remercie. Nous espérons, en effet, que durant ces deux journées, nous aurons l'occasion d'élargir notre perspective sur les enjeux éthiques que présentent, de nos jours, les opérations militaires. Nous aborderons les sujets par le biais de divers intervenants aux points de vue variés.

À l'origine, notre programme d'éthique, qui remonte à près de cinq ans, était surtout axé sur la protection des ressources. Toutefois, au fil du temps, les propos tenus dans le cadre des groupes de discussion sur l'éthique portaient de plus en plus sur les dilemmes éthiques liés aux opérations, et pas seulement la protection des ressources. Notre sondage de l'an dernier sur le maintien de la paix a révélé que les différences culturelles, les règles d'engagement et le stress ou les traumatismes posent des dilemmes éthiques à notre personnel déployé. Ces dilemmes peuvent avoir des répercussions immédiates ou parfois à long terme sur notre personnel et l'institution. Nous croyons que, cette année, nous gagnerons à examiner de plus près la question du milieu opérationnel.

En plus du sondage, nous avons organisé divers groupes de discussion sur l'éthique et nous avons effectué des visites au sein des trois armées, notamment dans divers théâtres d'opérations. Le Col Maillet vous parlera des résultats de ces sessions dans le courant de la journée.

Qu'essayons-nous d'accomplir durant ces deux journées?

- Mieux comprendre les enjeux éthiques que posent les missions opérationnelles de nos jours.
- Dialoguer ouvertement et partager nos idées.
- Apporter des suggestions afin de mieux nous préparer à surmonter les défis éthiques dans les opérations à venir.

Format

- Des présentations, puis des discussions en petits groupes, suivies des observations et des questions.
- Le forum portera sur des dossiers non confidentiels même si les conférenciers ont un accès privilégié à certains renseignements.

INTRODUCTION

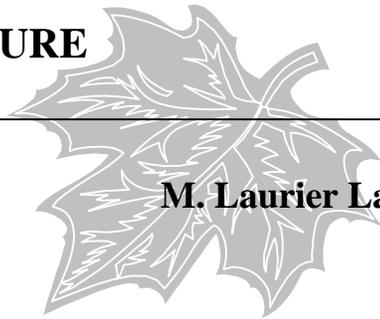
- La protection des renseignements personnels (aucune cause ne sera abordée).
- Je ne doute pas qu'il y aura des questions et des observations qui feront l'objet de controverse. Il n'y a pas de solutions toutes faites et, dans bien des cas, il est difficile d'apporter des réponses toutes tranchées. Je vous demanderai simplement de respecter le droit de parole de chacun.

À la fin de la conférence, nous regrouperons vos suggestions d'améliorations et nous vous en communiquerons les grandes lignes. Avant tout, cette conférence se veut être un exercice axé sur la sensibilisation et le partage d'information.

En ce qui concerne les détails administratifs, vous les trouverez dans votre pochette de conférence.

PREMIÈRE JOURNÉE
MOT D'OUVERTURE

M. Laurier Lapierre

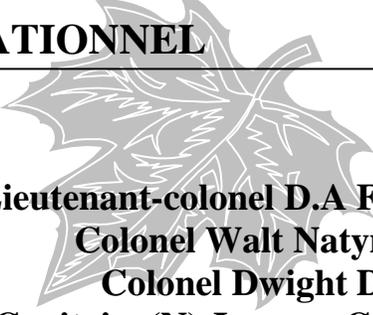


M. Laurier Lapiere
Président du conseil d'administration, Téléfilm

« *The Canadian Ethical Imperatives* »



**VUE D'ENSEMBLE
DU POINT DE VUE OPÉRATIONNEL**



**Lieutenant-colonel D.A Fraser
Colonel Walt Natynczyk
Colonel Dwight Davies
Capitaine(N) Jacques Gauvin
Équipe des aumôniers Robert Lauder**

1. Lieutenant-colonel David Fraser
« *Reflections on Command, the Ethical Challenges* »



Lieutenant-Colonel David Fraser



2. *Colonel Walt Natynczyk*
Chef d'état-major, J3 Opérations



3. Colonel Dwight Davies
3^e Ere Commander Bagotville

« Ethics in Action, an Air Commander's View »

L'éthique en action

**Perception d'un
commandant de la force
aérienne**

par le colonel D.A. Davies

Survol

- « L'appréciation »
- Guide pratique
- L'éthique en action
- Synthèse

« L'appréciation »

- Tâche : estimation préliminaire en vue du déploiement d'avions
- Processus : équipe d'experts
- Mission :
 - Menaces
 - Procédures inhabituelles
 - Nature du terrain
 - Conditions météorologiques

« L'appréciation »

- Appréciation : abstention fortement recommandée
- Le commandement de la Force aérienne veut que les avions partent en mission
 - Il souhaite que l'appréciation soit de recommander L'ENVOI
- **À PRÉSENT, QUE FAITES-VOUS? !**



Guide pratique

- Mon exposé :
 - Ce n'est pas une analyse théorique
 - Approche pratique
- ÉTHIQUE appliquée :
 - Décider d'agir de la « bonne » façon, malgré les pressions dans le sens contraire
- Aspects fondamentalement « justes »
- Pressions en vue d'essayer

Guide pratique

- L'éthique par opposition aux ordres, aux règles et aux règlements
 - Il est justifié d'obéir aux ordres, règles et règlements
 - Événements non couverts, situation imprévue
- Il ne convient pas d'obéir aux ordres
- Évaluation :
 - Critère de vérification pour savoir si l'action est justifiée ou valable

Guide pratique

- Critère d'évaluation morale :
 - « cette décision me permettra-t-elle de bien dormir? »
- Réfléchissez bien, choisissez la « bonne » ligne de conduite
 - risque personnel, courage

L'éthique en action : 1

- Guide de planification pour les pilotes
 - Règles d'engagement, manipulation de l'information, multitude d'annonces
 - Essentiel pour la bonne planification de la mission
 - Doit être approuvé par le CEMD
- Soumis à nouveau plusieurs semaines avant l'affrontement
 - Malgré des demandes répétées, aucune approbation
- Ordres : **NE RIEN ÉMETTRE SANS APPROBATION**



L'éthique en action : 1

- Deux jours avant le combat
 - Les pilotes doivent s'entraîner avec le PIB
 - Formation essentielle pour leur sécurité et leur efficacité
 - Aucune approbation
- QUE FAITES-VOUS? « pressions pour vérifier »
 - Suivre les ordres = risque pour vos pilotes = problème d'éthique?
 - Rappelez-vous le critère d'évaluation!

L'éthique en action : 1

- Ma décision :
 - TRANSMETTRE DES CONSIGNES AUX PILOTES
 - Informer le CEMD des mesures prises et des arguments
- Il est légitime de suivre les ordres, mais est-ce conforme à la morale?
 - Retenir les outils nécessaires et accroître ainsi les risques pour les pilotes qui effectuent des missions de combat.
- L'approbation est alors immédiatement accordée

L'éthique en action : 2

- Casernes d'Urosevac : cibles militaires légitimes



L'éthique en action : 2

- Les mêmes casernes quelques jours plus tard





L'éthique en action : 2

- Objectif stratégique : « augmenter quotidiennement les frappes aériennes »
- Point de vue opérationnel : aucune nouvelle cible approuvée
- Point de vue tactique : les pilotes risquent de subir les contrecoups à la « plage d'Urosevac »
- Point de vue personnel : à une journée près de refuser de futures missions
- Rappelez-vous le critère d'évaluation

« L'appréciation »

- L'appréciation a-t-elle changé?
- A-t-on refusé de la changer?
- Ma réaction
- Faire un suivi

Conclusion

- Il vaut mieux en principe suivre les ordres
- Quand on subit des « pressions pour vérifier »
 - rappelez-vous le critère d'évaluation
 - choisissez la « bonne ligne de conduite »
 - dormez mieux!

*4. Capitaine(N) Jacques Gauvin
Officier de projet spécial auprès du CEMFM,
Disponibilité opérationnelle et soutenabilité de la Marine*

Une perspective «pointue» sur les opérations

Bonjour, Mesdames et Messieurs. Je tiens d'abord à dire qu'on m'a ajouté au programme plutôt à la dernière minute. C'est une bonne chose. En effet, je travaille ici, au QGDN, depuis moins de deux semaines; par conséquent, je suis à mon avis, encore suffisamment tourné vers les opérations et pleinement qualifié pour aborder la question de l'éthique dans les opérations, plus spécifiquement sous l'angle « pointu » de la Marine.

Au cours des 15 prochaines minutes, j'ai l'intention de vous parler de certains des défis précis d'ordre éthique que posent de nos jours les opérations navales. Plus précisément, j'ai eu le privilège de commander durant les deux dernières années le NCSM ATHABASKAN, qui a servi de navire amiral pour le commandant de la Force navale permanente de l'OTAN dans l'Atlantique. L'ATHABASKAN et les autres vaisseaux de cette Force navale permanente de l'Atlantique, un groupe opérationnel comprenant des frégates et destroyers de neuf pays membres de l'OTAN, ont mené des actions maritimes pour appuyer l'opération ALLIED FORCE dans la mer Adriatique au cours du printemps et de l'été derniers. Vous vous rappellerez que l'opération ALLIED FORCE a consisté essentiellement en une campagne de bombardements visant à forcer le retrait des Serbes du Kosovo et à mettre fin au nettoyage ethnique dans la région.

La mission maritime de l'OTAN prenait la forme d'opérations de contrôle dans la mer Adriatique pour assurer les conditions opérationnelles nécessaires à un déploiement depuis la mer vers la Serbie, autrement dit une mission aéronavale ayant pour but de protéger les forces expéditionnaires maritimes envoyées sur place. De plus, nous avions pour tâche de protéger les axes de communications maritimes vers les ports albanais. C'est en effet par les ports albanais que transitaient les secours de l'ONU destinés aux réfugiés du Kosovo. En outre, une mission secondaire, qui n'a jamais eu lieu, devait être prête, sous tous les rapports, à exécuter une opération d'inspections navales (pour faire respecter un éventuel embargo), si elles avaient été approuvées par le Conseil de l'Atlantique Nord de l'OTAN. Cette mission aurait permis de couper l'afflux de matériel de guerre désigné dans les ports du Monténégro.

LES GENS ONT DésORMAIS LE POUVOIR DE CONTESTER

Avant d'aborder la question de la conduite des opérations, permettez-moi de faire une observation. J'ai été privilégié, car l'ATHABASKAN était le deuxième navire que j'ai commandé, mon poste de commandant précédent remontant à six ans auparavant, en 1992. La principale différence que j'ai remarquée entre les équipages des deux navires pendant cette période, c'est le degré de pouvoir que l'on a accordé aux membres du personnel pour qu'ils

puissent contester les affirmations de leurs chefs à tous les échelons de la hiérarchie, et leur résolution dans ce sens. Malheureusement, nous avons été nous-mêmes les artisans de notre malheur, avec le concours efficace des médias. Les incidents survenus à partir du début des années 1990 et les révélations d'agissements incorrects et de tentatives de camouflage qui se sont produites depuis lors ont contribué à engendrer de la méfiance envers les chefs militaires. Plus que jamais auparavant, les membres de l'équipage scruteront à la loupe toutes les décisions et les contesteront s'ils estiment qu'elles ne tiennent pas compte suffisamment de leurs intérêts. À présent, ils veulent participer pleinement au processus décisionnel et être consultés par les décisions qui les concernent. Ce n'est pas nécessairement nouveau pour la plupart d'entre vous; toutefois, la grande majorité de nos dirigeants ont grandi à une époque où on tolérait mal que les subalternes remettent en question les ordres, et il était alors impensable qu'ils veuillent être écoutés avant qu'on prenne des décisions ayant des répercussions pour eux. Toutefois, c'est devenu aujourd'hui un problème réel qui ne disparaîtra pas. En fait, je crois qu'il ne faut plus se contenter d'écouter les subalternes; on doit aussi les mettre à contribution dans le processus décisionnel, pour éviter qu'ils aient par la suite des réticences.

Revenons au volet naval de l'opération ALLIED EFFORT. Ces manœuvres ont suscité plusieurs problèmes d'ordre éthique dont je vais vous parler :

LE DÉTOURNEMENT DE LA MISSION À MI-TERME ET SA DURÉE INDÉTERMINÉE ONT ÉTÉ DES SOURCES DE FRUSTRATION

Premièrement, comme cela semble de plus en plus fréquent, notre période de déploiement relativement brève de six mois, minutieusement planifiée, a été modifiée de façon contraignante un mois après le début de la mission. Comme on pouvait s'y attendre, ce détournement en une mission active a été précédé de suppositions, d'anxiété et de grandes frustrations. Plusieurs questions restaient en suspens : en quoi consisterait la mission? Quelles seraient les menaces? Nous accorderait-on les règles d'engagement nécessaires? Quelle serait la part de risques à assumer? Combien de temps durerait la mission et qui se chargerait d'expliquer ces changements aux membres des familles concernées? Toutes ces questions troublantes qui provoquent énormément de tension, doivent être résolues. La solution consiste à bien communiquer et même si on ignore les réponses à certaines questions, le simple fait d'être disposé à partager l'anxiété de l'équipage contribue à soulager les tensions. Un aspect intéressant de ce changement en plein milieu de notre mission dans l'Adriatique est le fait que cela a concentré l'attention des membres de l'équipage sur leurs propres soucis personnels et les a détournés des interrogations morales plus abstraites, qui n'étaient même pas posées, surtout en ce qui concerne la justesse morale d'une intervention allant à l'encontre des droits d'un état souverain. L'ATHABASKAN, dans le cadre des forces d'intervention maritimes, avait été affecté à une mission de l'OTAN sans pour autant que celle-ci s'appuie sur des sanctions de l'ONU. Le problème à savoir si l'OTAN avait ou non le droit d'intervenir contre un pays souverain sans disposer d'un mandat de l'ONU faisait légitimement l'objet de débats au pays, mais cette polémique était absente à bord du navire et les membres de l'équipage se souciaient des aspects plus terre à terre mentionnés précédemment.

Mais si notre mission avait eu pour point de départ notre port d'attache, je présume que j'aurais été obligé de fournir beaucoup plus d'explications.

RÈGLES D'ENGAGEMENT NATIONALES DIVERGENTES

Tous les commandants engagés dans des opérations se préoccupent au départ des règles d'engagement. Mon expérience à cet égard a été dans l'ensemble positive, à une exception près. En tant que groupe opérationnel de l'OTAN, on nous a rapidement attribué une série de règles d'engagement de l'OTAN pour mener à bien cette mission, et globalement, ces conditions étaient appropriées. Le droit à l'autodéfense s'appliquait. Toutefois, tous les intéressés déploraient le fait que les contingents des divers pays représentés étaient aussi régis par des règles d'engagement nationales distinctes, qui parfois s'écartaient de celles de l'OTAN. En particulier, certains pays n'avaient pas la même perception que nous de la notion d'autodéfense. Ce problème devient crucial quand on fait partie d'un groupe opérationnel multinational, car il faut toujours dans ce cas être en mesure de prévoir les réactions de ses homologues. La présence de règles d'engagement nationales différentes contribuait à animer et à envenimer les réunions des commandants de navire. J'ai eu le plaisir de constater que nos propres règles d'engagement nationales concordaient avec celles que l'OTAN nous avaient fait signer, et qu'en plus, on nous avait accordé un degré de force suffisant advenant que la mission de fouille visant à faire respecter un éventuel embargo ait été approuvée. Les leçons tirées de plusieurs opérations antérieures comme SHARP GUARD ont été de toute évidence bien assimilées, et je crois que le Canada fait figure de chef de file à ce chapitre. Toutefois, la question des règles d'engagement nationales dans le cadre d'un groupe opérationnel multinational demeure en suspens, et implique des considérations éthiques majeures, si on considère que vos alliés pourraient être en mesure d'ouvrir le feu sans que vous ne soyez prêts. Les conséquences de l'action ou de l'inaction dans de telles circonstances peuvent s'avérer catastrophiques.

OPÉRATIONS D'UNE ÉQUIPE D'ARRAISONNEMENT

Les opérations des équipes d'arraisonnement visant à soutenir un embargo maritime m'amènent à un autre problème d'éthique épineux. Pour un commandant de navire de guerre, l'unité d'action va de soi. Quand je donne un ordre de timonerie, il m'appartient de prendre la décision, et si je me trompe, c'est aussi moi qui en assume la responsabilité. Pour la marine moderne, l'application d'un embargo maritime et l'obligation d'envoyer des équipes d'arraisonnement fouiller les navires représentent un concept passablement nouveau, qui pose un certain dilemme au plan éthique. Plus précisément, les questions liées aux règles d'engagement individuelles et au degré de force admis suscitent énormément d'anxiété chez les membres de l'équipe d'arraisonnement. Ceux-ci sont pleinement conscients qu'ils devront rendre des comptes pour leurs actions ou leurs décisions. Dans le cours normal de la plupart des opérations navales à l'échelon de l'unité, les responsabilités incombent exclusivement au commandant, qu'il décide d'agir ou non. Mais dans le cas d'une équipe d'arraisonnement, les intéressés finissent par se rendre compte qu'ils n'ont pas droit à l'erreur, et qu'ils s'apprêtent à agir d'une

façon beaucoup plus proche des opérations proprement militaires. Ils constatent également que les conséquences de leurs actions peuvent varier énormément, qu'ils seront qualifiés de criminels ou victimes du stress de combat ou qu'ils pourront ainsi acquérir une trempe morale poussée. Pour aggraver la situation, les intéressés ont l'impression souvent exprimée qu'en cas d'erreur, on les laissera tomber et ils seront livrés en pâture aux vautours. Votre appui en tant que chef est précieux, et le fait d'accorder un tel soutien contribuera largement à réduire les dilemmes d'ordre moral pour les membres de l'équipe.

Quand Dieu joue aux cartes avec le diable, qui gagne? Le diable évidemment, parce qu'il triche. Quand vous êtes déployés sur un théâtre d'opérations, vous avez naturellement tendance à présumer que vous êtes dans le bon camp, et que vos adversaires sont dans le mauvais camp. Bien entendu, ceux-ci ont le point de vue contraire. À cela s'ajoute l'opinion souvent généralisée que tout ce qu'on peut faire en temps de guerre ou dans des opérations de maintien de la paix est justifié, surtout si cela permet à tous les participants de revenir ensuite sains et saufs à la maison, où ils pourront commencer à réfléchir à la façon dont les atrocités se produisent. Est-ce que cela signifie que nous pouvons enfreindre les principes d'éthique dans nos rapports avec l'ennemi? Non, nous devons employer des tactiques plus efficaces et disposer d'une meilleure instruction et d'un équipement plus perfectionné que les adversaires, nous montrer plus rusés qu'eux et au besoin les détruire. Mais ce n'est pas facile à faire; les subalternes souhaitent que tous reviennent indemnes, ensemble au pays, et qu'il n'y ait aucune victime. Nous devons réussir à convaincre nos gens que nous sommes capables d'y arriver, individuellement et collectivement.

LES SM2 ET L'INCIDENT DU VINCENNES

Pour ce qui est de la supériorité du matériel, l'avènement des navires de la classe HALIFAX et du type IROQUOIS amélioré a marqué l'avènement de systèmes d'armement à portée étendue. J'étais bien au courant que l'ATHABASKAN possédait le même missile antiaérien de zone que celui lancé par le USS Vincennes qui avait abattu par erreur l'airbus iranien au début des années 1990. Vous savez sans doute que le système de commandement et de contrôle à bord de nos navires permet de tirer de toutes les façons, soit d'un mode manuel à un mode entièrement automatique, sans que l'humain ait à intervenir, lorsque l'armement en question doit être lancé pour détruire n'importe quelle cible respectant un ensemble préétabli de facteurs à considérer pour que l'unité visée soit jugée hostile. Dans le cas du USS Vincennes, ce système était désactivé et le missile avait été tiré par intervention manuelle. Ironiquement, si on s'en était tenu au mode automatique, le missile n'aurait pas été lancé puisque l'appareil airbus n'aurait pas satisfait à tous les paramètres nécessaires pour être considéré hostile. À bord d'un navire de guerre canadien, nous n'utilisons pas nous non plus nos armements en mode automatique. Les gens se méfient de façon viscérale du système de guidage, si bien qu'on exige l'intervention d'un opérateur. L'ATHABASKAN devait obéir au même principe d'intervention manuelle que celui ayant entraîné la destruction de l'airbus iranien. Ces armements représentent une percée incroyable dans les moyens de guerre modernes, mais ils impliquent également un

élément de distanciation. Vous ne voyez plus l'ennemi, et vous ne pouvez plus percevoir les conséquences de vos gestes. Une simple erreur ou une action mal calculée provoque des conséquences incalculables. De nos jours, tous les navires de guerre moderne sont confrontés au dilemme du Vincennes, une perspective qui pèse lourdement sur toutes les opérations en surface. Personne ne veut rentrer au pays à l'état de cadavre, mais ce n'est pas une raison pour infliger accidentellement un tel sort à d'autres.

POLITIQUE NATIONALE EN MATIÈRE DE RÉFUGIÉS

Le traitement réservé aux réfugiés du Kosovo a suscité un autre problème éthique intéressant. À leur arrivée dans la mer Adriatique, les équipages de tous les navires ont été avisés que l'OTAN n'appliquait aucune politique officielle concernant les réfugiés, et que si nous devons rencontrer des bateaux chargés de réfugiés en patrouillant ces eaux, nous devrions les traiter conformément à notre politique nationale respective. On pouvait lire en filigrane l'avertissement que, même si l'Italie acceptait gracieusement tous les réfugiés rescapés sur l'Adriatique, l'espace, la patience et l'argent commençaient à s'épuiser, et que les dirigeants étaient soumis à de fortes pressions internes pour que le pays cesse d'accepter les réfugiés. Autrement dit, nous devons être prêts à faire face à l'obligation, au cas où nous aurions rescapé des réfugiés alors que les autorités italiennes auraient décidé de leur interdire l'accès à leurs ports, de trouver une solution proprement canadienne pour régler leur sort. Je vous rappellerai que l'activité préférée de certains Monténégrins peu scrupuleux (pour ainsi dire les pirates de l'Adriatique) consistait à remplir à ras bord des vieux rafiots en tous genres qui débordaient de réfugiés cherchant désespérément à échapper au nettoyage ethnique en cours au Kosovo et à leur faire traverser l'Adriatique jusqu'en Italie. Les italiens ont fini par se lasser de ce manège et ils ont commencé à exercer des pressions sur les armateurs pour tenter de freiner cet afflux. En réaction, les propriétaires de bateaux ont trouvé un stratagème, soit remorquer un petit canot à moteur derrière le navire principal transportant des réfugiés, et se sont mis en quête des navires de l'OTAN patrouillant l'adriatique. Une fois en vue d'un navire de l'OTAN, ils pouvaient désactiver le bateau de réfugiés mécaniquement puis ils sautaient dans leur canot à moteur et filaient vers le Monténégro, laissant dériver le bateau de réfugiés, qui n'étaient munis que d'un petit poste de radio à ondes courtes. Évidemment, la première chose qu'on entendait ensuite était l'appel de détresse des réfugiés en panique qui venaient de se rendre compte qu'ils avaient été abandonnés en haute mer. Le problème auquel nous avons été confrontés, c'est que l'ATHABASKAN a dû poursuivre sa mission durant deux semaines complètes avant que nous parvenions une réponse à notre demande de clarification sur la politique canadienne s'appliquant aux réfugiés du Kosovo rencontrés sur la mer Adriatique. Faute d'une politique canadienne claire en cette matière, l'équipage de l'ATHABASKAN a dû assister avec anxiété à trois incidents du genre juste en dehors de notre périmètre de patrouille. Même si j'avais dans mon esprit un ensemble de critères de réaction bien définis au cas où l'ATHABASKAN aurait été directement mêlé, cela m'aurait beaucoup rassuré de savoir quelle était la politique précise à suivre. Je n'ai pas eu de dilemme éthique à surmonter, mais j'espérais simplement que mes supérieurs appuieraient ma décision en l'absence de directives claires.

L'EXPÉRIENCE FRANÇAISE DURANT LA GUERRE IRAN-IRAK

J'ai toujours cru fermement qu'on est ce qu'on est et qu'il n'est guère possible de modifier la personnalité de quelqu'un. Soit que vous êtes une personne ayant un sens moral, et je suis convaincu que la grande majorité d'entre nous ont une morale élevée, soit que vous ne l'êtes pas. Mon dernier exemple porte là-dessus. L'incident est arrivé alors que j'occupais les fonctions d'attaché naval auprès de la France, il y a une dizaine d'années. La guerre Iran-Irak, qui a duré du début à la fin des années 1980, faisait rage à l'époque. La marine française s'employait à escorter les convois de superpétroliers traversant le golfe Persique pour les protéger contre les attaques des canonnières iraniennes. Des règles d'engagement strictes s'appliquaient, et on avait clairement indiqué aux commandants qu'ils avaient uniquement pour mandat de protéger les navires des nations qui avaient sollicité la protection de la France et qui se voyaient donc offrir une protection. Pour tous les autres, ils devaient demeurer neutres. Pendant qu'un navire de guerre français escortait un convoi, il a capté un appel de détresse émis par un superpétrolier d'un tiers pays, qui était attaqué par des canonnières iraniennes. Or, le bateau se trouvait à portée visuelle et le commandant pouvait observer, et entendre à la radio, l'attaque des canonnières contre le navire marchand sans défense. Faisant fi de ses règles d'engagement nationales, qui lui interdisaient spécifiquement d'intervenir, il donna l'ordre de quitter la formation, et son navire chargea et coula une canonnière et en endommagea une autre avant que l'escadre iranienne ne renonce au combat. Mais cette action provoqua un tollé au quartier général, et en l'espace de quelques heures, des accusations en cour martiale étaient portées et un nouveau commandant s'appêtait à le relever. Fait intéressant, il y avait à bord du navire un cameraman qui avait filmé toute la scène et qui, ignorant la fureur que cela avait suscité au quartier général, avait rapporté les séquences et les avait présentées aux diffuseurs français qui, comme on pouvait s'y attendre, se sont empressés de diffuser le reportage. La leçon de toute cette histoire, c'est que le commandant a passé pour un héros aux yeux des citoyens français, parce qu'il avait agi de la bonne façon, en agissant conformément à l'éthique. Ses supérieurs ont été obligés de renoncer à leur projet de poursuites en cour martiale. Quand on l'a par la suite interviewé en lui demandant pourquoi il avait ainsi risqué sa carrière et enfreint les directives de son propre gouvernement, il a répondu que ses convictions personnelles et ses principes moraux l'avaient empêché d'assister passivement, en simple observateur, à une action qu'il savait répréhensible, d'autant plus qu'il avait les moyens voulus pour intervenir et remédier à la situation. Il avait privilégié les principes moraux, et on ne pouvait pas le lui reprocher. Je considère que chacun de nous possède une même connaissance innée de ce qui est juste et conforme à la morale, et qu'il suffit d'appliquer correctement les principes sous-jacents.

5. Capitaine R.A. Lauder *Équipe des aumôniers (MARLANT)*

« Aime ton prochain comme toi-même »

« Pour agir efficacement, les soldats, les marins et les aviateurs doivent respecter les règles d'éthique. Le courage, le bon jugement, la sincérité et le contrôle de soi sont incompatibles avec la cruauté et la brutalité. » Nous avons parcouru une longue route au cours des quatre derniers millénaires, depuis l'époque où les Hittites attaquèrent l'Égypte, rétribuant leurs immenses armées par le droit de pillage. Je me rappelle l'épisode de l'Ancien Testament relatant l'entrée des Israélites en terre promise, lorsque Dieu se fâcha du fait que les ennemis n'avaient pas été tous tués selon ses instructions. Au contraire, nous les Canadiens tirons une grande fierté de nos normes morales élevées. Nous nous réjouissons de partager nos richesses avec les populations moins fortunées. Nous avons tendance à croire que nous sommes ce que Jésus aurait appelé « de bons arbres portant de bons fruits » et pourtant, la réalité n'est jamais aussi simple que dans nos vœux pieux. On nous met au défi de trouver de meilleures façons de résoudre les problèmes d'éthique qui surgissent au cours des opérations. Selon moi, les trois principes clés sont : une instruction commune, un leadership par l'exemple et des communications franches. Une lecture attentive du rapport provisoire sur l'éthique et les opérations m'a ému. Je ne peux pas m'empêcher d'évoquer le contexte de la Bosnie en septembre dernier, lorsque chaque pas, même sur l'accotement d'une route en gravier, paraissait un don du ciel, quand les gens retournant chez eux ne pouvaient plus marcher sur leur pelouse. Je me souviens des visages des gens éplorés, une image qui nous serrait le cœur, essayant de ne pas penser aux désastres qui guettaient au tournant des chemins escarpés envahis par l'hiver serpentant parmi les collines. Je me rappelle trop bien les conversations cette année-là avec des marins qui renaient leur souffle chaque fois que des objets flottaient près de leur navire, même des algues, et dont la participation aux efforts de sauvetage après l'écrasement du vol 111 de la SWISSAIR a transformé pour toujours l'existence. Nous sommes également de tout cœur avec les personnes touchées par l'écrasement de l'avion égyptien. J'ai frémi en regardant une séquence qui montrait un puits au Timor-Oriental, et j'ai prié pour qu'on ne demande à aucun Canadien d'en extraire ces cadavres démantelés. J'ai été soulagé mais triste de savoir que le Halifax Operational Behavioural Sciences Centre avait été envahi par les cadavres repêchés au cours de ses trois premières semaines d'activités. Ces événements ont bouleversé la conception de la vie de beaucoup de Canadiens qui s'étaient enrôlés dans les Forces armées pour servir leur pays.

Beaucoup se méfient encore et persistent à croire que leurs supérieurs les négligent. Certains décident simplement de se débrouiller par eux-mêmes, persuadés que personne ne veille sur eux. Lors de discussions en petits groupes portant sur les dilemmes moraux, j'ai été souvent déçu de constater qu'aucun des participants ne percevait de dilemme à savoir que « le fait de ne pas être pris en flagrant délit » équivaut à « être innocent ». Je songe aux versets de l'épître de Saint-Jacques qui se lisent comme suit : « *Voici de même les navires : quoique bien grands et poussés par des vents impétueux, ils sont guidés par un petit gouvernail, au gré de celui qui les*

pilotent ... ». On ne saurait présumer que tout le monde partage un même idéal moral, puisque ce n'est pas le cas. De toute évidence, il est indispensable de fournir des instructions morales élémentaires à tous les échelons, afin que l'ensemble des militaires réagissent à l'unisson sur le plan moral. Il est évident que les chefs doivent se tenir sur la passerelle et guider la voie en tenant fermement le gouvernail.

Le modèle de dilemme triple m'intrigue; je trouve curieuse cette idée que la loi, l'éthique et la psychologie s'affrontent constamment pour éclairer nos choix moraux dans le contexte sans cesse en évolution qui englobe les craintes, les traumatismes, les conditions météorologiques, l'éloignement, la famille, la carrière et l'engagement. Quand je vois le mot « loi », je pense à « impératif légal », ce qui évoque pour moi un code de conduite et d'obéissance pur et simple. Cela se compare aux dix Commandements de Dieu – « tu dois » ou « tu ne dois pas ».

Cela ne coïncide-t-il pas avec le premier stade du développement moral selon Kohlberg, quand le respect des règles repose sur les punitions? Le deuxième point du triangle correspond à la psychologie, qui suggère pour moi un « impératif social ». En l'occurrence, nos opinions sont forgées par nos antécédents familiaux, la vie de nos amis et la raison. Cela équivaudrait à l'étape médiane de « l'identification sociale » dans le modèle de Kohlberg. Nous agissons alors en fonction des valeurs sociales. Le troisième pôle est l'éthique, c'est-à-dire « l'impératif moral ». Les principes représentent dans ce cas-ci un facteur agissant, et non un code. On peut mettre cela en parallèle avec l'affirmation de Jésus dans l'Évangile selon Saint-Luc, voulant que les préceptes « aime Dieu » et « aime ton prochain comme toi-même » représentent une synthèse des livres de la loi et des prophètes. Nul doute que cela correspond aux stades supérieurs du développement moral définis par Kohlberg. On se rend compte d'emblée qu'il faut ajuster continuellement les considérations légales, psychologiques et morales de façon à maintenir un sain équilibre, et que les ordres directs ou les pressions sociales peuvent apparemment l'emporter sur l'impératif moral, entraînant ainsi des décisions regrettables. Je conseille aux autres d'examiner plus attentivement le modèle du dilemme triple.

Les aumôniers jouent un rôle particulier lors des opérations, et ils peuvent influencer dans une large mesure les décisions d'ordre éthique. Quand un aumônier est envoyé sur un théâtre d'opérations, il commence immédiatement à cultiver des relations aux plans interne, externe et latéral. Il lui suffit de réfléchir quelques instants à ces axes d'influence pour pouvoir se rendre plus utile au sein des structures de commandement. Normalement, les aumôniers ne sont pas perçus comme une menace, de sorte qu'ils parviennent rapidement à connaître les membres de l'unité à l'échelle interne. Ils sont aussi portés à nouer des relations latérales avec leurs collègues des autres unités, tant à l'étranger qu'au pays. Les liens avec d'autres aumôniers sur le terrain peuvent être très profitables, au même titre que les relations internes, qui se fondent sur un autre genre d'autorité. Mais les liens les plus utiles que les chapelains développent sont peut-être ceux au plan externe, c'est-à-dire avec les citoyens locaux dans les endroits où sont déployés leurs unités. Ils s'intéressent aux problèmes des civils et incitent les autres à s'en mêler. Citons en guise d'exemple récent les « bottes pour la Bosnie », des cadeaux dans des boîtes à chaussure destinés aux enfants pauvres, offerts à deux écoles et à un orphelinat situés dans une zone d'opérations. En cultivant ces relations, les aumôniers découvrent les valeurs culturelles

conflictuelles et peuvent ainsi fournir des conseils d'ordre moral aux commandants. Soulignons que lorsque les militaires et les organisations non gouvernementales finissant par se retirer, ce sont ces rapports avec la collectivité locale, par le biais des structures sociales et concrètes, qui subsistent en tant que témoignages : *« ne faites rien par esprit de rivalité ni de vaine gloire, estimant en toute humilité que les autres vous sont supérieurs. Que chacun cherche, non pas uniquement ses propres intérêts, mais aussi les intérêts d'autrui. »* Épître aux Philippiens, 2:3-4.

C'est à la lumière de ces observations que je formule mes recommandations. Il faut d'abord fournir une bonne éducation de base. Chacun présume qu'il possède les atouts nécessaires pour prendre des décisions conformes à la morale, mais même dans les analyses les plus contraignantes, on finit par buter sur des interrogations. Compte tenu de ce facteur, j'ai constaté que les membres des Forces canadiennes ont besoin d'outils moraux. Je recommande donc d'intégrer au cycle d'instruction de toutes les unités une formation morale élémentaire commune, dans le but de forger un raisonnement moral s'appliquant aux activités aussi triviales que lacer des chaussures. Ce programme permettrait non seulement de rendre les gens plus conscients des risques éthiques qu'impliquent les opérations, mais aussi plus aptes à surmonter les problèmes moraux.

Ma deuxième recommandation consiste à favoriser activement un leadership manifeste par voie d'exemple. Il peut sembler normal de faire preuve de diligence pour protéger un subordonné, mais celle-ci doit être transparente et motivante. Les chefs doivent s'employer activement à résoudre rapidement et de façon encourageante tous les problèmes qui touchent leurs subordonnés, la mission en cause, les forces militaires ou le pays. Il importe de garantir systématiquement aux membres subalternes des Forces canadiennes un soutien respectueux.

Ma troisième recommandation vise à assurer des communications franches et ouvertes à tous les échelons. Tous les membres des Forces canadiennes doivent être au courant des facteurs de risque inhérents et avoir l'occasion de s'engager dans le sens de leur mission. Si des problèmes surgissent, on doit les résoudre rapidement et de façon appropriée. Tous les intéressés doivent contribuer à diminuer concrètement les risques, et obtenir l'assurance qu'ils seront très bien soignés au cas où ils seraient victimes de blessures.

En conclusion, tous les militaires veulent agir conformément à la morale. Mais ils ne savent pas comment faire. Il faut donc leur fournir les outils nécessaires, les exemples et une voix au chapitre pour qu'ils puissent se conformer à l'éthique dans le cadre des opérations. Les discussions d'ordre éthique doivent s'inscrire dans le cours normal des activités. Il faut que les subalternes perçoivent leurs chefs comme des gens bien informés et dévoués moralement, afin de susciter la confiance et le dévouement. Tout le monde doit être en mesure d'exprimer sans crainte ses préoccupations d'ordre moral. Une fois ces objectifs atteints, nous pourrons tous répondre à nos propres attentes et à celles de l'ensemble des Canadiens. Et c'est ainsi que nous parviendrons à aimer vraiment nos prochains comme nous-mêmes. Je vous remercie.

PANEL (ÉTHIQUE MEDICALE) THÈME:
« *THE MISSION AND MEDICAL ETHICS:*
IS THERE A CONFLICT? »



Colonel Sharon Hnatiuk
Lieutenant-colonel Hilary Jaeger
Dr. John Williams
Colonel Michael Capstick

1. Colonel Sharon Hnatiuk
Animatrice, Conseillère spéciale, SMA(RH-Mil)



2. *Lieutenant-colonel Hilary Jaeger*
Collège du Command et d'état major de Force terrestre canadienne

« *Military Physicians: Living a Dilemma* »

LES MÉDECINS MILITAIRES:

Sont aux prises avec un dilemme

APERCU

- **HIÉRARCHIE DES**
- **DOMAINES DE**
- **CHANGEMENTS DE**
- **SOLUTIONS POSSIBLES**
- **REMPHIR DES**

HIÉRARCHIE DES OBLIGATIONS - TRADITION MILITAIRE

- La mission passe avant tout
- La cohésion du groupe et le moral collectif passent en second
- Le bien-être individuel passe en troisième

HIÉRARCHIE DES OBLIGATIONS - CANADIENNE (?)

- Droits individuels - élément le plus important
- Groupes d'intérêt - suivent de près
- La mission? Un concept désuet, presque victorien...



LE COMMANDANT

- Vit vraiment dans un monde militaire
- Assume de nombreuses responsabilités, mais il est principalement responsable de l'exécution de la mission
- Le bien-être individuel des membres est important, mais surtout en raison de la place qu'ils occupent au sein de l'unité et de leur participation à la réussite de la mission

LE MÉDECIN MILITAIRE

- Travaille sous les ordres du commandant
- Est tenu de respecter le code de déontologie de la protection
- Est tenu de respecter les politiques des Forces canadiennes
- À titre d'officier des Forces canadiennes, il doit aussi se préoccuper de la 'MISSION'

DOMAINES DE CONFLIT

- Congés de maladie et travaux légers
- Confidentialité
- Droit de refuser un traitement
- Universalité des services
- Ambiguïté / incertitude / changement



CHANGEMENTS DE POLITIQUE RÉCENTS

- Actes médicaux faisant l'objet d'une délégation
- Autorisation de congé de maladie et de travaux légers
- Communication de renseignements médicaux





MOYENS D'ADAPTATION POSSIBLES

- Fournir aux médecins militaires et aux commandants la formation requise pour analyser les conflits auxquels ils font face
- Mieux sensibiliser les membres aux exigences uniques du service militaire
- Revenir au "bon vieux temps"
- Statu Quo
- Adopter un modèle éthique permettant d'adapter À LA FOIS l'orientation des commandants et celle des médecins militaires à l'éventail des conflits - Précisé dans les politiques!

ÉTABLIR LES OBLIGATIONS EN FONCTION DE L'ÉVENTAIL DES CONFLITS

- En temps de guerre, la mission passe avant tout
- En garnison, les intérêts de chacun passent avant tout, jusqu'à un certain point. Il y a un point au-delà duquel le respect des droits individuels est inconciliable avec le maintien de forces armées disciplinées
- Dans le cadre d'opérations hors guerre, ???

ET VOICI MAINTENANT
UNE PERSONNE
COMPLÈTEMENT
DIFFÉRENTE...



Docteur John Williams
Association médicale canadienne, Directeur de l'éthique



« *Medical Ethics and the Military Physician* »

Colonel Michael Capstick
Directeur – Personnel de la Force terrestre

« The Medical Aspects-Doctors, Soldiers and Commanders »

Éthique et opérations

Les aspects médicaux -
Médecins, soldats et les commandants

colonel M.D. Capstick



CANADA 'S ARMY/L'ARMÉE CANADIENNE

Médecins, soldats et les commandants

- ✓ Personnel médical des FC - Professionnels de la santé et militaires professionnels
- ✓ Il y aura toujours de la friction entre les deux rôles.
- ✓ Nos gens (incluant leur santé et bonne forme physique) sont le plus important aspect de notre préparation opérationnelle et de notre efficacité



CANADA 'S ARMY/L'ARMÉE CANADIENNE

Médecins....

- ✓ Doivent suivre le code de conduite des deux professions - lequel est premier?
- ✓ Traiter leurs patients au meilleur de leurs habiletés.
- ✓ Comprendre comment "l'individu" influence le "tout".
- ✓ Aviser les OC de l'impact des questions médicales sur l'unité
- ✓ Protéger le patient, l'unité et compagnon d'armes.



CANADA 'S ARMY/L'ARMÉE CANADIENNE

Commandants...

- ✓ Doit protéger la confidentialité des avis médicaux/et de l'information.
- ✓ Insister pour obtenir une communication directe avec l'officier médical.
- ✓ Connaître l'état de santé de ses soldats et savoir l'impact sur la préparation opérationnelle.
- ✓ S'assurer qu'une situation médicale ne place pas les autres soldats en danger.



CANADA 'S ARMY/L'ARMÉE CANADIENNE



Commandants (suite)...

- ✓ Insister afin que les soldats suivent les directives médicales et traitements - pour leur propre bien.
- ✓ Fournir le support requis aux soldats malades/blessés ainsi qu'à leurs familles.
- ✓ Remettre en question toute politique du personnel qui semble arbitraire ou injuste.
- ✓ Se souvenir - C'est l'OC, et non pas le médecin qui est responsable de la santé et la bonne forme.

CANADA 'S ARMY/L'ARMÉE CANADIENNE



soldats.....

- ✓ Nécessité de maintenir un niveau de conditionnement physique.
- ✓ Doit rapporter les maladies/les blessures.
- ✓ Doit suivre les ordonnances médicales/les avis pour guérir.
- ✓ Doit s'assurer que la maladie/blessure ne met pas en danger ses compagnons d'armes en gardant la chaîne de commandement informée.

CANADA 'S ARMY/L'ARMÉE CANADIENNE



Conclusion

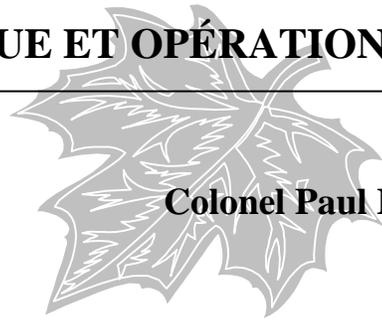
- ✓ La coopération est essentielle.
- ✓ Les OC ont besoin d'information afin d'agir responsablement dans l'application de leurs tâches.
- ✓ L'officier médical doit savoir si l'OC est prêt à faire ce qui est nécessaire
- ✓ Les officiers médicaux/SMFC - Qualité et continuité des soins
- ✓ Chaque soldat doit déclarer et respecter les directives médicales dont il/elle fait l'objet.

CANADA 'S ARMY/L'ARMÉE CANADIENNE



RÉSULTATS DU PROJET « ÉTHIQUE ET OPÉRATIONS »

Colonel Paul Maillet




Colonel Paul Maillet
Directeur – Programme d'éthique de la Défense

«Le MDN voulait seulement engager un soldat. Toutefois, sous l'uniforme, il y avait un être humain qui devait répondre à des besoins divers, notamment ceux de sa famille.»

«Équilibrer l'efficacité opérationnelle tout en tenant compte de l'éthique axée sur le bien-être et le respect des autres, voilà le défi de la révolution sociale actuelle fondée sur les droits.»

PROJET DE L'ÉTHIQUE ET DES OPÉRATIONS

BUT :

- Mieux faire face aux questions d'éthique liées aux opérations.

CONTEXTE :

- Création d'un sous-comité du Conseil consultatif sur l'éthique.
- Sondage sur l'éthique et le maintien de la paix de 1998. Arguments en faveur de l'application de mesures.
- Symposium sur l'éthique et le maintien de la paix tenu à Cornwallis, au Centre Pearson pour la formation en maintien de la paix en 1998.

ATELIERS (1999) :

- Atelier sur le droit, l'éthique et la psychologie au sein de la communauté de la Défense.
- Atelier organisé avec le Département de philosophie de l'Université d'Ottawa dans le cadre du projet.
- Ateliers sur l'éthique et les opérations de l'Armée de terre - Bosnie
- Ateliers de la Force aérienne sur l'éthique et les opérations - Cold Lake
- Ateliers de la Marine sur l'éthique et les opérations - Halifax
- Entrevues menées auprès de membres de la haute direction.

CHAMPS D'ÉTUDE :

- Quelles sont les questions et les préoccupations en matière d'éthique?
- Comment prenons-nous des décisions conformes à l'éthique dans le cadre d'opérations?
- Qu'est-ce que nous faisons bien? Que pourrions-nous améliorer?
- Sensibilisation, dialogue et mise en pratique du raisonnement moral.

SUIVI :



- Visite effectuée au Centre des leçons retenues, à Kingston.
- Liaison avec des responsables de la JSCOPE (É.-U.) et de la Royal Military Academy Sandhurst (R.-U.).
- Demandes de communications/recherches connexes.
- Thème de la conférence de la Défense de 1999 : L'éthique et les opérations.
- Collecte de l'ensemble des rapports, des communications et des comptes rendus ci-dessus. Donne lieu à la publication des principes généraux en la matière dans le guide d'éthique de la Défense.
- Aide fournie aux trois services dans le cadre du PED, aux fins de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'approches adaptées.

LE DÉFI

Intégrer les impératifs :

- de l'éthique sociale et individuelle, du droit et de la psychologie,

Tout en tenant compte des éléments suivants :

- les valeurs, l'éthique et le développement moral des particuliers;
- l'intensité morale situationnelle;
- le climat éthique de l'organisation.

LE DILEMME ÉTHIQUE

DÉFINITION :

- «Choisir : le bien ou le bien».

TYPES :

Le dilemme de l'incertitude : La chose à faire n'est pas claire.

Le dilemme des valeurs contradictoires : Deux ou plusieurs valeurs entrent en contradiction.

Le dilemme du tort fait aux autres : Toutes les options causent un tort.

FAIRE FACE AUX DILEMMES :



- «Le sens moral d'une personne raisonnable dans le cadre d'un processus de délibération.»

STRATÉGIES :

- Règles et lois, conséquences, obligation de s'occuper des autres, vertus et valeurs

APPROCHE GÉNÉRALE À L'ÉGARD DU DÉVELOPPEMENT MORAL

MOTIVATION – CONFORMITÉ

Agir en fonction des récompenses et des punitions, de son intérêt immédiat et d'un échange égal.

MOTIVATION – IDENTIFICATION

Agir en fonction des attentes de ses pairs, de ses proches ou de la société, c'est-à-dire respecter les lois ou les règles.

MOTIVATION – PRINCIPES

Agir en fonction des droits et des valeurs et de principes universels comme la justice et la bienveillance.

ENJEU : Lorsque les lois ou des pairs ne respectent pas des principes, les particuliers motivés par les principes agiront conformément à ces derniers.

THÉORICIENS : Kelman (conformité, identification, internalisation), Kohlberg (stades préconventionnel, conventionnel et postconventionnel), Bandura (expérience, modèles de comportement), Hoffman (empathie, influence des parents et des éducateurs), Gilligan (la bienveillance et non la justice en tant que valeur suprême), etc.

APPROCHE À L'ÉGARD DES OBLIGATIONS

- **LIGNE DE DÉMARCATIION DE L'HÉROÏSME**

Action qui ne saurait normalement être exigée ou attendue dans une situation impliquant la morale. Situation risquant de causer un préjudice ou d'exiger un sacrifice hors du commun.

- **ZONE DES EXIGENCES MORALES**

Domaine des obligations morales qui revêtent une importance particulière pour la personne ou l'organisation en cause.

- **LIGNE DE DÉMARCATIION DE LA BANALITÉ**

Ensemble d'actions ayant peu de conséquences, pouvant «surcharger» la zone des exigences morales.



L'EXIGENCE MORALE D'AGIR

Le problème vous concerne-t-il vraiment?

- Nécessité?
- Proximité?
- Capacité?
- Dernier recours?

Réf. : Kew Gardens Principles, "The Responsible Manager", Michael Rion, 1989

Obligation ou bienveillance

Vous participez à une mission de maintien de la paix dans un pays étranger, et la guerre éclate. Vous avez reçu l'ordre formel de battre en retraite et de ne pas intervenir lors des combats, vu que la mission se retire.

Vous-même et votre unité vous déplacez rapidement. Vous avez une grande distance à franchir, et la sécurité est une importante préoccupation. Vous tombez par hasard SUR deux petites unités des factions belligérantes qui sont en plein combat. L'une des factions inflige délibérément des blessures à des civils lors du conflit. Pour sauver les civils en question, vous seriez obligé d'avoir recours de façon immédiate à la force mortelle. Vous disposez des ressources nécessaires. Vous examinez les lieux et vous trouvez une voie sûre par laquelle votre unité pourrait s'échapper.

Les ordres que vous avez reçus, votre volonté d'aider, la sécurité de vos soldats et votre propre sécurité, ainsi que la cruauté d'une des factions, font l'objet de vives discussions parmi vos soldats, qui vous exhortent à intervenir.

Que feriez-vous dans les circonstances?

LE TRILEMMA

DROIT

“Respecter la primauté du droit” pour régir les affaires sociales.
Principe incarné dans les lois et règlements

OBÉISSANCE AUX ORDRES
MÉCANISME DE PUNITION
DÉFENSE – “MANIFESTEMENT ILLÉGALE”

Facteurs liés au milieu

Doing the Right Thing!

ÉTHIQUES

«Respecter les impératifs de l'éthique ». Règles incarnés dans les valeurs organisationnelles

LIGNE DE DÉM. – HÉROISME
ZONE DES EXIG. – MORALES
LIGNE DE DÉM. - BANALITÉ

PSYCHOLOGIE

“Respecter les influences psychologiques”
"Différences individuelles, convictions, prédispositions"
Développement moral

Encouragement

Conformité (récompenses/punition)

Encouragement

Identification sociale

Principes internes

RÉSULTAT DU STRESS ET DES CHOIX SUR LA PERSONNE

Criminel

Moralement Corrompue

Victime du stress

Cynique

Moralement fonctionnelle

RÉSULTAT SUR LA TÂCHE OU L'ORGANISATION

Effets positifs ou négatifs

LES EFFETS PSYCHOLOGIQUES



- **EFFETS PSYCHOLOGIQUES** : Réaction de faible ou de forte intensité au stress, à un traumatisme, à une menace, au danger, etc., qui nuit au bien-être ou au rendement. À ces effets s'ajoutent un sentiment d'impuissance, de la colère, etc.
- **SSPT** : Syndrome de stress post-traumatique. Cas extrême qui résulte de la présence de stressseurs qui dépassent ceux de l'expérience humaine normale. Trouble anxieux qui peut rendre une personne malade physiquement et dysfonctionnelle.
- **CAUSES** : Différences et prédispositions individuelles, stressseurs importants liés au milieu, traumatisme ou série d'événements stressants.
- **SIGNES PRÉCURSEURS ET SYMPTÔMES** : Signes divers qui peuvent notamment inclure les suivants : sentiment de culpabilité, amnésie, flashbacks, troubles du sommeil, maux de tête, cauchemars, instabilité émotionnelle, hypertension, consommation accrue de drogues ou de médicaments, difficultés conjugales, dépression, isolement et sentiment de désespoir.
- **MESURE À PRENDRE** : Si vous êtes stressé, parlez à vos supérieurs. Si vous décelez des signes de stress chez les autres, soyez prêt à les écouter et à en parler. Éloignez-vous ou éloignez la personne visée des stressseurs, si cela s'avère possible. Consultez un médecin.
- **TRAITEMENT** : Thérapie personnelle, antidépresseurs.
- **SOUTIEN ORGANISATIONNEL** : Sensibiliser le personnel avant le déploiement, réduire ou gérer les stressseurs, être vigilant et prendre rapidement des mesures lorsque les symptômes se manifestent.

L'éthique de base

Qu'est-ce que l'éthique?

- *Savoir distinguer le bien du mal et savoir comment traiter cette question.*

Quelles sont les valeurs que nous incarnons en permanence et que nous attendons des autres et de l'organisation?

- *Nous nous respectons les uns les autres. Nous obéissons à l'autorité et aux ordres légitimes.*
- *Nous plaçons le bien-être des Canadiens et des autres avant le nôtre.*
- *Nous sommes intègres, loyaux, courageux, honnêtes, équitables et responsables.*

Qu'est-ce qu'un problème d'éthique?

- Être dans l'incertitude quant à la conduite à adopter.
- Être confronté à des valeurs contradictoires; p. ex., l'honnêteté par opposition à l'obligation d'obéir à des ordres.
- Dans certains cas, on fait du tort à quelqu'un, peu importe ce qu'on fait.



Comment prend-on des décisions?

- Vous devez prendre en considération l'obligation d'agir... et les options qui se présentent.
- Vous devez choisir la meilleure option, en tenant compte des RÈGLES, des CONSÉQUENCES, de l'ATTENTION À PRÊTER AUX AUTRES et des VALEURS.
- En cas de doute, adressez-vous à d'autres, à ceux et celles en qui vous avez confiance, à des amis, à vos supérieurs ou à des autorités. Sachez que dès qu'il se présente un problème, quelqu'un est là pour vous écouter et vous aider.
- Acceptez la responsabilité de vos gestes.

Comment pouvons-nous tous avoir un comportement plus conforme à l'éthique?

- Les chefs font connaître très clairement les attentes, les risques et ce qu'il faut faire.
- Les chefs suscitent des occasions de soulever des problèmes ou de poser des questions.
- Les chefs interviennent rapidement après avoir été informés d'un problème. Ils garantissent l'anonymat et font en sorte qu'il n'y ait pas de représailles.
- Nous reconnaissons ce qui est manifestement un ordre illégal ou déplacé; nous savons que nous ne sommes pas tenu d'y obéir et nous sommes prêts à le dénoncer.
- Que nous soyons témoins ou victimes d'un cas de discrimination ou de comportements contraires à l'éthique, nous sommes tenus de dénoncer cet état de fait ou de réagir.

8 août 1999

Sondage du PED sur le maintien de la paix - 1998

Questions sélectionnées

- Différences culturelles, notre capacité de respecter les normes culturelles canadiennes à l'étranger.
- Comment faire preuve d'impartialité dans le cadre de missions difficiles.

- 
- Comment faire face aux situations suivantes : pots-de-vin, paiements liés à la «facilitation» et cadeaux qui ne conviennent pas.
 - Comment faire face à la corruption, à l'inconduite et à l'abus de pouvoir.
 - Comment traiter les criminels de guerre et faire face aux cas de non-respect des droits de la personne.
 - Règles d'engagement difficiles, missions, mandats et politiques qui créent des dilemmes éthiques.

Recommandations :

- Meilleure gestion de ses propres forces sur le plan éthique.
- Capacité de mieux appliquer les valeurs des Canadiens à l'étranger.
- Améliorer les normes d'éthique au sein des pays participants. Attentes plus claires, possibilité d'exprimer ses préoccupations morales, meilleurs mécanismes de conformité, etc.

12 avril 1999

L'éthique et les opérations
Communiqué de l'atelier sur le droit, l'éthique et la psychologie
Le 10 février 1999

- *Le mandat, la mission, les règles d'engagement et les attentes doivent être réalistes. Ils ne devraient pas occasionner de dilemme éthique chez les militaires déployés.*
- *La haute direction doit être consciente des problèmes entraînés par le mandat, notamment le leadership politique.*
 - *Assurer une plus grande souplesse sur le plan de l'application des règles.*
- *La primauté du droit a été affirmée, mais l'application de la loi comprend également un élément de discrétion.*
 - *Il faut reconnaître que le jugement, les règles et les valeurs ont une influence sur les décisions difficiles. Il faut obtenir la confiance et le soutien des dirigeants et de l'institution.*
 - *La divulgation, le dialogue et la communication sont nécessaires au règlement des différends.*
- *Il faut établir une méthode proactive et un processus institutionnel pour cerner et régler rapidement et efficacement les dilemmes éthiques.*
- *Il faut reconnaître le changement social et le fait que les militaires des grades inférieurs risquent davantage de mettre en question les façons de faire et d'exiger des explications.*
- *Il faut intégrer l'éthique à toutes les activités d'instruction. Il faut donner de la formation afin d'améliorer la prise de décisions liées aux questions ambiguës.*
- *La formation doit permettre de faire face au stress et non seulement d'atténuer les symptômes. Il faut apprendre à mieux faire face aux sentiments d'impuissance, de frustration et de colère. Le soutien institutionnel est essentiel, tout comme les soins à long terme.*



*«L'éthique, le droit et la psychologie
dans le cadre des opérations militaires»
Atelier parrainé par le Département de philosophie
de l'Université d'Ottawa
Le 15 avril 1999*

Il faut reconnaître :

- *que le trilemme cause beaucoup de stress chez le particulier et que le bien-être de ce dernier et la réussite de la mission constituent une question complexe qui exige l'adoption d'une approche comprenant plusieurs facettes;*
- *que le Ministère prend des mesures raisonnables pour minimiser les dilemmes éthiques auxquels sont confrontés les soldats;*
- *que le particulier possède suffisamment de souplesse et de pouvoir personnel pour exercer un jugement moral;*
- *que, pour faire face au syndrome de stress post-traumatique, il faut cerner et réduire les stressseurs et tenir compte des différences individuelles;*
- *qu'un soldat efficace est un soldat qui respecte l'éthique. Le véritable courage, le jugement, la véracité et la maîtrise de soi, qui favorisent la confiance et l'obéissance, sont considérés comme incompatibles avec la cruauté et la brutalité. Il est proposé de cultiver les bonnes habitudes et d'inculquer les vertus en faisant référence aux bonnes actions de personnes vertueuses et en évitant de déshumaniser nos soldats ou l'ennemi; et,*
- *que le Canada et les Nations Unies sont de plus en plus conscients du fait que la diversité et la sensibilisation à la problématique homme-femme sont des questions qui ne concernent pas seulement les droits, mais qui présentent également des avantages sur le plan du maintien de la paix.*

L'ÉTHIQUE ET LES OPÉRATIONS
QUESTIONS INTÉRESSANT LES OFFICIERS SUPÉRIEURS



MORALE :

- L'éthique de l'intervention par opposition aux droits de la souveraineté.
 - L'intervention armée à l'appui d'opérations humanitaires.
- L'éthique et l'usage de la force, les blessures occasionnées, les pertes subies et les dommages collatéraux.
 - La diligence raisonnable et la responsabilité nationale, p. ex., le bombardement de l'ambassade de Chine.

VOIX :

- Les médias et le droit du public de savoir ce qui se passe par opposition à la sécurité opérationnelle et au bien-être du personnel.
 - Faire connaître au gouvernement le point de vue et les difficultés des militaires.
- Adopter une attitude «gagnante» plutôt que mettre l'accent sur la limitation des ressources ou des capacités.

AUTRES ÉLÉMENTS :

- L'éthique de la mission et le bien-être du personnel par opposition au pouvoir moral de commander.
 - Augmentation du rôle de la communauté juridique dans le cadre des opérations.
- Comment aborder les hypothèses selon lesquelles l'ennemi est plus intelligent et plus cruel et obéit à un autre ensemble de règles.
 - La dépendance à l'égard de la technologie (incident de l'airbus iranien), la fonction de l'intuition, les décisions tactiques par opposition à l'éthique.

24 oct. 1999

L'ÉTHIQUE ET LES OPÉRATIONS
QUESTIONS COMMUNES AUX TROIS SERVICES

- *Faire connaître la cause juste; la définition d'une «cause juste» n'est pas universelle.*
 - *Impact des médias; impact important de la critique immédiate.*
 - *Questions touchant le traumatisme et le stress.*
- *Questions ayant trait au bien-être et à la famille; affectations de longue durée, isolement, heures de travail prolongées, peu de temps libre.*
 - *Questions de santé : substances toxiques, maladie et autres risques liés à la santé.*
 - *Questions touchant la diversité et la problématique homme-femme.*
- *Gestion des risques : charge de travail importante et limitation des capacités ou de l'équipement.*
 - *Questions relatives à la formation de l'unité.*
 - *Négation des faits.*

QUESTIONS PROPRES À CHAQUE SERVICE

ARMÉE DE TERRE : *Rapports avec les factions belligérantes, impartialité, crime et corruption, criminels de guerre, menace posée par les mines, restrictions relatives à l'alcool, questions liées aux réservistes.*

FORCE AÉRIENNE : *Dommages collatéraux des opérations menées par les chasseurs, jugement et soutien du pilote, soutien logistique et technique, questions commerciales, formation et maintien en puissance des unités, opérations des détachements d'hélicoptères.*

MARINE : *Intervention humanitaire en cas de catastrophe, service en mer et charge de travail, prévisibilité opérationnelle, questions liées à la carrière, piraterie dans les eaux étrangères.*

29 oct. 1999

L'éthique et les opérations
ATELIERS DES SERVICES

PROCESSUS DE RAISONNEMENT COMMUNS :

- *Raisonnement fondé sur la bienveillance : «Chacun retourne chez lui», la priorité est accordée aux gens, éviter de faire du mal aux autres, prendre soin de soi-même.*
- *Raisonnement fondé sur les règles : Suivre les règles d'engagement et les ordres. Le processus juridique des activités de la mission (Force aérienne). Il faut tout d'abord obéir aux ordres. Nous ne sommes pas des penseurs, mais des exécutants qui doivent remplir leurs tâches, même si nous ne sommes pas d'accord.*
- *Raisonnement fondé sur les conséquences : La mission est la toute première priorité. «Faire ce qu'on doit faire». «Faire voler les avions». Tout dépend de la situation. Maximiser ses chances de survie.*
- *Raisonnement fondé sur les valeurs : Accomplir sa tâche. «Se sentir justifié moralement». Faire le bien. Le respect et l'honnêteté – dans les deux sens. Choisir la solution qui cause le moins de mal.*
- *Autre : Faire appel au sens commun. Faire son point de vue si possible. Expérimenter.*

FACTEURS DE MOTIVATION COMMUNS :

- *fierté et mission des soldats de la paix;*
 - *aide humanitaire;*
 - *défis professionnels;*
 - *milieu de travail, camaraderie*
- *apprentissage culturel et aventure; et,*
 - *reconnaissance.*

24 oct. 1999

L'ÉTHIQUE ET LES OPÉRATIONS
PRINCIPES GÉNÉRAUX

- **OBLIGATION** : Le résultat des dilemmes éthiques et des traumatismes liés aux théâtres d'opérations est une grave préoccupation. On reconnaît l'obligation de faire preuve d'une diligence raisonnable pour éviter de nuire au bien-être du soldat, au succès de la mission ou à l'image des FC ou du Canada.
- **SENSIBILISATION** : Tous les membres des FC qui participaient à une opération et tous les membres du personnel supérieur qui assurent un soutien doivent comprendre les attentes et les risques liés à l'éthique et aux aspects juridiques de l'opération, ainsi que les résultats et les options possibles.
- **GESTION DE L'ÉTHIQUE** : La gestion et le traitement des questions d'éthique doivent être fondés sur les principes suivants : formation adaptée, communication et dialogue ouverts, divulgation sûre, respect, conformité et soutien institutionnel immédiat.
- **GESTION DU STRESS** : À toutes les étapes d'un déploiement opérationnel, il faut faire face aux questions suivantes : les facteurs de stress du milieu, l'éthique, le droit et la psychologie, et plus particulièrement le pire scénario, c.-à-d. le SSPT.
- **SOUPLESSE** : L'approche de l'Armée de terre, de la Marine et de la Force aérienne à l'égard de l'éthique devrait être souple et adaptée aux risques uniques et au cadre particulier des missions opérationnelles.

4 oct. 1999

**L'ÉTHIQUE ET LES OPÉRATIONS
APPROCHE LIÉE À LA MISE EN OEUVRE**



PHASE ANTÉRIEURE AU DÉPLOIEMENT :

- *identification des risques;*
- *mandat/questions touchant les règles d'engagement;*
 - *atténuation des risques;*
 - *prise de décisions;*
- *mécanismes d'expression des points de vue et de divulgation;*
- *examen des questions touchant l'éthique et le bien-être, sensibilisation au SSPT; et,*
 - *sensibilisation à l'éthique et formation*

PHASE DE DÉPLOIEMENT :

- *Nouveaux cas. Questions touchant l'aide fournie par le QG*
 - *Expression des points de vue et dialogue*
- *L'éthique de la bienveillance : traitement du SSPT, questions concernant le bien-être*
- *Soutien sur les lieux : psychologie, aide juridique, aumônier, PM/SNE, compétences en matière d'éthique et de gestion des conflits?*

PHASE FAISANT SUITE AU DÉPLOIEMENT :

- *Examen des questions d'éthique*
- *Éthique de la bienveillance : Préoccupations liées aux SSPT? Autres questions éthiques ou questions liées au SSPT?*
 - *Apprentissage. Que faut-il transmettre aux autres?*

22 avr. 1999

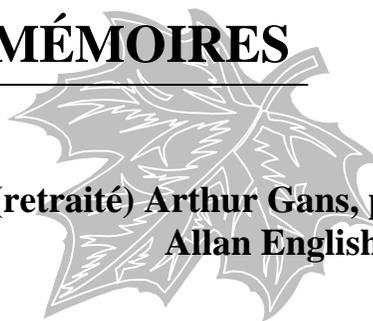
L'éthique et les opérations



- *Sommes-nous sur la bonne voie, compte tenu des principes de gestion opérationnelle que nous proposons?*
 - *Avons-nous oublié quelque chose?*
- *Avez-vous des suggestions ou des remarques à formuler au sujet des mesures à prendre pour mieux tenir compte de l'éthique dans le cadre des opérations?*

PRÉSENTATIONS ET MÉMOIRES

**Major (retraité) Arthur Gans, pasteur
Allan English, RMC**



le major (à la retraite) aumônier Arthur E. Gans, CID, MTh

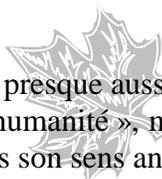


*Souveraineté ou humanité :
l'incidence du droit humanitaire international sur le leadership*

Le père Gans a servi à la fois dans l'armée américaine et dans les Forces canadiennes. Spécialiste réputé internationalement de l'éthique professionnelle militaire, il a présenté des exposés à la Conférence mixte sur l'éthique professionnelle et à la Conférence sur l'éthique de la Défense canadienne. Il a donné des cours au Collège militaire royal/Royal Military College de même qu'au collège d'état-major et de commandement des Forces canadiennes. Il fait partie de la Conférence mixte des services sur l'éthique professionnelle et de l'Association for Applied & Practical Ethics. Il a rédigé des articles, des commentaires et des analyses pour la Revue canadienne de défense, en plus d'avoir préparé de la documentation pédagogique pour l'enseignement de l'éthique militaire. Il est titulaire d'une maîtrise en théologie avec mention très honorable en éthique décernée par la Toronto School of Theology et le Regis College. Maintenant en semi-retraite, le révérend Gans habite à Winfield, en Colombie-Britannique.

Quand j'ai commencé à écrire ce texte, les pays de l'OTAN étaient en train de bombarder l'ancienne Yougoslavie. À présent, les troupes de l'OTAN participent à une mission cruciale de rétablissement et de maintien de la paix au Kosovo, s'efforçant d'empêcher la poursuite de la violence interethnique. Mais je tiens à souligner que cette méditation sur les problèmes de leadership s'inspire au départ de la campagne de bombardement, et que la mission actuelle de maintien de la paix l'a rendue d'autant plus pertinente.

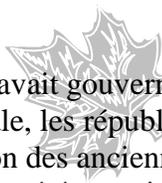
Les divers commentaires juridiques concernant l'intervention de l'OTAN en ex-Yougoslavie relèvent de deux conceptions très différentes. D'une part, il y a les experts qui considèrent que la souveraineté se situe au cœur même du droit humanitaire international. Ce point de vue se fonde sur des raisons solides, qui remontent au traité de Westphalie en 1648. Exprimé brièvement, dans l'optique des gens ordinaires, on peut résumer le concept de souveraineté en affirmant que nul n'a le droit d'imposer des règles à un État souverain, à l'intérieur de ses frontières et des limites de sa souveraineté. Cela se traduit normalement par le fait que les autres pays s'abstiennent d'intervenir du moment que les actions répréhensibles se déroulent sur le propre territoire de l'État souverain, quelle que soit leur gravité. Les guerres civiles ou les autres formes d'insurrection étaient l'affaire du pays en cause et ne concernaient que lui seul, nonobstant l'opinion internationale. Il est juste à mon avis de penser que, jusqu'en 1945, cette idée faisait pratiquement l'unanimité, et qu'elle représente, du moins en partie, un aspect fondamental de la Charte des Nations Unies.



Par contre, il existe un autre concept presque aussi ancien, mais qui a été défini beaucoup plus récemment. C'est ce que j'appelle « l'humanité », mot que j'ai choisi notamment parce qu'il ressemble au mot « souveraineté » dans son sens ancien. La notion d'humanité tire son origine de plusieurs sources, en particulier les constitutions écrites et officielles de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de la France. Cette idée remonte jusqu'à la Magna Charta promulguée en 1215, mais elle a été explicitée par la suite dans certains textes constitutionnels britanniques et dans des documents spécifiques et explicites comme la déclaration d'indépendance et la constitution des États-Unis ainsi que la déclaration des droits de l'homme adoptée par la République française. Ces documents prônaient l'idée que les êtres humains possèdent un atout essentiel sous forme de « droits inaliénables ». Ces droits contribuant à définir les humains, bien qu'ils aient pris beaucoup de temps à évoluer, ont fini par entraîner l'abolition de l'esclavage, les revendications des femmes et des groupes minoritaires en faveur de l'égalité des droits, et ainsi de suite.

Dans le sillage de la Deuxième Guerre mondiale, et en particulier après le génocide qui a décimé la population juive en Europe, les instances internationales ont adopté deux ensembles de règles juridiques. Premièrement, il y a la Déclaration universelle des droits de l'homme publiée et ratifiée par les Nations Unies en 1948, et deuxièmement, l'ajout d'une série de lois humanitaires internationales à un traité interdisant le génocide et obligeant les parties contractantes à lutter contre le génocide, avec le recours à la force militaire au besoin.

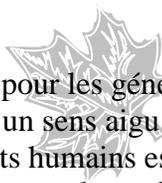
À la suite de la Deuxième Guerre mondiale, il s'est produit un clivage majeur entre les puissances alliées qui avaient combattu en Europe. Le continent européen s'est retrouvé divisé en deux blocs avec l'émergence de deux blocs militaires, soit l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et le Pacte de Varsovie. L'OTAN s'est développée à partir du contexte civil et militaire qui prévalait en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord. Elle représentait en quelque sorte le bras armé d'un phénomène en train d'émerger sur la scène économique, l'unification des économies de l'Europe de l'Ouest au sein de l'Union européenne. Avec l'éclatement de l'Union des républiques socialistes soviétiques et la dissolution du Pacte de Varsovie dirigé par l'URSS, l'OTAN est devenue de fait la principale puissance militaire sur le continent européen. Même si de nombreuses personnes refusent de l'admettre, l'OTAN est plus qu'une organisation militaire. Dès ses origines, elle visait des objectifs moraux fondamentaux en rapport avec la question des droits humains. Elle reposait entre autres sur le principe du « plus jamais ». En effet, les pays d'Europe occidentale ne devaient « plus jamais » accepter le genre d'exactions commises sous le régime nazi. On voulait empêcher les génocides. Le Traité des Nations Unies contre le génocide contribuait à cette interdiction, mais le facteur le plus important, est l'opinion des Européens eux-mêmes, des gens qui avaient survécu aux exodes massifs, au massacre de millions de gens et aux camps de concentration et de travail forcé.



Après la mort du maréchal Tito, qui avait gouverné d'une main de fer la Yougoslavie depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les républiques fédérées de Yougoslavie ont entrepris un processus de scission en fonction des anciennes communautés ethniques qui coexistaient auparavant, frontières qui avaient été supprimées d'abord par l'empire austro-hongrois, puis par le régime de Tito. La Croatie et la Slovénie furent les premières à se séparer, et avec le recul, on aurait pu anticiper que cette séparation ne se ferait pas en douceur. Les Serbes, qui composaient de loin le plus important des anciens groupes ethniques, avaient durant au moins les 40 années précédentes exercé le contrôle sur l'appareil militaire de l'État unifié. De plus, ils avaient beaucoup de poids dans toutes les décisions gouvernementales. L'armée nationale s'opposa donc à la sécession de la Slovénie et de la Croatie, et il y eut du « nettoyage ethnique » pendant cette période, au début des années 1990, surtout dans la région de la Krajina en Croatie. Les Nations Unies intervinrent dans cette contrée en envoyant une mission de maintien de la paix. À peu près en même temps, la situation commençait à se détériorer en Bosnie, si bien que l'ONU y envoya également des troupes. Ces forces militaires et les autres déployées par la suite menaient leurs opérations sous mandat de l'ONU, et leurs conditions d'engagement « se comparaient sous plusieurs aspects à celles qui s'étaient appliquées à beaucoup de missions antérieures des Nations Unies. Toutefois, en lisant les ouvrages que j'ai cités, vous pourriez arriver à la même conclusion que moi, à savoir que ces règles d'engagement, qui se fondaient sur la notion de souveraineté, ne convenaient peut-être pas aux genres de situation auxquelles étaient confrontées ces troupes.

Tant les règles d'engagement que les conditions d'organisation et de dotation des troupes de l'ONU se fondaient sur l'idée que celles-ci n'auraient pas à combattre. Les soldats étaient là pour « maintenir la paix ». Leurs tâches consistaient à prévenir les affrontements et leurs armes serviraient uniquement à des fins défensives. Ce principe découle de ce qu'on pourrait appeler la politique traditionnelle des Nations Unies dans ce type de mission, suivant laquelle les forces militaires doivent se préparer en fonction d'un scénario optimal plutôt que des pires éventualités. Malheureusement, les ennemis ne se conformaient pas à ces règles et ils employaient toutes les troupes et les armes à leur disposition. Résultat, les soldats de l'ONU se sont souvent retrouvés en butte à des tirs d'artillerie et d'armes lourdes visant à les repousser et à procurer au camp adverse un avantage militaire. Ce fut particulièrement le cas dans la Krajina et à des endroits comme Srebrenica.

Mais ce document ne cherche pas à retracer l'historique de l'actuelle guerre des Balkans. Il vise plutôt à analyser ce que je considère comme un problème majeur, sinon le plus important qui touche les troupes canadiennes dans ce genre de mission. Il aborde le problème de leadership qui surgit dans ce genre d'opération, et sur les résultats qui risquent de se produire s'il n'est pas réglé. À cette fin, nous devons à mon avis examiner à la fois la mentalité des Canadiens et les difficultés que posent le droit international et les règles d'engagement.



Ce n'était peut-être pas autant le cas pour les générations précédentes, mais les Canadiens de la génération actuelle ont été élevés avec un sens aigu des droits humains. Certains pourraient même prétendre que ce respect pour les droits humains est exagéré. Désormais, les Canadiens n'accepteront plus docilement de se laisser bousculer, même pas par leur propre gouvernement, comme l'ont démontré les incidents de l'APEC à Vancouver. Nos jeunes ont grandi avec une notion des droits humains passablement développée, que même l'instruction militaire ne peut ni ne doit supprimer. Un tel entraînement peut amener un soldat à accepter certains types de traitements que ses confrères ou consœurs civils refuseraient, mais cela ne change en rien sa soif fondamentale de justice. On pourrait parler en l'occurrence de cours de psychologie 101. Il s'agit là de principes fondamentaux qui définissent l'être humain.

Pour comprendre ce phénomène, il suffit d'observer la façon dont les Canadiens en général réagissent aux diverses situations d'urgence qui surviennent dans le monde. Que ce soit la nécessité d'accueillir des réfugiés, les secours à envoyer en cas de catastrophe naturelle ou notre fierté collective devant la participation de nos troupes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et d'autres organisations, nous nous percevons fondamentalement comme des gens qui veulent que les autres soient traités de façon juste, équitable, et respectueuse. Je n'ai pas l'impression d'affirmer des choses nouvelles. Mais ces considérations influencent la façon dont les fantassins, les marins et les aviateurs sous vos ordres réagiront par rapport à leurs expériences au combat ou dans des situations voisines du combat. Si vous avez lu les journaux, et en particulier les opinions des lecteurs qu'ils ont présentées au cours des derniers mois, depuis le début des opérations de l'OTAN dans l'ex-Yougoslavie, vous avez sûrement pris connaissance de certains arguments très solides mis de l'avant pas plusieurs commentateurs concernant le bien-fondé des actions de l'OTAN. Mentionnons par exemple un topo du professeur Irwin Cottler de l'Université McGill, paru dans le numéro du *Globe and Mail* du 18 mai.

« D'ailleurs, il est juste de prétendre que plusieurs bombardements récents de l'OTAN ont enfreint les principes élémentaires du droit humanitaire international, sans pour autant qu'ils aient été justifiés par les horribles crimes de M. Milosovic ou par la pertinence d'une intervention humanitaire visant à y mettre fin. Comme l'a récemment souligné Mary Robinson, commissaire des Nations Unies pour les droits de la personne : « Au cours des bombardements de l'OTAN... de nombreux civils ont sans aucun doute été tués (et on a pris pour cible des installations civiles sous prétexte qu'elles servaient ou auraient pu servir à des fins militaires. »³

M. Cottler a tout à fait raison d'évoquer ce problème. Mais celui-ci vient essentiellement du fait que, dans la période après la Deuxième Guerre mondiale, on n'a pas pris la peine de réécrire les codes du droit international de façon à tenir compte des impératifs de la guerre aérienne. Les codes dont nous disposons actuellement ne s'appliquent qu'à deux des trois armes,

soit les forces terrestres et maritimes. Or, la guerre aérienne implique un ensemble de problèmes propres concernant l'identification des sites, passablement différents de ceux qui caractérisent les opérations terrestres. Cette lacune a, par la force des choses, obligé les responsables à appliquer les normes de tir terrestre marquées notamment par une beaucoup plus grande précision, à une forme de guerre totalement différente.

Mais n'oublions pas, en portant un jugement hâtif, qu'il y a place dans le droit humanitaire international pour les soldats, les marins et même les aviateurs. Le droit international n'exige pas l'impossible de la part de ceux qui servent leur pays dans les rangs militaires. Le droit international autorise les erreurs de bonne foi et admet le principe de la nécessité militaire. Il reconnaît que les activités humaines donnent lieu à des erreurs, et qu'en cas d'erreur, la personne visée n'est pas coupable à moins d'avoir eu délibérément l'intention d'agir de façon fautive. Voilà pourquoi je pense que la plupart des cas de victimes et de dommages civils lors des bombardements de l'OTAN se justifient en vertu du droit international actuel. Je ne crois pas un seul instant que des pilotes de l'OTAN aient pu délibérément choisir une mauvaise cible et sombrer dans une folie meurtrière au point de bombarder des civils ou des installations non militaires. Et même la destruction stupide de l'ambassade chinoise n'est pas imputable à ceux qui ont largué les bombes, mais résulte plutôt d'erreurs accumulées de la part des autorités ayant ordonné d'attaquer cette cible. Les experts qui ont rédigé les sections du droit international portant sur les questions militaires connaissaient fort bien les risques d'erreur dans le feu de l'action marqué par une confusion totale.

Toutefois, les implications de ces actions de l'OTAN vont bien au-delà de la pertinence des bombardements et des erreurs susceptibles d'en résulter. Beaucoup parmi les objecteurs de conscience s'opposaient à cette intervention sous prétexte qu'elle violerait ou violait la souveraineté yougoslave. Si on s'en tient à la définition d'une action militaire légitime s'appliquant à l'époque des traités de Westphalie, ils avaient raison. Par contre, si on admet que certains gestes des gouvernements ne peuvent pas et ne doivent pas être tolérés, cette intervention était alors justifiée. Le type de « nettoyage ethnique » ordonné par les autorités yougoslaves dans la province du Kosovo fait partie de ces gestes inacceptables. En effet, cela revenait à isoler un groupe de gens uniquement en fonction de leur appartenance ethnique et religieuse et à les expulser d'une région où ils habitaient depuis plusieurs siècles. Le fait que les forces de sécurité yougoslaves pratiquaient également le nettoyage ethnique afin d'éliminer un pourcentage important des hommes en âge de porter les armes, en plus de s'adonner au viol et au pillage à grande échelle, venait gêner encore plus la situation. Toutes les exactions commises durant cette campagne de nettoyage ethnique sont spécifiquement interdites selon de diverses sections du droit international, ce que M. Cottler reconnaissait dans son article.

Dans de telles circonstances, le problème de leadership vient du fait que les accusations de crime de guerre portées contre les membres des Forces canadiennes peuvent nuire considérablement au moral global des troupes et à leur efficacité au

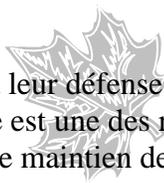


combat. Et même si ces actions ont été commises par inadvertance, la règle des conséquences involontaires joue toujours dans les opérations militaires. Au moins depuis les sondages sur les bombardements stratégiques réalisés après la Deuxième Guerre mondiale, nous savons que l'arme aérienne n'est pas en soi parfaite et exacte. Et même l'apparition des soi-disant « armes intelligentes » ne saurait éliminer les « impondérables de la guerre » ni les conséquences involontaires. Si j'ai contesté directement certaines déclarations faites par les représentants de mouvements religieux canadiens à propos de la théorie de la guerre juste, c'est entre autres parce que la plupart de ces arguments et points de vue laissent transparaître une méconnaissance flagrante des conditions de guerre et supposent une sorte de perfection idéaliste. Or, ces déclarations peuvent inciter les militaires à faire des actions qu'ils ne feraient peut-être pas autrement. Les militaires canadiens, et aussi ceux des autres pays, ne commettent pas d'actions agressives sans bonne raison. Et quand les dirigeants d'organismes à qui bon nombre d'entre nous se fient pour éclairer leur conduite aux plans éthique et moral dénigrent ces raisons et prétendent qu'elles sont illégitimes, cela amène certains à remettre en question nos actions.

Les opposants à l'intervention de l'OTAN ont rappelé à juste titre que les puissances de l'OTAN, et d'ailleurs les autres pays également, n'ont pas fait grand chose dans des circonstances comme le traitement infligé par les Turcs à la minorité kurde ou le génocide rwandais. À certains égards, ils ont raison. Sans contredit, on a très peu réagi dans les situations du genre. Mais nous savons qu'au moins quelques Canadiens ont été mêlés aux événements du Rwanda, et que les hauts dirigeants de l'ONU n'ont malheureusement pas donné suite aux requêtes du commandant des troupes sur place. C'est en partie à cause de cette expérience regrettable, selon moi, que l'OTAN a adopté une telle position dans le cas du Kosovo.

Après tous ces préambules, j'en arrive enfin au plat de résistance de ce document, les recommandations. Il y a en fait deux volets, un politique et l'autre militaire. Nous allons les examiner dans l'ordre.

Les Canadiens sont immensément fiers de notre bilan au niveau du maintien de la paix, et ce avec raison. Mais je crois que le gouvernement canadien ne doit plus désormais se contenter de répondre « présents » quand des instances quelconques, que ce soient les Nations Unies, l'OTAN ou les États-Unis, nous demandent de participer à une opération. Nous devons à présent choisir soigneusement nos missions, afin qu'elles concordent avec nos capacités militaires et qu'elles coïncident avec nos propres exigences morales. En exigeant des soldats canadiens qu'ils se contentent fondamentalement d'assister impuissants à un génocide comme ce fut le cas au Rwanda et dans une moindre mesure en Bosnie et en Croatie, on leur impose un comportement dangereux pour leur santé globale et leur bien-être physique. Si on veut les envoyer dans ce genre de guêpier, il faut alors que les règles d'engagement les autorisent à employer les moyens nécessaires pour mettre fin aux exactions, et que les tableaux d'organisation et de dotation leur



procurent les types de matériel nécessaires à leur défense et à leur survie. Rappelons également que le sentiment de défendre une cause juste est une des raisons qui expliquent pourquoi ces soldats canadiens sont d'aussi bons agents de maintien de la paix.

Il appartient au Cabinet de prendre les décisions politiques fondamentales. Toutefois, le Cabinet demande conseil aux hauts dirigeants de l'appareil militaire. Cela signifie que les chefs militaires concernés doivent être disposés, même en sacrifiant leur carrière, à dire aux ministres « cette décision est mauvaise ». La différence essentielle entre un spécialiste et un bureaucrate, c'est que le spécialiste prend ses décisions à la lumière de ce qui lui paraît bien ou mal, et non en fonction des avantages politiques qui s'y rattachent. Les militaires canadiens ont le droit de s'attendre à ce que leurs dirigeants forgent leurs décisions de cette manière, comme ils l'ont toujours fait dans le passé. De nombreux précédents dans l'histoire de l'armée et de la marine en témoignent. On parle beaucoup au Canada de « gouvernement responsable ». Au plan militaire, la notion de gouvernement responsable devrait signifier que les chefs assument les responsabilités de leurs décisions, même si cela peut les contraindre à démissionner.⁴

À part le choix des missions qui relève dans une large mesure de l'autorité politique, les hauts dirigeants militaires doivent insister pour que les Forces canadiennes déployées dans des missions de combat et de quasi combat disposent de l'équipement nécessaire pour se tirer de telles situations. Soyons clairs. Les missions qui nous seront probablement confiées à l'avenir n'auront plus grand chose à voir avec les opérations traditionnelles de maintien de la paix comme celle à Chypre. Les soldats visés seront beaucoup plus susceptibles d'affronter des situations de combat réel et de quasi combat lors desquelles ils subiront directement et indirectement les tirs des belligérants. Il faut convaincre les membres du Cabinet que, faute de fournir aux troupes canadiennes l'équipement qu'exigent les circonstances de leurs futures missions, nos soldats risqueront de revenir à l'état de cadavre. Les combats représentent une occupation dangereuse en soi, mais l'obligation de combattre des forces modernes avec de l'équipement désuet s'apparente à de la témérité, voire à la folie. Et quel que soit leur degré de compétence, à moins de disposer d'un équipement comparable à celui que possèdent leurs vis-à-vis, nos soldats seront en mauvaise posture. Mais il faut être réaliste et admettre qu'avec nos forces réduites, nous ne saurions « réinventer la roue ». Nous devons probablement acheter une grande partie, sinon la totalité de notre équipement auprès d'autres pays ayant des moyens de défense suffisamment importants pour se permettre de concevoir ou perfectionner le matériel militaire. Mais il demeure nécessaire de doter nos troupes qui se rendent en « eaux troubles » d'un équipement d'excellente qualité. Et nos dirigeants doivent réclamer le meilleur équipement possible, si nous avons l'intention de demander à nos soldats de mettre leur vie en péril pour le Canada.

Le dernier aspect que je souhaite aborder est le problème du syndrome de stress post-traumatique. Autrefois, aux jours sombres de la guerre des tranchées, on parlait en l'occurrence de « choc dû à l'impact des obus », ou on invoquait parfois « le manque de vigueur ». De nos



jours, on appelle cela le syndrome de stress post-traumatique, et il est reconnu que ce problème survient quand l'esprit humain n'est plus capable de traiter les images captées. Ce mal affecte les policiers, les pompiers et souvent les fantassins, marins et aviateurs. Il résulte d'une saturation du corps et de l'esprit, au point que l'individu finit par craquer. Un des facteurs qui selon moi peut entraîner une telle défaillance est une discordance majeure entre les conceptions personnelles et les scènes auxquelles on est appelé à assister et à participer. C'est pour cette raison que ce syndrome apparaît souvent dans des situations de combat et de quasi combat. D'après des études récentes, les humains ne sont pas naturellement portés à tuer d'autres humains. Il s'agit d'un comportement acquis. En fonction des mentalités, en particulier des attitudes morales, inculquées avant que l'individu n'apprenne à tuer, le conflit mental risque de s'exacerber. Dans les cas les plus graves de syndrome de stress post-traumatique, il peut en résulter une impuissance totale. Ayant travaillé à une certaine époque dans des hôpitaux pour anciens combattants, j'ai pu en observer les séquelles. Voilà pourquoi j'accorde autant d'importance aux décisions prises par les hauts dirigeants sur ces questions.

Un historien canadien a écrit un livre ayant comme sous-titre « l'histoire militaire d'un peuple pacifique ». Les Canadiens n'ont pas l'esprit militaire. Ils n'ont pas le goût de se battre. Pourtant, ils y excellent quand la situation l'exige. Et c'est parce que nous formons un peuple pacifique que, traditionnellement, nous avons souvent manqué de préparation. Mais ce pacifisme n'implique pas que nous pouvons envoyer nos soldats sur la ligne de feu avec de l'équipement laissant à désirer. Cela ne revient pas à dire que nous pouvons accepter des missions qui vont au-delà de nos capacités, selon des règles d'engagement obligeant les soldats canadiens à faire fi d'actes qu'ils réprouvent complètement et qui répugnent à notre société. Et vu notre pacifisme, nous devrions exiger du gouvernement qu'il veille à ce que les missions confiées à nos soldats contribuent à améliorer la position du Canada et de bien-être des Canadiens.

Notes finales

1. Pour avoir un aperçu de la participation canadienne sur ce théâtre d'opérations, voir l'ouvrage de S. Taylor et B. Nolan : *Tested Mettle: Canada's Peacekeepers at War* [Ottawa, Esprit de Corps Books, 1998] et celui de J.R. Davis : *The Sharp End: A Canadian Soldier's Story* [Vancouver, Douglas & McIntyre, 1997]
2. L'historique de ce corps armé est retracé en partie dans l'ouvrage de L. MacKenzie: *Peacekeeper: The Road to Sarajevo* [Vancouver, Douglas & McIntyre, 1993]. Voir également J.R. Davis, op.cit.
3. « Is NATO within the laws of war when it bombs civilians? » Irwin Cottler [Globe & Mail, 18 mai 1999, p. A17]

4. Je connais le prix à payer quand on est un « objecteur de conscience ». J'ai démissionné de l'armée américaine après 16 ans de service à cause du bombardement des villes de Hanoi et Haiphong, et du fait que les deux principaux hôpitaux vietnamiens se trouvaient en plein milieu de la zone de bombardement visée.

5. M. David Grossman, un psychologue ayant récemment pris sa retraite de l'armée américaine, a écrit un article résumant ses travaux sur ce sujet. Cet article, intitulé « Trained to Kill », figure dans le numéro 9, volume 42, de la revue *Christianity Today* datant du 10 août 1998, aux pages 30-39.



Allan D. English, PhD

*Interprétations ancienne et moderne
des réactions au stress de combat*

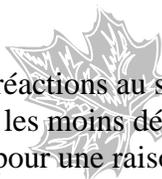
Introduction

Depuis que l'histoire documentée existe ou presque, on sait que le stress influence les gens appelés à combattre pour leur pays. Les dirigeants israélites de l'Antiquité exemptaient du service dans l'armée les hommes sur le point de se marier de même que ceux qui venaient de se bâtir une maison ou de planter un vignoble. Ces gens en étaient dispensés temporairement parce que leurs chefs étaient conscients du fait que le stress du combat les affecterait davantage que leurs camarades. En outre, les Israélites savaient que la peur peut être contagieuse et les officiers avaient la consigne de s'adresser à leurs soldats dans ces termes : "quelle est la valeur d'un homme rempli de crainte et au cœur défaillant? Laissons-le partir et rentrer chez lui, pour ne pas que sa peur se propage aussi au cœur de ses compagnons."¹

Le présent document vise à donner aux membres de la Commission d'enquête sur les événements en Croatie un survol historique des analyses récentes concernant le stress et les séquelles du stress dus à l'exposition au combat ou à des opérations intensives, que l'on appelle communément réactions au stress de combat (RSC).² En examinant certains aspects tels que les symptômes, les diagnostics et les formes de traitement, le stress en dehors du combat, les réactions des soldats ainsi exposés ainsi que l'attitude des civils et du personnel médical face aux RSC, nous verrons que les interprétations de ce phénomène ont varié avec le temps en fonction de facteurs tels que le contexte de combat, les attitudes de la société envers les maladies mentales et les conceptions des spécialistes de la santé et des chercheurs par rapport aux maladies mentales dues au stress. Cela complique la tâche des analystes qui tentent d'établir une distinction entre les facteurs contextuels (ou matériels) et les causes liées au stress quant aux symptômes qui s'observent chez les combattants engagés dans des opérations intensives.

¹ Deutéronome, chapitre 20, versets 5-8, version du roi Jacques.

² Les réactions au stress de combat ont été décrites de différentes manières. Dans cet essai, j'emploierai la définition qui revient le plus souvent dans les ouvrages psychologiques (voir le nota 3 ci-dessous) et qui est utilisée couramment dans les Forces canadiennes. Les cliniciens civils pourraient alors diagnostiquer soit un problème de stress post-traumatique, soit un problème de stress aigu, selon le temps écoulé avant que les symptômes n'apparaissent et leur persistance. Pour obtenir des explications plus poussées, consultez la publication de l'American Psychiatric Association intitulée *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*, quatrième édition, (Washington, DC: APA, 1994), 424-31.



Il y a plusieurs façons de définir les réactions au stress de combat, mais la plus complète, qui a aussi le mérite de tenir compte des cas les moins dépendants d'une cause physique, se lit comme suit : "Tout soldat que l'on évacue pour une raison autre qu'une blessure provoquée directement par un projectile ennemi ou une explosion est victime de RSC."³ Étant donné que la Commission s'intéresse principalement aux répercussions de ce phénomène dans les opérations de guerre terrestre, nous nous contenterons d'analyser l'évolution des conceptions en la matière, sous l'angle des opérations terrestres.

Symptômes, diagnostics et traitements

Les plus anciennes références à ce genre de réactions dans la littérature médicale remontent à un article de Johannes Hofer publié en 1678. Celui-ci y exposait une maladie chez des mercenaires suisses au service de la France, qui avaient manifesté divers symptômes : abattement, mélancolie constante, mal du pays, troubles du sommeil ou insomnie, faiblesse, perte d'appétit, anxiété, palpitations cardiaques, stupeur et fièvre. À moins de pouvoir rentrer chez eux, ces soldats finissaient parfois par mourir ou devenir fou. En décrivant ainsi ces cas de façon claire, Hofer avait convaincu les médecins que, d'après les symptômes les plus évidents, il s'agissait bel et bien d'une maladie qui touche les soldats combattant loin de chez eux. Au XIX^e siècle, beaucoup de médecins, croyant que les symptômes de nostalgie résultaient de changements pathologiques dans les organes internes des sujets, supposèrent après leur décès des altérations inexistantes au cerveau et dans d'autres parties du corps parce que, dans l'ensemble, ils étaient confrontés à des anomalies dépassant leur capacité.⁴ Néanmoins, jusqu'à la Première Guerre mondiale, la notion de "nostalgie" a été largement admise quand des changements radicaux survenaient à la faveur du diagnostic et du traitement des combattants victimes de blessures autres que physiques.

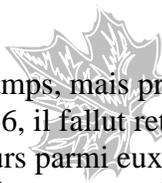
Au début, on considérait que les soldats des armées anglaises et canadiennes incapables de supporter l'épreuve mentale du combat souffraient d'hystérie, un mal attribué à l'époque au manque de volonté, à la paresse ou à la dépravation morale.⁵ Les sujets étaient traités de la même façon que ceux soignés dans une clinique civile. On les rapatriait en Angleterre où, à force de "repos et sympathie", certains voyaient leurs symptômes disparaître, alors que la plupart d'entre eux aboutissaient dans un institut psychiatrique et devenaient des malades chroniques.⁶

³ Shabtai Noy. "Combat Stress Reactions" dans *Handbook of Military Psychology*, Reuven Gal et A. David Mangelsdorff, éd. (Chichester: John Wiley, 1991), 508.

⁴ George Rosen, "Nostalgia: a 'Forgotten' Psychological Disorder," *Psychological Medicine* 5 (1975), 340-54.

⁵ Michael J. Clark, "The Rejection of Psychological Approaches to Mental Disorder in Late Nineteenth-Century British Psychiatry," in *Madhouses, Mad-Doctors, and Madmen*, Andrew Scull, ed. (London: Athlone, 1981), 293-7.

⁶ Sidney I. Schwab, "The War Neuroses as Physiologic Conversions", *Archives of Neurology and Psychiatry* 1 (1919); 593; et Arthur F. Hurst "Hysteria in Light of the War Experience",



Ce fléau faisait des ravages dans les deux camps, mais prit une allure critique lorsque, après la première bataille de la Somme en juillet 1916, il fallut retirer du front “plusieurs milliers de soldats” ayant subi un choc nerveux; plusieurs parmi eux étaient devenus définitivement impropres au service militaire. On mit rapidement au point un nouveau mode de traitement qui, en 1918, avait évolué au point de ressembler aux méthodes actuelles de traitement des RSC employés près des premières lignes, mettant l’accent sur la disponibilité immédiate, la proximité et les besoins à combler. Toutefois, d’après le lieutenant-colonel Colin Russel, un éminent neurologue canadien, les soldats évacués vers l’Angleterre ou le Canada étaient soumis à divers traitements visant à les “persuader” de retourner au front ou de servir plus utilement la société. Ces traitements allaient d’une thérapie envahissante à des chocs électriques administrés aux sujets récalcitrants et durs à convaincre par de belles paroles.⁷

Ces traitements reposaient sur une théorie paradoxale de cette maladie qui prévalait à l’époque. D’une part, depuis la découverte à la fin du XIX^e siècle des bactéries, cause de nombreuses maladies, une nouvelle conception avait cours dans les milieux scientifiques et médicaux, suivant laquelle la quasi totalité des maux qui affectent les humains seraient d’origine physique. D’autre part, beaucoup de médecins au tournant du siècle croyaient que toutes les maladies mentales étaient attribuables à l’incapacité de contrôler ses instincts les plus bas, et que leur mission de guérison face à une telle maladie consistait à aider les patients à surmonter leurs lacunes morales.⁸ Ces deux principes s’appliquèrent bientôt aux soldats ramenés du front sans avoir subi de blessure physique du fait que, comme l’avait alors exprimé un psychiatre de haut rang dans l’armée britannique durant la Deuxième Guerre mondiale, les citoyens ne pouvaient accepter “l’idée qu’un soldat *britannique*, c’est-à-dire un “héros”, puisse manifester dans certaines circonstances des symptômes de troubles “ mentaux ”, signe évident d’une “ tare morale honteuse”.⁹ On émit à la place l’hypothèse que les secousses et l’impact provoqués par l’explosion des obus avaient abîmés physiquement le système nerveux des victimes, et qu’il y avait donc un motif justifié de les évacuer. Le nouveau diagnostic “choc dû à l’impact des obus” permettait d’étiqueter convenablement un grand nombre de soldats marqués par une forme quelconque de troubles psychologique durant la Première Guerre mondiale. À la fin de la guerre, malgré le constat que ces troubles ne pouvaient être occasionnés par les secousses d’artillerie, plusieurs médecins, à qui on avait enseigné que presque toutes les maladies étaient

Archives of Neurology and Psychiatry 2 (1919), 565.

⁷ Colin K. Russel, “War Neurosis,” *Archives of Neurology and Psychiatry* 1 (1919), 34-5.

⁸ Andrew Scull, “The Social History of Psychiatry in the Victorian Era,” in *Madhouses, Mad-Doctors, and Madmen*, Andrew Scull, éd. (Londres: Athlone, 1981), 25; et Clark, 274, 295, 297, 300.

⁹ Robert H. Ahrenfeldt, *Psychiatry in the British Army in the Second World War* (Londres: Routledge and Kegan Paul, 1958), 6. Passage souligné dans l’original.



d'origine physique, étaient convaincus que ces troubles eux aussi résultaient d'une cause physique inconnue.¹⁰

Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, les symptômes des soldats touchés par une telle maladie se comparaient à ceux observés durant le conflit précédent, mais, en 1939, l'attitude par rapport à ce qu'on appelait alors des troubles neuropsychiatriques¹¹ avait passablement changé. Mais cette évolution n'allait pas nécessairement dans le bon sens, vu que les soins accordés à l'époque aux soldats affichant des symptômes neuropsychiatriques étaient dans les faits moins efficaces, pour ce qui est de rendre à nouveau les sujets aptes au combat, qu'en 1918. À l'instar de la Première Guerre mondiale, vu l'urgence et les impératifs de la mobilisation, au début des hostilités, les autorités militaires britanniques et canadiennes ne se souciaient guère de la sélection des recrues, surtout en ce qui concerne leur aptitude mentale. Par conséquent, beaucoup d'hommes inaptes au combat se retrouvèrent en uniforme.¹² Malgré le grand nombre de soldats susceptibles d'éprouver des troubles neuropsychiatriques, les responsables des armées anglaise et canadienne avaient apparemment oublié les leçons tirées du conflit précédent, si bien qu'au début, ils prévoient ramener les soldats aux prises avec des troubles neuropsychiatriques vers l'arrière pour les soumettre à une thérapie intensive, ce qui se traduisait par des taux de récupération faibles.¹³ Comme leurs alliés anglais et canadiens, les responsables militaires américains considéraient au départ que ces troubles, d'ordre clinique ou médical, étaient surtout attribuables à une tare de personnalité chez les sujets, mais vu l'entrée en guerre tardive des forces armées américaines, celles-ci avaient pu mettre sur pied un mécanisme de sélection rigoureux.¹⁴ Selon les statistiques de l'organisme de recrutement des États-Unis, le Selective Service, environ 40 p. cent des conscrits allaient être éventuellement refusés pour des motifs liés

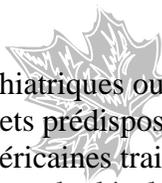
¹⁰ H.C. Marr, *Psychoses of the War* (Londres : Henry Frowde, 1919), 46-7.

¹¹ Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, plusieurs expressions servaient à désigner les RSC, entre autres " troubles (nerveux) non diagnostiqués ", névrose, névrose d'anxiété et stress de combat. Voir Copp et McAndrew, 22. Pour ne pas attribuer à ces soldats l'étiquette " psychotique ", en 1943, les officiers supérieurs de l'armée américaine exigeaient que l'on parle en l'occurrence de cas d'épuisement uniquement. Voir Richard Gabriel, *No More Heroes: Madness and Psychiatry in War* (New York: Hill et Wang, 1987), 39-40, 41.

¹² Terry Copp, "The Development of Neuropsychiatry in the Canadian Army Overseas 1939-1943," in *Canadian Health Care and the State*, David C. Naylor, éd. (Montréal et Kingston: McGill-Queen's Univ. Press, 1992), 68.

¹³ Terry Copp et Bill McAndrew, *Battle Exhaustion: Soldiers and Psychiatrists in the Canadian Army, 1939-1945* (Montréal et Kingston: McGill-Queen's Univ. Press, 1990), 47.

¹⁴ Shabtai Noy, "Combat Psychiatry: The American and Israeli Experience," in *Contemporary Studies in Combat Psychiatry*, Gregory Belenky, éd. (Westport, CT: Greenwood Press, 1987), 71.



à l'équilibre émotionnel, à des troubles psychiatriques ou à des faiblesses de comportement.¹⁵ Partant de l'hypothèse que la plupart des sujets prédisposés à succomber moralement au combat avaient été filtrés, les autorités militaires américaines traitaient les sujets en s'inspirant du modèle freudien et des théories psychologiques du développement. Or, ces modèles négligeaient ordinairement les méthodes de traitement direct qui s'étaient révélées si efficaces à la fin de la Première Guerre mondiale, et misaient sur un mode de traitement à l'hôpital impliquant de longues séances de thérapie, précédées souvent par l'injection massive de sédatifs, en mettant l'accent sur le changement interne et l'épanouissement chez les patients.¹⁶ Les résultats se comparaient à ceux obtenus durant la Première Guerre mondiale, et parmi les sujets alors soignés dans des hôpitaux loin du front, rares sont ceux qui purent retourner combattre. Ainsi, durant les campagnes de l'armée américaine en Afrique du Nord et en Sicile, 35 p. cent de l'ensemble des pertes autres que les morts et blessés étaient des cas qualifiés de cas "psychiatriques"; cependant, comme la plupart de ces soldats avaient été évacués à une distance d'au moins 90 milles de la ligne de front pour subir un traitement, à peine plus de 30 p. cent d'entre eux étaient retournés combattre.¹⁷ Même si beaucoup de psychiatres préféraient recourir à leurs méthodes habituelles de traitement à l'hôpital, la pénurie d'effectifs durant la campagne de libération du nord-ouest de l'Europe (1944-1945), alors que le taux de pertes attribuables à des troubles neuropsychiatriques dans les unités combattantes atteignait en moyenne 25 p cent, les forces alliées furent au bout du compte obligées de revenir aux méthodes antérieures qui avaient fait leurs preuves pendant la Première Guerre mondiale.¹⁸

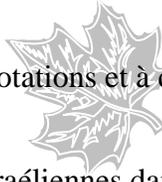
À la lumière des résultats observés lors de la Deuxième Guerre mondiale, l'armée américaine devait reconnaître qu'au bout de 35 jours de combat soutenu, 98 p. cent des soldats présentaient des "symptômes psychiatriques négatifs". Par conséquent, pendant la Guerre de Corée, les forces américaines étaient mieux préparées pour s'occuper des cas du genre, qui survenaient à peu près au même rythme que durant la Deuxième Guerre mondiale. Là encore, l'armée américaine confirmait l'hypothèse que l'esprit de corps, la cohésion et le moral des troupes comptent parmi les principaux facteurs permettant aux soldats de surmonter le stress du

¹⁵ Au départ, le Selective Service avait refusé 1 686 000 des 5 250 000 appelés conscrits (32 %) en raison de troubles ou de lacunes d'ordre émotif ou éducatif. Entre 1942 et 1945, 500 000 cas supplémentaires ont été écartés pour cause de troubles mentaux ou de problèmes de comportement, ce qui porte le pourcentage total de rejets à près de 42 p. cent. Voir Gabriel, 9.

¹⁶ Noy dans "Combat Stress Reactions," 509; et Allan D. English, *The Cream of the Crop: Canadian Aircrew 1939-1945* (Montréal et Kingston: McGill-Queen's University Press, 1996), 68, 69, 74, 79.

¹⁷ Gabriel, 117-18.

¹⁸ Copp et McAndrew, 58, 81, 114, 135, 149-50; et Gabriel, 46.



combat; toutefois, le fait de procéder à des rotations et à des remplacements individuels nuit souvent à la cohésion du groupe.¹⁹

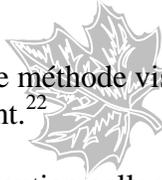
Le bilan enregistré par les troupes israéliennes dans les conflits récents coïncide avec les taux de pertes obtenus par les alliés au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Aux premiers jours de la guerre du Yom Kippur en octobre 1973, qui s'étaient révélés désastreux pour les forces de défense israéliennes, le taux déclaré de soldats souffrant de troubles psychologiques dus au combat représentait 60 p. cent des pertes totales. Mais à mesure que les troupes israéliennes reprenaient le dessus, leur taux de victimes de RSC est tombé à 30 p. cent des effectifs totaux. Quand ils ont envahi le Liban en 1982, leurs succès initiaux ont convaincu les Israéliens que leur cause était juste, si bien qu'il y avait très peu de cas RSC dans leurs rangs. Mais lorsque leur progression s'est enlisée et que certains se sont mis à douter ouvertement de la justesse de cette opération, le taux déclaré de victimes de troubles RSC a grimpé à 23 p. cent des pertes totales officielles.²⁰ Durant la guerre du Yom Kippur, l'armée israélienne traitait les cas RSC selon le même modèle de thérapie psychologique que dans un hôpital civil, comme les alliés au début de la Deuxième Guerre mondiale, obtenant alors les mêmes résultats décevants pour ce qui est de rendre les soldats aptes à combattre à nouveau. À la suite du conflit de 1973, les autorités militaires israéliennes optèrent pour une formule de traitement au front, plus profitable.²¹

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, les concepts psychosociologiques se sont progressivement imposés dans le traitement des sujets souffrant de RSC. Dans les forces armées des pays occidentaux, on attribue essentiellement ces défaillances à un phénomène cognitif qui découle de l'effondrement du réseau de soutien social (soit leadership, cohésion et moral) qui sous-tend l'unité. Contrairement à certains modèles thérapeutiques qui prévalaient autrefois, suivant lesquels les symptômes RSC s'expliquaient par une défaillance mentale individuelle, le modèle sociopsychologique considère que les réactions au stress de combat sont parfaitement normales quand le réseau de soutien collectif qui aide les soldats à survivre individuellement aux

¹⁹ Gabriel, 121.

²⁰ Stasiu Labuc, "Cultural and Societal Factors in Military Organizations," dans *Handbook of Military Psychology*, Reuven Gal et A. David Mangelsdorff, éd. (Chichester: John Wiley, 1991), 484-5.

²¹ On a constaté que 70 p. cent des cas de RSC traités à l'avant avaient pu retourner au combat, alors que le taux de récupération atteignait à peine 16 p. cent dans le cas de ceux qui avaient été traités à l'arrière. Noy dans "Combat Stress Reactions," 520.



rigueurs du combat vient à disparaître. Cette méthode vise donc surtout à rétablir les moyens de soutien permettant de combattre efficacement.²²

Cependant, même si les moyens de soutien collectifs laissent à désirer, il est possible d'éviter qu'un grand nombre de soldats soient victimes de RSC. En dépit des remplacements individuels, une pratique ayant pour effet de rompre la cohésion de l'unité, au cours de la guerre du Vietnam, les pertes de l'armée américaine attribuables à ce facteur étaient relativement faibles. Plusieurs raisons ont été invoquées pour expliquer cette anomalie. Par exemple, d'aucuns ont prétendu que, si tous les cas d'alcoolisme et de toxicomanie (qui étaient très nombreux)²³ de psychose et de " phobies " avaient été attribués à des réactions au stress de combat, le taux RSC aurait été très supérieur.²⁴ Une autre raison mise de l'avant pour expliquer ce phénomène est le nombre relativement faible de troupes combattantes engagées sur le théâtre des opérations (au point culminant du conflit, malgré la présence de 565 000 soldats, l'armée américaine ne pouvait aligner que 88 000 combattants), de sorte que proportionnellement, il n'y avait pas tellement de soldats américains appelés à affronter directement l'ennemi. Fait significatif, au cours des engagements de l'offensive du Tet lancée par les Vietcongs en 1968, les forces américaines accusèrent des pertes RSC se rapprochant des taux enregistrés durant la Deuxième Guerre mondiale et la guerre de Corée.²⁵

Dans le sillage de la guerre du Vietnam, lorsque de nombreux vétérans (chiffre estimé entre 500 000 et 1 500 000) éprouvaient selon les rapports des symptômes graves liés au stress après leur retour au foyer, un nouveau type de maladie mentale a fait son apparition dans les ouvrages médicaux, le syndrome de stress post-traumatique (SSPT).²⁶ On a émis l'hypothèse que ce phénomène résulterait de la démobilisation rapide des vétérans du Vietnam, alors que la lenteur du processus de démobilisation après la Deuxième Guerre mondiale a eu pour effet de

²² Noy, dans "Combat Stress Reactions," 510; and Gregory Belenky, Shabtai Noy, et Zahava Solomon, "Battle Stress, Morale, Cohesion, Combat Effectiveness, Heroism, and Psychiatric Casualties: The Israeli Experience," dans *Contemporary Studies in Combat Psychiatry*, Gregory Belenky, éd. (Westport, CT: Greenwood Press, 1987), 18.

²³ Gregory Belenky et Franklin D. Jones, "Combat Psychiatry - An Evolving Field," dans *Contemporary Studies in Combat Psychiatry*, Gregory Belenky, ed. (Westport, CT: Greenwood Press, 1987), 4.

²⁴ Noy dans "Combat Stress Reactions," 508-9.

²⁵ Gabriel, 122.

²⁶ Gabriel, 123; et Noy dans "Combat Stress Reactions," 516.

réduire ou de dissimuler les symptômes SSPT.²⁷ Ce syndrome semble répandu chez les vétérans des conflits de faible intensité à cause, selon certains, de la violence qui prend alors une tournure très personnalisée, de l'incertitude et de l'ambiguïté à savoir qui sont les combattants, de la nécessité de restreindre les actions agressives, et du sentiment de culpabilité qu'entraîne l'incapacité d'intervenir de manière efficace. Par conséquent, la prévention et le traitement des RSC lors des conflits de faible intensité peuvent s'avérer plus complexes que dans le cas des conflits de moyenne ou de forte intensité.²⁸

Stress en dehors du combat

La guerre de Corée ayant abouti à un statu quo, l'armée américaine a maintenu dans le pays des effectifs importants; néanmoins, les soldats se trouvaient encore en milieu hostile, privés en bonne partie des commodités et du confort d'un foyer. Malgré la fin des combats, l'armée américaine continuait à enregistrer des pertes relativement élevées pour cause de "problèmes mentaux". Les vieux symptômes de "nostalgie" resurgissaient, accompagnés d'effets secondaires tels que des engelures, l'alcoolisme ainsi que des douleurs au bas du dos et un malaise généralisé. Cette situation semble s'être reproduite durant la guerre du Vietnam; la plupart des soldats américains étant alors affectés à des tâches pacifiques; la majorité des "cas psychiatriques" relevaient de la nostalgie, une affection que l'on qualifie à présent d'"affres de la solitude".²⁹

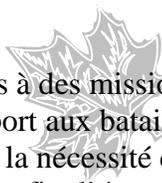
Selon une étude réalisée par le Walter Reed Army Institute of Research portant sur un bataillon américain déployé dans la région du Sinaï en 1982 avec la Force multinationale et Observateurs (FMO) de l'ONU, l'inaction et les tâches purement défensives des membres de la mission de maintien de la paix pouvaient se révéler plus éprouvantes pour des troupes d'élite que des opérations réelles. Les chercheurs en arrivèrent à la conclusion que l'état moral du bataillon était pire sur le théâtre des opérations qu'aux États-Unis, et que plusieurs maux physiques résultaient probablement des tensions psychosociales.³⁰

²⁷ Noy dans "Combat Stress Reactions," 509.

²⁸ Belenky et Jones, "Combat Psychiatry - An Evolving Field," 5; and Belenky and Jones, "Conclusions: The Future of Combat Psychiatry," in *Contemporary Studies in Combat Psychiatry*, Gregory Belenky, éd. (Westport, CT: Greenwood Press, 1987), 254.

²⁹ Gabriel, 120-1, 122. Autre indice que quelque chose clochait, les statistiques révèlent qu'en 1985, parmi les 14 000 soldats postés en Corée, il y avait au moins 12 000 cas déclarés de maladies transmises sexuellement (MTS).

³⁰ Joseph M. Rothberg, et al., "Illness and Health of the US Battalion in the Sinai MFO Deployment," *Armed Forces and Society* 11, no. 3 (printemps 1985), 413-4, 421-2.



Le sort des soldats canadiens affectés à des missions de maintien de la paix depuis 1947 concorde avec la situation observée par rapport aux bataillons américains de la Force multinationale. Une étude récente conclut à la nécessité de filtrer soigneusement les soldats assignés aux missions de maintien de la paix afin d'écartier ceux qui seraient incapables de supporter les tensions correspondantes, et recommande que l'on cherche davantage à préserver le moral sur le théâtre des opérations; enfin, les chercheurs soulignent qu'en dépit des améliorations apportées au réseau de soutien personnel, les militaires interrogés demeuraient insatisfaits des moyens de soutien qui leur étaient offerts.³¹

D'après les spécialistes qui se sont penchés sur le stress causé par des facteurs autres que le combat, il faudrait pousser beaucoup plus loin les recherches dans ce domaine. Toutefois, au même titre que pour le stress de combat, une forte cohésion et un moral élevé au sein de l'unité aident, semble-t-il, les soldats à supporter le stress des opérations, et il est normal de s'attendre à l'apparition de troubles liés au stress à la suite de leur déploiement.³²

Réactions des soldats au stress de combat

Avant la Première Guerre mondiale, les soldats réagissaient habituellement aux tensions des campagnes militaires et des batailles en désertant. Ces désertions atteignaient parfois des "proportions épidémiques", comme lors de certaines campagnes des armées révolutionnaires françaises à la fin du XVIII^e siècle, et dans les rangs des troupes nordiques et sudistes pendant la guerre civile américaine. Ainsi, avant la bataille d'Antietam (1862), l'armée de la Virginie du Nord commandée par Lee avait perdu environ 20 p. cent de ses effectifs réels; or, parmi ces "milliers de traînards, on trouvait un nombre considérable de soldats qui en avaient simplement ras le bol".³³ C'était une réaction acceptable aux rigueurs de la guerre, et les officiers de l'époque admettaient qu'une part importante de leurs troupes quittent les rangs quand les tensions de la campagne devenaient insupportables. Retour apparent à la situation qui prévalait avant le XX^e siècle dans les forces armées américaines, en particulier l'infanterie et la marine, les taux de désertion déclarés ont grimpé jusqu'à 50 p. cent au cours des cinq dernières années. Comme aux siècles précédents, quand la désertion n'était pas considérée comme un crime

³¹ Franklin C. Pinch, "Lessons from Canadian Peacekeeping Experience," rapport inédit préparé pour le ministère de la Défense nationale, novembre 1994, viii-xiii.

³² Tomi S. MacDonough, "Noncombat Stress in Soldiers," in *Handbook of Military Psychology*, Reuven Gal and A. David Mangelsdorff, éd. (Chichester: John Wiley, 1991), 548-9; et Pinch, xi, xiv.

³³ Stephen W. Sears, *Landscape Turned Red: The Battle of Antietam* (New York: Popular Library, 1983), 186, 194, 339.

impardonnable, certains jeunes soldats réagissent de nos jours aux tensions de la vie militaire en abandonnant tout simplement leur poste.³⁴



L'attitude envers la désertion qui avait cours avant le XX^e siècle a évolué avec l'apparition de la guerre de tranchées statique et en raison d'une meilleure organisation de l'état-major durant la Première Guerre mondiale, qui permettaient désormais de mieux contrôler les mouvements des troupes. Confrontés à la menace d'un jugement en cour martiale, qui pouvait même déboucher sur une exécution,³⁵ beaucoup de soldats s'évadaient mentalement, attitude que les médecins appelaient "hystérie" et subséquentement "choc causé par l'impact des obus", diagnostic bientôt remplacé par la notion de "nostalgie". Au lieu de s'enfuir des tranchées, ils manifestaient des symptômes que l'on avait déjà observés auparavant, tels que palpitations cardiaques et dépression, ainsi que des nouveaux symptômes, entre autres une paralysie des membres et une surdité d'origine psychologique, qui leur permettait d'être évacués par les services médicaux sans pour autant encourir l'opprobre ou les sanctions rattachés à la désertion. D'ailleurs, après que les journaux populaires britanniques ont évoqué le phénomène causé par l'impact des obus, un grand nombre de soldats envoyés pour relever les troupes au

³⁴ "Les statistiques révèlent qu'il y a eu dans l'armée 1821 déserteurs en 1996 et 2438 en 1998. Ce dernier chiffre représente environ le double du nombre de désertions enregistré cinq ans auparavant. La plupart des soldats fautifs avaient accompli moins de trois années de service. Dans la marine, le nombre déclaré de déserteurs est passé de 1737 en 1997 à 2086 cette année, un bond de 20 p. cent par rapport à un effectif de 320 000 marins. La désertion se caractérise par la volonté d'abandonner définitivement la fonction militaire, alors qu'une absence sans permission suppose que le soldat a l'intention de réintégrer les rangs plus tard." Rowan Scarborough, "US Military Hurt by Rise in Deserters," *The Washington Times* (1^{er} octobre 1999), <http://www.washtimes.com/nation/nation1.html>.

³⁵ Les cours martiales anglaises déclarèrent 3000 soldats coupables de lâcheté, et là-dessus, 346 furent exécutés. De plus, un nombre considérable de militaires souffrirent de troubles mentaux à cause de la guerre. Voir l'ouvrage de Ted Boacz, "War Neurosis and Cultural Change in England 1914-22: The Work of the War Office Committee of Enquiry into 'Shell-Shock,'" *Journal of Contemporary History* 24 (1989), 228.

Au cours de la Première Guerre mondiale, 22 des 25 soldats canadiens jugés coupables de désertion ont été exécutés, et un autre l'a été pour cause de lâcheté, tandis que beaucoup d'autres ont vu leur peine commuée. Desmond Morton, "Military Medicine and State Medicine: Historical Notes on the Canadian Army Medical Corps in the First World War 1914-1919," in *Canadian Health Care and the State*, David C. Naylor, éd. (Montréal et Kingston: McGill-Queen's Univ. Press, 1992), 50.



front se plaignirent de tels symptômes et furent évacués du théâtre des opérations avant même d'être rendus sur la ligne de front ou d'avoir essuyé des coups de feu.³⁶

Comme pour les symptômes secondaires éprouvés par certains soldats durant la Première Guerre mondiale, on a constaté pendant la guerre de Corée et celle du Vietnam que les réactions au stress de combat pouvaient se manifester par d'autres maux (ex.: engelures, alcoolisme et toxicomanie, maladies transmises sexuellement, douleurs au bas du dos et malaise généralisé, etc.), ou que leurs symptômes pouvaient être retardés et apparaître sous forme d'un syndrome de stress post-traumatique.

À présent, il est communément admis dans les ouvrages spécialisés que les symptômes de RSC varient en fonction de la nature du combat ou du contexte opérationnel. Le directeur des recherches en santé mentale pour les forces de défense israéliennes, Shabtai Noy, a émis l'hypothèse que des combats intenses (correspondant selon lui à des "tensions concentrées") entraînent normalement des symptômes psychotiques aigus (du genre de ceux observés au cours des première et deuxième guerres mondiales), tandis que l'exposition à un stress intermittent (soit des "tensions sporadiques") suscite habituellement des problèmes tels que la toxicomanie, la dépression, l'anxiété ou l'amnésie et se traduit par des retraits administratifs plus nombreux, et qu'une exposition à des niveaux de tension opérationnelle relativement faibles mais constants (qualifiée de "stress intermédiaire") amène habituellement l'évacuation des soldats touchés pour cause de fatigue et de maux physiques (vomissements, troubles du système digestif, manque d'appétit, diarrhée et tremblements, problèmes dont l'origine est difficile à identifier, et qui s'apparentent aux symptômes que l'on associait à la nostalgie il y a plus de trois siècles).³⁷

D'après Noy, les réactions traumatiques au stress de combat évoluent avec le temps. Cela s'explique apparemment du fait que, comme nous l'avons vu, il n'existe pas un ensemble simple et défini de symptômes RSC pouvant s'appliquer à tous les conflits, et parce que les soldats incapables de supporter le stress du combat présentent souvent les symptômes, quels qu'ils soient, qui leur permettraient d'échapper à leur sort.³⁸ Dès la Première Guerre mondiale, on a observé que ce genre d'attitude était motivée par un dilemme intérieur chez les soldats confrontés à une situation qu'ils perçoivent comme une menace à leur existence, une explication encore admise par beaucoup de spécialistes. Certains de ces soldats, quand ils ont le choix entre combattre ou fuir, préfèrent s'enfuir. Si on les empêche de quitter concrètement le lieu de l'action, ils peuvent alors afficher des symptômes cliniques réels provoqués par le conflit qui se

³⁶ "Report of the War Office Committee of Enquiry into 'Shell-Shock,'" Cmd 1734, (Londres: HMSO, 1922), 46.

³⁷ Voir l'ouvrage de Noy "Combat Stress Reactions," 510, 522.

³⁸ Gabriel, 41 42-3.

joue dans leur subconscient. Souvent, ces symptômes prennent des formes acceptées par la société en général ou dans le domaine médical, considérées comme de bons motifs pour échapper à une situation éprouvante. Mais l'interprétation donnée à ces symptômes par la société et le corps médical a évolué avec le temps et varie selon les cultures.³⁹

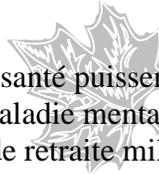
La société et les réactions au stress de combat

Au cours de ce siècle, la façon de traiter les cas RSC a changé, parfois de façon radicale; nous allons maintenant analyser certains des facteurs qui ont amené une telle transformation. Au début de la Première Guerre mondiale, la population canadienne et le service de santé de l'armée canadienne tenaient pour acquis que nos soldats feraient preuve d'un "courage viril". Cependant, vu le grand nombre de sujets ayant subi un "choc dû à l'impact des obus", les autorités canadiennes en sont venues à considérer d'un regard plus compatissant les soldats souffrant de "troubles nerveux"⁴⁰ Durant l'année qui a suivi la guerre, le gouvernement a ainsi accordé à tous les démobilisés des soins médicaux gratuits, mais par la suite, cet avantage s'est limité aux bénéficiaires d'une pension ayant subi des lésions permanentes ou affligés d'une maladie récurrente. Mais les mentalités ont évolué lentement au Canada, à preuve le fait qu'au moins jusqu'en 1925, les victimes d'un tel choc se voyaient refuser une pension, suivant l'avis de Russel et d'autres médecins éminents. Le gouvernement a fini par construire des hôpitaux à double vocation pour les anciens combattants affectés par une maladie mentale qui, vers 1928, représentaient le quart de l'ensemble des vétérans invalides. À l'aube de la Deuxième Guerre mondiale, cette proportion approchait de 50 p. cent.⁴¹ Néanmoins, beaucoup de citoyens réprobaient ces mesures, croyant que n'importe quelle maladie, que ce soit un choc dû à l'impact des obus ou une pneumonie, dénoterait une personnalité débile, et acceptant mal que des

³⁹ L'influence de la culture sur l'interprétation des symptômes de troubles mentaux suscite des débats constants dans les milieux médicaux. Des articles parus récemment montrent que la polémique demeure vivace. Voir notamment l'article de Peter J. Guarnaccia et Lloyd H. Rogler intitulé "Research on Culture-bound Syndromes: New Directions," dans *The American Journal of Psychiatry* 156, n° 9 (septembre 1999), 1322-1327 et celui de Gary J Tucker, "Putting DSM-IV in Perspective," paru dans *The American Journal of Psychiatry* 155, n° 2 (février 1998), 159-161.

⁴⁰ Morton, 48 et Copp, 69. Au cours de la Première Guerre mondiale, l'armée canadienne a reconnu 15 500 "cas d'incapacité neuropsychiatrique" dont 9000 ayant donné lieu à un diagnostic de "choc dû à l'impact des obus et névrose".

⁴¹ Morton, 50 et Russel, 36-7. En Angleterre, deux ans après l'Armistice, 65 000 ex-soldats touchaient une pension d'invalidité pour cause de neurasthénie, et parmi eux, 9000 continuaient à suivre un traitement à l'hôpital (Bogacz, 227). Russel a critiqué avec véhémence la propension des Anglais et des Français à accorder une pension aux "névrosés de guerre".



milliers de vétérans apparemment en bonne santé puissent toucher une pension ou obtenir des soins hospitaliers gratuits en raison d'une maladie mentale. Cette attitude transparait dans la politique canadienne en matière de régime de retraite militaire, ébauchée en 1916, qui visait d'abord à réadapter les anciens combattants pour qu'ils puissent mener une vie productive. S'inspirant des exemples fournis par les Américains après la guerre de Sécession et les Français au début de la Première Guerre mondiale, qui finirent dans les deux cas par octroyer des pensions généreuses à des milliers de vétérans, les responsables du régime de pension canadien se montraient "généreux en théorie, mais avarés dans la pratique". Les membres des commissions médicales et les examinateurs accordaient rarement une pension complète, et vers 1920, à peine 5 000 des 70 000 pensionnés de guerre bénéficiaient de prestations d'invalidité pleines et entières.⁴²

Il reste beaucoup de recherches à faire sur l'incidence des attitudes sociales par rapport au traitement des anciens combattants depuis la Première Guerre mondiale, mais le dossier des vétérans américains de la guerre du Vietnam et la controverse actuelle entourant le syndrome de la guerre du Golfe laissent entendre que de nombreux citoyens considèrent, comme à l'époque de la Première Guerre mondiale, que les soldats contemporains ne souffrent d'aucun mal réel. Un rapport récent de la société Rand Corporation portant sur le syndrome de la guerre du Golfe en fournit le témoignage suivant :

Au cours des dernières années, l'analyse scientifique du stress et de ses répercussions sur la santé a énormément progressé. Malheureusement, ces progrès scientifiques n'ont pas eu pour corollaire une rectification des croyances fausses qu'ont les gens à propos du stress. Le tabou social quant au stress considéré comme facteur de mauvaise santé et de maladie a contribué dans une large mesure à orienter le point de vue biaisé qui ressort parfois du discours des politiciens concernant les problèmes de santé éprouvés par les vétérans de la guerre du Golfe.⁴³

La médecine et les réactions au stress de combat

L'attitude des citoyens face aux maladies provoquées par le stress s'est accompagnée d'une évolution parallèle des mentalités dans le milieu de la santé à l'égard des RSC. Toutefois, malgré les progrès réalisés depuis un siècle, les médecins et les autres instances chargées de soigner les soldats interprétaient ces problèmes psychologiques en fonction de plusieurs paradigmes bien définis. L'importance et le sens attribués aux causes physiques des RSC (et du SSPT) varient souvent en fonction du bagage culturel et de la formation des observateurs. Des psychiatres iraniens ont même repris l'ancien diagnostic de choc dû à l'impact des obus en

⁴² Morton, 50, 56, 57, 59.

⁴³ Rapport sur le stress de la RAND Corporation paru le 21 mai 1999, http://www.gulflink.osd.mil/library/randrep/stress/mr1018_4_chap1.html.

vogue durant la Première Guerre mondiale pour expliquer les séquelles psychologiques des tirs d'artillerie sur les soldats iraniens pendant la guerre entre l'Iran et l'Irak (1980-1988).⁴⁴ Récemment, certains toxicologues et spécialistes de la médecine environnementale ont prétendu que les phosphates organochlorés peuvent provoquer des troubles neuropsychologiques et neuropsychiatriques qui seraient à l'origine de plusieurs des symptômes associés au syndrome de la guerre du Golfe.⁴⁵ D'autres estiment que ce syndrome relève de l'hystérie, provoqué presque exclusivement par les réactions émotionnelles au stress, et comparable aux types d'affections mentales que les médecins diagnostiquaient couramment à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.⁴⁶ Entre ces deux conceptions extrêmes, on trouve une foule d'interprétations variées combinant les facteurs psychosomatiques et les causes environnementales en rapport avec la santé physique.

Conceptions actuelles

Quelles que soient les divergences quant à la façon d'interpréter les divers symptômes possibles dus au stress chez les soldats, un essai de Noy présente une synthèse des diverses interprétations du concept de RSC, qui est désormais admis par les responsables militaires canadiens et ceux de la plupart des pays occidentaux.

Cet auteur évoque la difficulté d'établir une distinction entre les symptômes purement physiques de la maladie et les aspects psychologiques qui s'y rattachent de même que le mépris social correspondant. Toutefois, pour ce qui est de remédier concrètement aux problèmes psychologiques qui surgissent dans un contexte militaire normal, il démontre que le retour dans les rangs de l'unité représente le fondement même d'une méthode de traitement axée sur "l'adaptation active". En suivant un tel traitement, les sujets peuvent se rendre compte que les manifestations de leur traumatisme constituent une réaction temporaire et normale à des circonstances extrêmes. L'auteur souligne toutefois que le fait de considérer une réaction post-traumatique comme une maladie fait que les sujets seront plus enclins à se croire définitivement traumatisés ou incapables d'agir, ce qui risque d'entraîner un SSTP chronique. Il poursuit en affirmant que la réaction a posteriori (quand la victime revit son traumatisme en rêve, dans ses

⁴⁴ Belenky et Jones, "Combat Psychiatry - An Evolving Field," 2.

⁴⁵ Voir notamment l'article du professeur Andrew Watterson du centre de santé professionnel et environnemental de l'Université de Montfort à Leicester intitulé "Letter: Stress did not Cause Gulf War Illnesses," *Independent* (5 août 1997), <http://www.elibrary.com/s/edumark/> et celui de Laura Beil et George Rodrigue intitulé "Gulf War Illness Genuine, Dallas Researchers Say Neurological Damage Suspected," paru dans le *The Dallas Morning News*, 9 janvier 1997, p.1A, <http://www.elibrary.com/s/edumark/>.

⁴⁶ Scott Owens, "Gulf War-related Illness, Chronic Fatigue are Modern Hysterias, Author Says," Gannett News Service (12 mai 1997), <http://www.elibrary.com/s/edumark/>.

pensées, en imagination et par les sensations) est une façon naturelle de réagir au traumatisme et fait partie du processus de guérison, de sorte qu'il faut l'encourager. Selon Noy, le principe doctrinal de traitement à l'avant qui prévaut désormais dans la plupart des pays occidentaux vise à remettre les soldats sur pied pour qu'ils puissent fonctionner adéquatement et réintégrer leur unité, et ce le plus vite possible. Cette forme de traitement suppose que les sujets obtiendront à nouveau le soutien social nécessaire et pourront vivre leur réaction consécutivement après avoir repris leur service. L'auteur conclut en insistant sur le fait qu'en général, il est quasi impossible de prévenir le problème par voie de sélection, parce qu'aucun facteur particulier ne permet de distinguer les sujets vulnérables de ceux qui sont à l'abri de cette forme de maladie mentale, et que les moyens d'insensibilisation au stress n'ont qu'une efficacité limitée. Il rappelle que seules la valeur du commandement et la cohésion de l'unité ont fait leurs preuves pour ce qui est de réduire les pertes attribuables aux RSC.⁴⁷

Le modèle de traitement des victimes de RSC décrit précédemment s'applique au lieu même des opérations. Les questions liées au traitement des victimes potentielles après leur déploiement sur le terrain continuent à faire l'objet de débats. Quoiqu'il en soit, les deux formes de traitement dépendent de l'attitude du personnel médical militaire chargé de s'occuper des soldats avant, pendant et après leur affectation sur un théâtre d'opérations.

Le milieu médical et les réactions au stress de combat

Un débat se déroule actuellement dans les rangs militaires aux États-Unis quant au bien-fondé des soins médicaux accordés aux troupes américaines sur le terrain. La polémique tourne autour de la différence entre la "médecine dans la vie militaire" et la "médecine proprement militaire". Certains prétendent que la médecine pratiquée dans le monde militaire en temps de paix se compare à celle qui s'exerce dans le cadre d'une clinique civile, alors que la médecine militaire n'aurait qu'un lien très éloigné avec la "médecine dans la vie militaire".⁴⁸ Contrairement aux pratiques médicales en vigueur dans la société civile, qui privilégient le bien-être physique des gens, la médecine militaire part d'un principe différent. L'expérience des guerres antérieures a amené certains commentateurs à conclure que la médecine militaire vise d'abord à préserver les ressources humaines à des fins militaires. Cela suppose qu'il faut rétablir

⁴⁷ Voir l'ouvrage de Noy, p. 517, 519 et 520. On trouve aux pages 8 et 9 du livre de Gabriel, 8-9 une analyse semblable du problème entourant la sélection des recrues. Toutefois, d'autres chercheurs prétendent que certaines personnes posséderaient des traits particuliers qui les rendent moins vulnérables au stress; voir à ce chapitre l'article de Kenneth D. Allred et Timothy W. Smith intitulé "The Hardy Personality: Cognitive and Physiological Responses to Evaluative Threat," *Journal of Personality and Social Psychology* 56, (janvier 1989), 257-66.

⁴⁸ Ronald F. Bellamy et Craig H. Llewellyn, "Preventable Casualties: Rommel's Flaw, Slim's Edge," *Army* 40, no. 5 (mai 1990), 52-6.



le plus tôt possible les sujets pour qu'ils puissent reprendre leur service même dans l'éventualité probable de mourir ou d'être blessé, ou si la tâche s'avère impossible, les démobiliser à la première occasion.⁴⁹

Ce problème, qui soulevait la polémique durant les deux guerres mondiales, pourrait encore brouiller les cartes, comme en témoignent ces paroles d'un médecin militaire de la réserve américaine (HSS) :

Dans le contexte relativement confortable de la guerre du Vietnam, beaucoup de médecins militaires se plaignaient d'être parfois obligés de soigner les patients en utilisant d'autres méthodes que dans la vie civile. Règle générale, les médecins sont des gens compulsifs à l'esprit rigide formant un groupe conservateur, et dans bien des cas, quand ils se retrouvaient soudainement plongés dans une zone de combat, le choc culturel et émotionnel et l'obligation professionnelle de faire des compromis ou de changer leurs façons de soigner les malades leur faisaient perdre leurs moyens ou les rendaient incapables de remplir leurs fonctions.⁵⁰

Cette question a refait surface durant la guerre du Golfe; selon les estimations de la marine américaine, moins de 10 p. cent des médecins envoyés pour soigner les blessés, y compris ceux de l'infanterie navale et du corps des marines, pouvaient s'acquitter convenablement de leurs tâches.⁵¹ Il se pourrait que les Forces canadiennes aient été elles aussi touchées par ce problème, comme le laisse entendre l'extrait suivant de la doctrine actuelle pour le soutien des services médicaux des FC : "Le soutien des services médicaux doit s'adapter aux contraintes qu'impose l'état physiologique et pathologique des malades et blessés, et obéir aux normes les plus rigoureuses de la pratique et de l'éthique médicales et dentaires. De plus, ils doivent respecter les plans et les exigences opérationnels."⁵² Le problème surgit quand les normes de pratique médicale les plus strictes entrent en contradiction avec les plans et les besoins opérationnels. Dans le cas des RSC, les soins prodigués par le personnel médical ayant reçu une formation de type civil pourraient laisser à désirer, parce qu'en tentant de soigner une maladie mentale, les psychologues civils se concentrent ordinairement sur les réactions anormales des malades dans un contexte normal, alors que les psychologues militaires traitent

⁴⁹ Morton, 55.

⁵⁰ Arthur M. Smith, "The Influence of Medicine on Strategy," *Naval War College Review* 41, no. 2 (Spring 1988), 31.

⁵¹ Arthur M. Smith, "Joint Medical Support: Are We Asleep at the Switch?" *Joint Force Quarterly*, no. 8 (Summer 1995), 104.

⁵² B-GG-005-004/AF-000, "Canadian Forces Operations," (15 mai), Chapitre 19 Soutien des services de santé, Article 1903, para 2, http://www.dnd.ca/dcads/drs/pubs/cfdoc19_e.htm.



souvent les réactions normales des soldats dans des situations anormales en période de combat ou d'opérations intensives.

Les divers cadres de référence appliqués par le personnel médical afin de comprendre la nature des maux psychologiques causés par le stress influencent dans une large mesure le traitement individuel des soldats et l'efficacité des effectifs militaires. D'un point de vue historique, ces interprétations se sont transformées et continueront probablement à se transformer, à mesure que les mentalités évolueront et que les recherches scientifiques nous procureront de nouveaux indices qui donnent lieu à des interprétations contradictoires du comportement des soldats au combat.

Conclusions

Les réactions au stress de combat peuvent affaiblir considérablement les forces militaires. Autrefois, les unités engagées dans une bataille sanglante ont perdu de ce fait jusqu'au tiers, ou même plus, de leur effectif total.⁵³ D'ailleurs, les cas RSC représentaient souvent la majorité des pertes totales subies par ces unités. Globalement, les forces américaines ont perdu 504 000 soldats en raison d'un "effondrement mental" durant la Deuxième Guerre mondiale, chiffre équivalant à 50 divisions combattantes.⁵⁴ En outre, le syndrome de stress post-traumatique a frappé lourdement les soldats après leur retour au foyer. Ces deux types de maladies constituent un sérieux gaspillage pour notre société. Les pertes dues aux RSC peuvent compliquer d'emblée la tâche des commandants sur le terrain. Toutefois, les soldats qui auraient souffert des séquelles à long terme du stress subi au cours des opérations sont non seulement perdus pour les forces armées, puisqu'il faut alors remplacer des militaires bien entraînés et chevronnés, mais aussi pour la société en général, qui au lieu de compter sur des citoyens productifs et utiles, risque d'avoir à s'occuper de personnes inaptes à travailler et dépendant de l'aide sociale ou d'une pension une fois leur carrière militaire terminée. Le préjugé qui subsiste dans les pays occidentaux contre les individus souffrant de maladies attribuées à des causes "mentales" aggrave encore la situation.

L'histoire montre à quel point il est difficile pour les spécialistes médicaux d'essayer de faire une distinction entre les causes physiques et mentales des maladies affectant les soldats dont la santé physique s'est détériorée après leur exposition à un stress considérable au combat ou lors d'opérations intenses. Comme nous l'avons vu, l'interprétation et le traitement de ces maladies varient en fonction des mentalités populaires, des conceptions qu'entretient le personnel médical et de l'attitude des chefs militaires. La controverse qui fait rage à propos du syndrome de la guerre du Golfe indique que ces problèmes persistent, sous la même forme

⁵³ Noy in "Combat Stress Reactions," 508.

⁵⁴ Gabriel, 4.

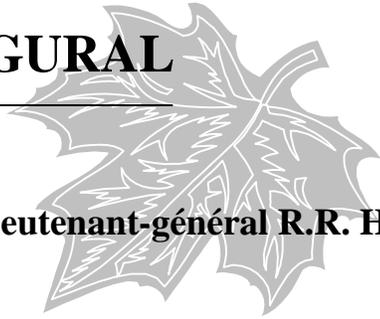
qu'autrefois. Le Département de la défense des États-Unis a consacré 100 millions \$ depuis 1994 à des recherches médicales portant sur les soldats engagés dans la guerre du Golfe, et bien que les responsables de ces recherches se montrent confiants quant à leurs résultats, une étude récente concernant un seul agent chimique révèle la complexité de ces questions. Dans cette étude, les chercheurs ont passé en revue environ 1000 documents au sujet de cette substance, le bromure de pyriostigmine et conclu qu'une telle exposition risque d'entraîner des symptômes prolongés plusieurs années plus tard, mais que "cela ne veut pas dire que c'est nécessairement un facteur causal, mais simplement qu'on ne saurait écarter la possibilité...". On a alloué une somme supplémentaire de 17 millions \$ pour poursuivre les études sur les effets du bromure de pyriostigmine.⁵⁵

Le débat entourant le syndrome de la guerre du Golfe montre clairement que les problèmes liés aux maladies potentiellement attribuables à l'intensité des combats ou des opérations sont loin d'être résolus. Les opinions exprimées dans le débat relèvent d'un éventail complet de croyances sur le sujet, et la plupart reposent sur les paradigmes appliqués autrefois pour tenter d'expliquer les diverses maladies frappant les soldats qui ne résultent pas directement de blessures physiques. Les spécialistes qui étudient des questions troublantes comme les réactions au stress de combat continueront à être confrontés à plusieurs explications contradictoires fondées sur les divers paradigmes d'interprétation. Pour l'instant, on peut uniquement affirmer qu'aucune explication ne fait consensus pour ce qui est de définir les causes précises des maladies causées par le stress du combat ou des opérations intensives. Il se pourrait que, à l'instar de nos prédécesseurs, nous soyons encore aux prises avec des problèmes qui échappent à notre entendement.

⁵⁵ David Brown, "'Gulf War Syndrome' Study Looks at Nerve Gas Protection," *Washington Post* (19 octobre 1999), p. A03, <http://www.washingtonpost.com/>. D'après cet article, environ 697 000 soldats, hommes et femmes, ont été déployés dans la région du Golfe en 1990 ou 1991. On ignore le nombre de ceux et celles qui souffrent d'un symptôme chronique depuis lors.

JOUR 2
DISCOURS INAUGURAL

Lieutenant-général R.R. Hénault



Lieutenant général R.R. Hénault
L'éthique dans les opérations

INTRODUCTION

- BONJOUR. C'EST UN PLAISIR ET UN HONNEUR POUR MOI D'ÊTRE ICI PRÉSENT AVEC VOUS POUR PARTICIPER À CE QUE JE CONSIDÈRE COMME UNE CONFÉRENCE ANNUELLE TRÈS IMPORTANTE EN RAPPORT AVEC L'ÉTHIQUE DE LA DÉFENSE.
- JE SAIS QUE VOUS CONNAISSEZ TOUS L'ÉNONCÉ D'ÉTHIQUE DE LA DÉFENSE ÉMIS PAR LE SM ET LE CEMD EN MARS DERNIER. LES QUALITÉS QUI Y SONT DÉCRITES, SOIT L'INTÉGRITÉ, LA LOYAUTÉ, LE COURAGE, L'HONNÊTÉTÉ, L'ÉQUITÉ ET LE SENS DES RESPONSABILITÉS, REFLÈTENT LES VALEURS QUI PRÉVALENT DANS LA SOCIÉTÉ CANADIENNE EN GÉNÉRAL. LE PROGRAMME D'ÉTHIQUE DE LA DÉFENSE A POUR BUT DE FAIRE EN SORTE QUE LES MEMBRES DES FORCES CANADIENNES ET LES EMPLOYÉS DU MDN S'ACQUITTENT DE LEURS TÂCHES CONFORMÉMENT AUX NORMES ÉTHIQUES LES PLUS RIGOUREUSES. J'APPUIE CE PROGRAMME PARCE QUE SANS CONTREDIT, DANS LE MONDE CONTEMPORAIN DE PLUS EN PLUS COMPLEXE OÙ LES CHOSES SE TRANSFORMENT RAPIDEMENT ET OÙ LES VALEURS SOCIALES ÉVOLUENT CONSTAMMENT, ON A BESOIN, PLUS QUE JAMAIS AUPARAVANT, D'UNE DÉMARCHE ÉTHIQUE CLAIRE ET STRUCTURÉE.

APERÇU

- LE THÈME DE LA CONFÉRENCE DE CETTE ANNÉE, L'ÉTHIQUE DANS LES OPÉRATIONS, ME RÉJOUIT TOUT PARTICULIÈREMENT. POURQUOI EST-IL ESSENTIEL D'ABORDER LE SUJET DE L'ÉTHIQUE DANS LES OPÉRATIONS, ET POURQUOI MAINTENANT? AU COURS DE LA PROCHAINE DEMI-HEURE, J'ESSAIERAI DE RÉPONDRE À CES QUESTIONS, ET JE RÉFLÉCHIRAI SUR PLUSIEURS PROBLÈMES MORAUX AUXQUELS NOUS AVONS ÉTÉ CONFRONTÉS LORS DE LA RÉCENTE CRISE AU KOSOVO.

L'ÉTHIQUE DANS LES OPÉRATIONS – DES DÉFIS UNIQUES

- DANS MON INTRODUCTION, J'AI POSÉ DEUX QUESTIONS : PREMIÈREMENT, POURQUOI LE THÈME DE CETTE CONFÉRENCE, L'ÉTHIQUE DANS LES OPÉRATIONS, EST-IL IMPORTANT? J'AI COMMENCÉ CET EXPOSÉ EN



SOULIGNANT L'IMPORTANCE DU PROGRAMME D'ÉTHIQUE DE LA DÉFENSE, SURTOUT À UNE ÉPOQUE AUSSI COMPLEXE QUE LA NÔTRE, POUR CE QUI EST DE FAVORISER L'INTÉGRITÉ ET LA PRISE DE DÉCISION CONFORMES À L'ÉTHIQUE. À PRÉSENT, JE SAIS QUE NOUS POUVONS TOUS SURMONTER LES DILEMMES QUI SURGISSENT DANS NOS ACTIVITÉS JOURNALIÈRES ICI AU CANADA. IMAGINEZ DONC LES DÉFIS QUE DOIVENT RELEVER NOS MILITAIRES DÉPLOYÉS DANS LE CADRE D'OPÉRATIONS QUI, EN PLUS DES EXIGENCES D'ORDRE ÉTHIQUE, DOIVENT PRENDRE EN CONSIDÉRATION BEAUCOUP D'AUTRES ASPECTS LIÉS À LA MORALE. PERMETTEZ-MOI D'EN DONNER QUELQUES EXEMPLES:

- ILS DOIVENT PAR EXEMPLE ÊTRE CONSCIENTS DE LA FAÇON DONT LEURS CONTACTS AVEC DIVERS GROUPES PEUVENT INFLUENCER LES SITUATIONS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES DANS LE PAYS OÙ ILS SE TROUVENT;
 - ILS ONT LE DEVOIR DE SE MONTRER IMPARTIAUX ET ÉQUITABLES DANS LEURS RAPPORTS AVEC TOUTES LES PARTIES CONCERNÉES, UNE CHOSE BEAUCOUP PLUS FACILE À DIRE QU'À FAIRE, CAR DANS BIEN DES CAS, ON A ÉNORMÉMENT DE MAL À RESTER OBJECTIFS ET À ÉVITER LES PRÉJUGÉS DEVANT LES AGISSEMENTS DES INTÉRESSÉS;
 - IL FAUT AUSSI QU'ILS SOIENT AU COURANT DES OBJECTIFS PARTICULIERS DES DIVERSES PARTIES EN CAUSE, CE QUI COMPREND UN ÉVENTAIL COMPLEXE D'INTERVENANTS, DEPUIS LES DIRIGEANTS POLITIQUES ET LES AUTRES CONTINGENTS MILITAIRES JUSQU' AUX ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG) ET AUX ENTREPRENEURS, SANS OUBLIER BIEN ENTENDU LES BELLIGÉRANTS;
 - DE NOS JOURS, L'APPÉTIT D'INFORMATION DES MÉDIAS SEMBLE IMPOSSIBLE À ASSOUVIR; NOUS AVONS LE DEVOIR DE FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS AUX JOURNALISTES, MAIS SOUVENT, CETTE FRANCHISE VA À L'ENCONTRE DE LA SÉCURITÉ OPÉRATIONNELLE. JE REVIENDRAI PLUS LOIN SUR CET ASPECT.
- CE N'EST ÉVIDEMMENT PAS UNE LISTE EXHAUSTIVE, ET JE NE DOUTE PAS QUE VOUS AYEZ EXAMINÉ BEAUCOUP D'AUTRES SUJETS DURANT LA SÉANCE D'HIER; MAIS CELA ILLUSTRE LES PROBLÈMES D'ÉTHIQUE SUPPLÉMENTAIRES QU'IMPLIQUENT NOS MISSIONS À L'ÉTRANGER, ET MONTRE LA NÉCESSITÉ D'ABORDER CES QUESTIONS DANS LE CONTEXTE OPÉRATIONNEL EN CAUSE.

- 
- MA DEUXIÈME QUESTION ÉTAIT, POURQUOI CONVIENT-IL D'ABORDER CE SUJET MAINTENANT? EH BIEN, TOUT SIMPLEMENT PARCE QUE LES OPÉRATIONS SE DÉROULENT À UN RYTHME SANS PRÉCÉDENT DANS L'HISTOIRE RÉCENTE. NOUS PARTICIPONS ACTUELLEMENT À 22 MISSIONS DE MAINTIEN ET DE SOUTIEN DE LA PAIX UN PEU PARTOUT DANS LE MONDE, EMPLOYANT PRÈS DE 4 500 MILITAIRES. CELA SIGNIFIE QUE LE GENRE DE PROBLÈMES D'ÉTHIQUE ÉVOQUÉS PRÉCÉDEMMENT TOUCHE UN POURCENTAGE PLUS ÉLEVÉ DE NOS TROUPES. IL EST ESSENTIEL D'ESSAYER DE MIEUX COMPRENDRE LES TENSIONS PARTICULIÈRES AUXQUELLES CES GENS SONT SOUMIS ET LES SÉQUELLES QUI PEUVENT EN RÉSULTER, AFIN DE MIEUX LES PRÉPARER À DE TELLES SITUATIONS ET DE LES AIDER APRÈS LEUR RETOUR AU PAYS. BIEN ENTENDU, C'EST LÀ UNE DES PRINCIPALES RAISONS POUR LESQUELLES NOUS SOMMES RÉUNIS AUJOURD'HUI.

PROBLÈMES ÉTHIQUES

- JE SAIS QUE LE COLONEL MAILLET A PROBABLEMENT ABORDÉ CE SUJET BRIÈVEMENT HIER, MAIS JE VOUDRAIS MAINTENANT PRENDRE QUELQUES MINUTES POUR TOUCHER QUELQUES PROBLÈMES D'ÉTHIQUE QUI ONT ÉTÉ RENCONTRÉS AU NIVEAU STRATÉGIQUE (C'EST-À-DIRE DU QGDN) AU COURS D'OPÉRATIONS. J'EMPLOIERAI LES RÉCENTES OPÉRATIONS AU KOSOVO COMME ARRIÈRE-PLAN MAIS PLUSIEURS DE CES PROBLÈMES S'APPLIQUENT TOUT AUSSI BIEN À NOS AUTRES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX OU DE SOUTIEN DE LA PAIX.

LE DROIT D'INTERVENIR PAR OPPOSITION À LA SOUVERAINETÉ

- JE TIENS POUR COMMENCER À ANALYSER LE DILEMME MORAL QUI A PROBABLEMENT LE PLUS D'IMPLICATIONS, C'EST-À-DIRE LE DROIT D'INTERVENIR PAR OPPOSITION À LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS. EN CAS DE PROBLÈME INTERNE DANS UN ÉTAT SOUVERAIN, QU'EST-CE QUI NOUS DONNE LE DROIT D'INTERVENIR ET D'IMPOSER NOS PRINCIPES MORAUX? IL N'Y A PAS DE MEILLEUR EXEMPLE DE CE DILEMME QUE LES CIRCONSTANCES QUI ONT MARQUÉ LE DÉBUT DE LA CRISE AU KOSOVO.
- EN FAIT, LA CRISE DU KOSOVO N'EST QUE LA MANIFESTATION LA PLUS RÉCENTE D'UNE DICHOTOMIE QUI EXISTE DEPUIS LA FIN DE LA GUERRE FROIDE. CETTE DICHOTOMIE VIENT DU FAIT QU'EN VERTU DU DROIT INTERNATIONAL, LES PRINCIPES QUI DICTENT LES RÉACTIONS AUX CRISES INTERNATIONALES SONT EUX-MÊMES QUELQUE PEU CONTRADICTOIRES : LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS VA À L'ENCONTRE DES RESPONSABILITÉS



INTERNATIONALES ET DU DROIT D'INTERVENTION (LE CHAPITRE 1 PAR RAPPORT AU CHAPITRE 7 DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES). CE PROBLÈME DÉCOULE DU FAIT QUE LE MONDE DE L'APRÈS-GUERRE FROIDE SE CARACTÉRISE PAR LA MULTIPLICATION DES LUTTES ETHNIQUES, LA DÉSINTÉGRATION DES ÉTATS, DE NOMBREUSES CATASTROPHES NATURELLES ET PROVOQUÉES PAR L'HOMME DE MÊME QUE L'OMNIPRÉSENCE DES MÉDIAS INTERNATIONAUX, QUI DIFFUSENT DES IMAGES SUR TOUS CES ÉVÉNEMENTS. ON ASSISTE DONC, PLUS QUE JAMAIS AUPARAVANT, À DES PRESSIONS MULTIPLES POUR AMENER LES GOUVERNEMENTS À RÉAGIR FACE AUX HORREURS D'UN GÉNOCIDE ET D'UN NETTOYAGE ETHNIQUE, À L'AFFLUX DE RÉFUGIÉS ET À LA FAMINE DES POPULATIONS TOUCHÉES.

- DÉSORMAIS, DES NOUVEAUX CRITÈRES SE SONT AJOUTÉS SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE POUR *JUSTIFIER UNE CAUSE* : NETTOYAGE ETHNIQUE, EXACTIONS/SOUFFRANCES À GRANDE ÉCHELLE ET AFFLUX DE RÉFUGIÉS CONTRIBUANT À DÉSTABILISER LES PAYS VOISINS. DONC, DANS LE CAS DU KOSOVO, LORSQUE LE PRÉSIDENT MILOSEVIC A DONNÉ L'ORDRE D'EXPULSER LES KOSOVARS D'ORIGINE ALBANAISE DE LEUR MÈRE PATRIE ET QUE LES SERBES ONT COMMENCÉ À COMMETTRE DE PRÉTENDUES ATROCITÉS, LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE AVAIT UNE CAUSE JUSTE LUI PERMETTANT D'INTERVENIR POUR DES MOTIFS HUMANITAIRES. ET JE SUIS SÛR QUE LE COLONEL MAILLET VOUS A BIEN EXPLIQUÉ, HIER, QUE CELA REPRÉSENTE UN DILEMME CLASSIQUE DE DROIT INALIÉNABLE S'OPPOSANT À UN DEVOIR MORAL (C.-À-D. LE RESPECT DE LA SOUVERAINETÉ NATIONALE EN REGARD DU DROIT DE SOULAGER LA SOUFFRANCE, OU EXPRIMÉ D'UNE AUTRE FAÇON, L'IMPÉRATIF HUMANITAIRE VIS-À-VIS LA NÉCESSITÉ HABITUELLE D'IMPOSER DES SANCTIONS DE L'ONU AVANT TOUTE INTERVENTION). LE GOUVERNEMENT CANADIEN A PRIS LA DÉCISION D'INTERVENIR (À L'INSTAR DE TOUS LES PAYS DE L'OTAN), ET ÉTAIT PLEINEMENT DISPOSÉ À EN ASSUMER LES CONSÉQUENCES.
- ÉVIDEMMENT, JE DEVRAIS AUSSI AJOUTER QUE BEAUCOUP D'AUTRES CONSIDÉRATIONS ENTRENT EN LIGNE DE COMPTE POUR QUE LES AUTORITÉS DÉCIDENT D'INTERVENIR. MENTIONNONS ENTRE AUTRES UNE AUTORISATION FOURNIE PAR DES INSTANCES COMPÉTENTES (L'ONU OU L'OTAN, EN L'OCCURRENCE L'OTAN), L'ÉPUISEMENT DE TOUS LES AUTRES RECOURS POSSIBLES (DANS CE CAS-CI, DES NÉGOCIATIONS ÉTALÉES SUR PLUSIEURS MOIS, L'ÉCHEC DE L'ACCORD DE RAMBOUILLET), L'ADHÉSION AU DROIT INTERNATIONAL DE LA GUERRE (ACCORDS DE GENÈVE, CONVENTIONS DE LA HAYE ET RÈGLES D'ENGAGEMENT), UNE PERSPECTIVE

RAISONNABLE DE FAIRE PLUS DE BIEN QUE DE MAL, AINSI QUE DE BONNES CHANCES POUR QUE L'INTERVENTION SOIT COURONNÉE DE SUCCÈS. LA SITUATION AU KOSOVO RESPECTAIT TOUS CES CRITÈRES, DE SORTE QUE LA DÉCISION DE PARTICIPER À CETTE INTERVENTION ÉTAIT JUSTIFIÉE.

RECOURS À LA FORCE

- LES ARMEMENTS DE POINTE COMME LES MISSILES ET LES MUNITIONS À GUIDAGE DE PRÉCISION EMPLOYÉS DURANT LA CAMPAGNE AÉRIENNE DU KOSOVO ONT PERMIS D'EFFECTUER DES BOMBARDEMENTS TRÈS PRÉCIS, RÉDUISANT AINSI AU STRICT MINIMUM LES DÉGÂTS ET LES PERTES CIVILES. TOUTEFOIS, CES TECHNIQUES MODERNES ONT EU POUR EFFET SECONDAIRE DE MODIFIER LES ATTENTES DE LA POPULATION. DEPUIS LA GUERRE DU GOLFE, QUAND LE RÉSEAU CNN A POUR LA PREMIÈRE FOIS MONTRÉ LES CAPACITÉS ÉTONNANTES DES MISSILES DE CROISIÈRE ET DES MUNITIONS À GUIDAGE DE PRÉCISION, EXPLAIT QUE LES SPECTATEURS POUVAIENT OBSERVER DANS LE CONFORT DE LEUR FOYER, LES OCCIDENTAUX EN SONT VENUS À ENVISAGER LA GUERRE UN PEU COMME UNE OPÉRATION CHIRURGICALE AU LASER, S'ATTENDANT À CE QU'IL N'Y AIT AUCUNE VICTIME CIVILE PARMI LES POPULATIONS ALLIÉES. BIEN QUE LA CAMPAGNE DE BOMBARDEMENT AU KOSOVO AIT PRATIQUEMENT ATTEINT CE NIVEAU DE PERFECTION, QUI EN FAIT A ÉTÉ LA PLUS PRÉCISE DE L'HISTOIRE, RIEN N'EST GARANTI DANS UNE GUERRE.

- JE DOIS CEPENDANT AVOUER QUE LES ARMEMENTS LES PLUS PERFECTIONNÉS ET LA COMPÉTENCE DES PILOTES NE SUFFISENT PAS EN SOI POUR ÉVITER TOUTE ERREUR. C'EST POUR CETTE RAISON QUE DURANT LA CRISE DU KOSOVO, ON A MIS EN PLACE UN PROCESSUS ÉLABORÉ DE CIBLAGE, QUI A ÉTÉ PERFECTIONNÉ À MESURE QUE LA CAMPAGNE AÉRIENNE SE DÉROULAIT. CE PROCESSUS CONSISTAIT NOTAMMENT À EXAMINER DU POINT DE VUE JURIDIQUE ET SOUS L'ANGLE MORAL TOUTES LES CIBLES VISÉES; UN AVOCAT MILITAIRE ÉVALUAIT ALORS LA CIBLE À LA LUMIÈRE DES CONVENTIONS DE GENÈVE RÉGISSANT LE DROIT DE LA GUERRE. ON VOULAIT AINSI CONFIRMER QU'IL S'AGISSAIT BEL ET BIEN D'UN OBJECTIF MILITAIRE LÉGITIME, D'UNE VALEUR SUFFISANTE POUR COMPENSER LES RISQUES DE DÉGÂTS ET DE PERTES CIVILES. L'OTAN PROCÉDAIT À CE GENRE DE VÉRIFICATION AVANT D'ASSIGNER LES CIBLES, ET DANS LE CAS DES CIBLES ATTRIBUÉES AU CANADA, NOS REPRÉSENTANTS ET NOTRE PERSONNEL JURIDIQUE EN ITALIE (ET LA CHAÎNE DE COMMANDEMENT ICI À OTTAWA, LORSQUE C'ÉTAIT NÉCESSAIRE) REFAISAIENT CET EXERCICE POUR S'ASSURER QUE CES CIBLES RESPECTAIENT NOS PROPRES EXIGENCES LÉGALES ET MORALES.



- UN AUTRE FACTEUR PRIMORDIAL A CONTRIBUÉ À RÉDUIRE AU MINIMUM LES DÉGÂTS ET LES PERTES CIVILES, SOIT LES RÈGLES D'ENGAGEMENT TRÈS STRICTES S'APPLIQUANT À NOS PILOTES. CEUX-CI DEVAIENT NOTAMMENT IDENTIFIER LA CIBLE AVEC CERTITUDE. AUTREMENT DIT, SI LE PILOTE N'ÉTAIT PAS ABSOLUMENT SÛR D'AVOIR DÉTECTÉ LA BONNE CIBLE ET DE POUVOIR L'ATTAQUER, IL DEVAIT ALORS S'ABSTENIR DE TIRER; C'EST D'AILLEURS ARRIVÉ MAINTES FOIS (À CAUSE DU MAUVAIS TEMPS ET POUR D'AUTRES RAISONS) À TOUS LES PAYS ENGAGÉS, Y COMPRIS À NOS PILOTES. À L'AUTRE BOUT DU SPECTRE, NOUS AVONS CONTRIBUÉ À PROTÉGER NOS PILOTES EN FIXANT DES ALTITUDES D'ATTAQUE SUPÉRIEURES À LA PORTÉE DE TIR DE LA PLUPART DES BATTERIES DE DÉFENSE ANTIAÉRIENNE SERBES. CE FUT LÀ AUSSI UNE DÉCISION PRISE CONSCIEMMENT, COMPTE TENU DU RAPPORT RISQUE-AVANTAGE QU'IMPLIQUAIT UN VOL À PLUS BASSE ALTITUDE DANS LES CIRCONSTANCES.

- IMAGINONS, SI VOUS LE VOULEZ BIEN, UN JEUNE PILOTE QUI, REGARDANT DANS L'OBSCURITÉ UN MONITEUR DE QUATRE POUCES, PENDANT QUE LA DCA LUI TIRE DESSUS, DOIT EN UNE FRACTION DE SECONDE PRENDRE LA DÉCISION DE LÂCHER OU NON SES ARMES VERS UNE CIBLE, SACHANT FORT BIEN QU'EN CAS D'ERREUR, IL ENTENDRA PARLER DES DÉGÂTS IMPRÉVUS OU DES VICTIMES CIVILES QU'IL AURAIT PROVOQUÉS (EN MÊME TEMPS QUE LE RESTE DU MONDE) SUR CNN LE LENDEMAIN. ÇA, C'EST DE LA PRESSION! COMMENT POUVONS-NOUS, EN TANT QUE CHEFS, AIDER NOS PILOTES ET NOS COMBATTANTS À FAIRE FACE À UNE SITUATION AUSSI DIFFICILE?

- JE SUIS SÛR QUE LE COLONEL DAVIES A TENTÉ HIER DE RÉPONDRE À CETTE QUESTION POUR VOUS SELON SON POINT DE VUE DE COMMANDANT DE GROUPE OPÉRATIONNEL, MAIS IL Y A LIEU DE SE DEMANDER CE QUE NOUS POUVONS FAIRE AU PLAN STRATÉGIQUE. JE DIRAIS QUE NOTRE RESPONSABILITÉ À CET ÉGARD CONSISTE DANS UNE LARGE MESURE À LAISSER LES COMMANDANTS OPÉRATIONNELS ACCOMPLIR LEUR TRAVAIL. ÉVIDEMMENT, IL EST ESSENTIEL QUE TOUS LES MEMBRES DU PERSONNEL AIENT REÇU UNE INSTRUCTION ADÉQUATE ET QU'ILS DISPOSENT DU MATÉRIEL NÉCESSAIRE POUR FAIRE LEUR BOULOT, AVANT MÊME D'ÊTRE ENVOYÉS SUR LE THÉÂTRE DES OPÉRATIONS. DE PLUS, IL IMPORTE DE BIEN DOCUMENTER LE CADRE DE RÉFÉRENCE DU COMMANDANT ET LES VOLONTÉS DU CEMD, ET QUE LE COMMANDANT SACHE CE QU'ON ATTEND DE LUI. MAIS PAR-DESSUS TOUT, DANS LE SCÉNARIO DÉCRIT PRÉCÉDEMMENT, CHAQUE PILOTE DOIT BIEN COMPRENDRE LES RÈGLES D'ENGAGEMENT ET ÊTRE DISPOSÉ À LES RESPECTER À LA LETTRE. COMME JE L'AI DÉJÀ MENTIONNÉ, NOUS AVONS DÉCOUVERT AU FUR ET À MESURE L'IMPORTANCE D'UN PROCESSUS GLOBAL DE DÉTERMINATION DES CIBLES.



STRATÉGIQUEMENT PARLANT, NOTRE RÔLE ÉTAIT DE METTRE CE PROCESSUS EN PLACE, SANS PRÉSUMER LES RÉSULTATS DE SON APPLICATION. SI LE COMMANDANT AVAIT DE SÉRIEUSES RÉTICENCES À PROPOS D'UNE CIBLE QUI NOUS ÉTAIT ASSIGNÉE, NOUS ÉTIIONS LÀ POUR L'AIDER À DÉCIDER S'IL VALAIT MIEUX ACCEPTER OU REFUSER. ET SI TOUS LES PILOTES REVENAIENT D'UNE MISSION EN RAPPORTANT TOUTES LEURS BOMBES PARCE QU'ILS N'AVAIENT PAS RÉUSSI À IDENTIFIER LEURS CIBLES, NOUS NE CONTESTIONS PAS LES RÉSULTATS. UN AUTRE ASPECT IMPORTANT DE NOTRE TRAVAIL ICI AU QGDN CONSISTAIT À TENTER DE RÉPONDRE AU FLOT DE REQUÊTES DES JOURNALISTES, UN ASPECT QUE J'APPROFONDIRAI DANS UN INSTANT, AFIN DE RÉDUIRE LES DISTRACTIONS ET DE PERMETTRE AUX COMMANDANTS ET AUX MILITAIRES DÉPLOYÉS SUR LE TERRAIN DE SE CONCENTRER SUR LEUR MISSION. EN RÉSUMÉ, POUR FAIRE UNE ANALOGIE AVEC LE SPORT, JE CONSIDÈRE QU'IL EST PRIMORDIAL D'EXPLIQUER AUX COMMANDANTS OPÉRATIONNELS LES RÈGLES DU JEU, PUIS DE LES LAISSER JOUER.

INFORMATIONS ET RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

- COMME JE L'AI INDIQUÉ AUPARAVANT, JE VEUX PARLER PLUS EN DÉTAIL DES MÉDIAS ET DU RÔLE QU'ILS ONT JOUÉ PENDANT LA CRISE DU KOSOVO. LES MÉDIAS, ET EN PARTICULIER LES BULLETINS DE NOUVELLES TÉLÉVISÉES, ONT BEAUCOUP ÉVOLUÉ AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES. IL Y A 10 ANS, QUELQUES RÉSEAUX SEULEMENT RÉSERVAIENT UNE BRÈVE PÉRIODE POUR LES NOUVELLES À 18 HEURES OU À 23 HEURES. À PRÉSENT, IL EXISTE UNE MULTITUDE DE NOUVEAUX CANAUX QUI CHERCHENT TOUS À DIFFUSER DES NOUVELLES 24 HEURES PAR JOUR. PAR CONSÉQUENT, QUAND SE PRODUISENT DES ÉVÉNEMENTS TRÈS MARQUANTS COMME LA CRISE AU KOSOVO, JE PEUX VOUS DIRE, DE PAR MA PROPRE EXPÉRIENCE, QUE L'INTÉRÊT DES MÉDIAS PREND DES PROPORTIONS INCROYABLES.
- CE SERAIT UN EUPHÉMISME D'AFFIRMER QUE NOUS N'ÉTIIONS PAS PLEINEMENT PRÉPARÉS POUR RÉPONDRE AUX INNOMBRABLES DEMANDES D'INFORMATION NON SEULEMENT DE LA PART DES JOURNALISTES, MAIS AUSSI DU GOUVERNEMENT (COMITÉS PARLEMENTAIRES ET SOUS-COMITÉ DU SÉNAT). CEPENDANT, NOUS AVONS RÉAGI DE NOTRE MIEUX, COMME VOUS AVEZ PU LE CONSTATER, EN DONNANT DES CONFÉRENCES DE PRESSE QUOTIDIENNES (EN COLLABORATION AVEC LE MAECI), EN PERFECTIONNANT NOS MÉTHODES AU FUR ET À MESURE. TOUT D'ABORD ET PAR-DESSUS TOUT, NOUS VOULIONS ÊTRE FRANCS AVEC LES JOURNALISTES (ET PAR LEUR INTERMÉDIAIRE ENVERS LA POPULATION) EN FOURNISSANT DES RÉPONSES À TOUTES LEURS QUESTIONS, DE FAÇON À DÉCRIRE CLAIREMENT CE QUE



FAISAIENT NOS TROUPES AU KOSOVO. D'AILLEURS, C'ÉTAIT UNE EXCELLENCE OCCASION DE MONTRER AUX CANADIENS CE QUE LEURS FORCES MILITAIRES ÉTAIENT CAPABLES D'ACCOMPLIR ET DE PRÉSENTER LEURS ACTIONS SOUS UN ANGLE POSITIF.

- LA DIFFICULTÉ ÉTAIT TOUJOURS DE CONCILIER LES DEMANDES D'INFORMATION DES MÉDIAS (ET DONC LE DROIT DES CITOYENS D'ÊTRE INFORMÉS) AVEC LES IMPÉRATIFS DE SÉCURITÉ OPÉRATIONNELLE. RAPPELONS PAR EXEMPLE LA DIVULGATION DES NOMS DES PILOTES ET DU PERSONNEL DE SOUTIEN PARTICIPANT AU CONFLIT; PENDANT LA GUERRE DU GOLFE, NOUS AVONS CONSTATÉ QU'IL POUVAIT EN RÉsulTER UN HARCÈLEMENT DES FAMILLES DES PARTICIPANTS ICI MÊME AU CANADA. NOUS AVONS DONC DÉCIDÉ DE FAIRE DES DESCRIPTIONS TRÈS GÉNÉRALES DES CIBLES AFIN QUE PERSONNE NE PUISSE ÉTABLIR DE LIENS ENTRE UNE CIBLE PRÉCISE ET LES PILOTES CANADIENS. EN CAS DE DOUTE, CAR ON NE SAVAIT PAS S'IL VALAIT MIEUX OU NON DÉVOILER CERTAINS RENSEIGNEMENTS OPÉRATIONNELS, LA SÉCURITÉ OPÉRATIONNELLE L'EMPORTAIT; AUTREMENT DIT, CELA ÉQUIVALAIT À UN PRINCIPE D'ÉTHIQUE PRIORITAIRE QUE NOUS DEVIONS RESPECTER. MAIS IL N'ÉTAIT PAS TOUJOURS FACILE DE TRANCHER, À CAUSE DES PRESSIONS (PRÉSUMÉES OU RÉELLES) DES JOURNALISTES QUI VOULAIENT OBTENIR UN MAXIMUM D'INFORMATIONS ET QUI EXIGEAIENT UNE FRANCHISE TOTALE.
- AUTRE DILEMME MORAL POTENTIEL, COMMENT AURAIT-IL FALLU RÉAGIR AU CAS OÙ NOUS AURIONS ÉTÉ EN POSSESSION DE RENSEIGNEMENTS CRUCIAUX DU MDN, PAR EXEMPLE L'INDICATION QU'UNE DE NOS BOMBES AURAIT PROVOQUÉ UN GRAND NOMBRE DE VICTIMES CIVILES. NOUS AVONS DÉCIDÉ TRÈS TÔT QUE NOUS ACCEPTERIONS DE DIVULGUER L'INFORMATION ET D'EN ASSUMER LE BLÂME. CETTE APPROCHE VA DE PAIR AVEC LE PRINCIPE QUE J'AI ABORDÉ PRÉCÉDEMMENT, LA RESPONSABILITÉ DE RENDRE COMPTE DE SES DÉCISIONS. EN NOUS JOIGNANT À LA COALITION, NOUS SAVIONS QUE LA PARTICIPATION À LA CAMPAGNE DE BOMBARDEMENTS IMPLIQUAIT TOUJOURS DES RISQUES, ET NOUS AVONS ACCEPTÉ DE LES ASSUMER.
- PARMIS LES AUTRES LEÇONS TIRÉES, MENTIONNONS LA NÉCESSITÉ DE CONFIER À DES HAUTS GRADÉS LA TÂCHE D'INFORMER LES MÉDIAS; C'EST POUR CETTE RAISON QUE LE GÉNÉRAL DAVE JURKOWSKI OU MOI-MÊME NOUS SOMMES RETROUVÉS À L'AVANT-SCÈNE, EN COMPAGNIE DE M. JIM WRIGHT DU MAECI, CHACUN DES 83 JOURS QU'A DURÉ LA CAMPAGNE DE BOMBARDEMENTS. PAR AILLEURS, IL ÉTAIT ESSENTIEL QUE TOUS LES PAYS MEMBRES DE L'OTAN JOUENT À L'UNISSON. DANS CES



CIRCONSTANCES, LES MOYENS TECHNOLOGIQUES REPRÉSENTENT UNE ARME À DEUX TRANCHANTS; ILS PEUVENT ÊTRE UTILES, PARCE QUE NOUS AVIONS AINSI LA POSSIBILITÉ D'OBSERVER QUOTIDIENNEMENT LES CONFÉRENCES DE PRESSE DES ANGLAIS ET DES AUTRES MEMBRES DE L'OTAN AVANT DE DONNER LES NÔTRES (GRÂCE AU DÉCALAGE HORAIRE), ET NUIRE PARCE QUE L'AMPLEUR DE LA DIFFUSION ET L'ACCESSIBILITÉ DES REPORTAGES FONT QUE TOUT LE MONDE POUVAIT ENTENDRE LES TOPOS ET COMPARER SES NOTES, D'OÙ LA NÉCESSITÉ DE MESSAGES UNIFORMES.

- GLOBALEMENT, J'ESTIME QUE NOS RELATIONS AVEC LES MÉDIAS ONT ÉTÉ COURONNÉES DE SUCCÈS. NOS EFFORTS POUR FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS COHÉRENTS ET PONCTUELS À LA POPULATION ET AU GOUVERNEMENT ONT CONTRIBUÉ DANS UNE LARGE MESURE À PRÉSERVER LE SOUTIEN POPULAIRE ET À GAGNER LA CONFIANCE DES CITOYENS. EN FAIT, LES RÉACTIONS ONT ÉTÉ TELLEMENT POSITIVES QUE NOUS AVONS CONTINUÉ À FOURNIR AUX MÉDIAS DES TOPOS HEBDOMADAIRES, QUE VOUS AVEZ SÛREMENT VUS.

LES GUERRES DU FUTUR

- ÉTANT DONNÉ QUE J'AI SURTOUT FAIT ALLUSION À NOS EXPÉRIENCES RÉCENTES DURANT LA CRISE DU KOSOVO, IL EST LOGIQUE À MON AVIS D'ESSAYER DE RÉPONDRE À CETTE QUESTION : «LA CRISE AU KOSOVO REPRÉSENTE-T-ELLE UNE ABERRATION, OU REFLÈTE-T-ELLE LE GENRE DE CONFLITS AUXQUELS NOUS SERONS CONFRONTÉS À L'AVENIR?»
- EH BIEN, JE N'AI PAS DE BOULE DE CRISTAL, MAIS JE CROIS QU'ON PEUT AFFIRMER CERTAINES CHOSES, AVEC UNE DOSE DE CERTITUDE RAISONNABLE, À PROPOS DES CONFLITS DE L'AVENIR:
 - LES NOUVELLES TECHNOLOGIES COMME L'INTERNET CONTINUERONT À RAPETISSER LA PLANÈTE, AU PLAN FIGURÉ, ET CETTE TENDANCE À LA MONDIALISATION FERA EN SORTE QUE LES CAPACITÉS DE RÉACTION ET DE DÉPLOIEMENT RAPIDES DEVIENDRONT DE PLUS EN PLUS DES ATOUTS MILITAIRES INCONTOURNABLES AU COURS DU PROCHAIN SIÈCLE. L'INFORMATION EN TEMPS RÉEL, DES SYSTÈMES D'ARMEMENT PLUS EFFICACES ET DES ARMES PLUS INTELLIGENTES NOUS PERMETTRONT DE CONCENTRER LA PUISSANCE DE COMBAT NÉCESSAIRE AU MOMENT OPPORTUN ET À L'ENDROIT VOULU, ET CE EN AYANT MOINS DE FORCES MILITAIRES À DÉPLOYER SUR PLACE. PAR CONSÉQUENT, NOUS POURRONS AGIR PLUS RAPIDEMENT, PLUS EFFICACEMENT ET À MOINDRE COÛT (À TITRE D'EXEMPLE, DURANT LA CRISE DU KOSOVO, LES AVIONS B2



VENAIENT BOMBARDER LE KOSOVO À PARTIR DE LEUR BASE D'ATTACHE AUX ÉTATS-UNIS). TOUT CELA SUPPOSE QUE NOUS NOUS RETROUVERONS ENCORE À DES ENDROITS ÉLOIGNÉS AUX QUATRE COINS DU GLOBE, ET CE EN AYANT RELATIVEMENT PEU DE TEMPS POUR LA PRÉPARATION, ET QUE NOUS DEVRONS RELEVER LES DÉFIS QU'IMPLIQUENT DES CULTURES ÉTRANGÈRES ET DES CIRCONSTANCES DIFFICILES;

- CELA SIGNIFIE QUE NOS ENNEMIS ACTUELS ET FUTURS UTILISERONT PROBABLEMENT CE QUE NOUS APPELONS DES MOYENS ASYMÉTRIQUES POUR TENTER D'ÉGALISER LES CHANCES. PARMI LES MOYENS DE GUERRE ASYMÉTRIQUES, MENTIONNONS DES ASPECTS COMME PROFITER DES COMPLEXITÉS DU TERRAIN, L'UTILISATION D'ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE, LE CAMOUFLAGE ET LA DISPERSION DU MATÉRIEL, LA TENTATIVE D'ÉTERNISER LE CONFLIT EN ESPÉRANT QUE LA VOLONTÉ DES OCCIDENTAUX FINIRA PAR FLÉCHIR, DES ACTIONS VISANT À ENLEVER TOUTE LÉGITIMITÉ AUX OPÉRATIONS DES PAYS OCCIDENTAUX, LE FAIT DE MISER SUR LA RÉPUGNANCE DES ALLIÉS FACE AUX PERTES CIVILES OU LA TENTATIVE DE SE FAIRE PASSER POUR DES «VICTIMES». CES MOYENS NE VOUS SEMBLT-ILS PAS FAMILIERS? DE TOUTE ÉVIDENCE, LA CRISE DU KOSOVO REPRÉSENTE UN CONFLIT DE TYPE ASYMÉTRIQUE;
- IL EST PROBABLE ÉGALEMENT QUE LES ADVERSAIRES FERONT APPEL À CE QU'ON POURRAIT APPELER L'AMBIGUÏTÉ, EN S'EFFORÇANT DE DEMEURER EN-DESSOUS DU SEUIL D'UNE AGRESSION ÉVIDENTE, ET DE METTRE À PROFIT LES INSTRUMENTS DE MANIPULATION POLITIQUES ET PSYCHOLOGIQUES;
- DANS LES CONFLITS FUTURS, LES ASPECTS PSYCHOLOGIQUES COMME LES MANŒUVRES D'INFORMATION OU DE DÉSINFORMATION, PAR LESQUELLES CHACUN DES CAMPS ESSAIE DE SUSCITER LES ATTITUDES, LES CROYANCES OU LES PERCEPTIONS VOULUES, PRENDRONT DE PLUS EN PLUS D'IMPORTANCE. LE PRÉSIDENT MILOSEVIC EXCELLAIT À CE PETIT JEU, ET NOUS AVONS INTÉRÊT À NOUS AMÉLIORER SUR CE PLAN;
- ENFIN, LES OPÉRATIONS CONJOINTES ET COMBINÉES SERONT LA CLÉ DES GUERRES FUTURES. ET MÊME PLUS, ON PEUT S'ATTENDRE À CE QUE LES COALITIONS MULTINATIONALES COMME CELLES QUI ONT ÉTÉ FORMÉES POUR LA BOSNIE ET LE KOSOVO, DEVIENNENT LA RÈGLE. CELA SIGNIFIE QUE NOUS CONTINUERONS SANS DOUTE À FAIRE FACE AUX PROBLÈMES D'ÉTHIQUE QUE POSENT LES RELATIONS AVEC D'AUTRES PAYS, AVEC LA DIFFICULTÉ POLITIQUE D'ÉTABLIR UN CONSENSUS ENTRE PLUSIEURS PARTENAIRES.

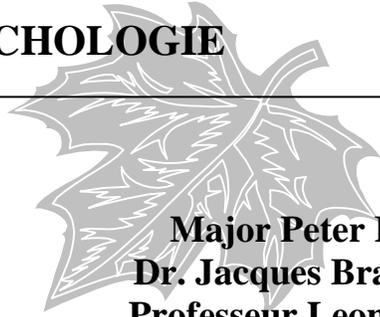
- 
- PAR CONSÉQUENT, IL EST JUSTE SELON MOI D’AFFIRMER QUE LES CHAMPS DE BATAILLE DE L’AVENIR RESSEMBLERONT BEAUCOUP PLUS AU KOSOVO QU’À TOUT AUTRE CONTEXTE DE LA GUERRE FROIDE. RÉSULTAT, LORS DES FUTURES OPÉRATIONS, LES NOMBREUX PROBLÈMES D’ÉTHIQUE AUXQUELS NOUS SOMMES CONFRONTÉS NON SEULEMENT SUBSISTERONT, MAIS S’ACCENTUERONT À MESURE QUE LE MONDE DEVIENDRA DE PLUS EN PLUS COMPLEXE.

 - IL N’Y A PAS DE SOLUTION SIMPLE NI DE « RECETTE MAGIQUE » QUI NOUS INDIQUERAIT LA VOIE À SUIVRE; CELA REPRÉSENTE DANS UNE LARGE MESURE UN PROCESSUS ÉVOLUTIF. MAIS JE CROIS QUE NOUS AVONS PARCOURU UN BON BOUT DE CHEMIN AU COURS DES RÉCENTES ANNÉES, POUR CE QUI EST DE RECONNAÎTRE L’IMPORTANCE DE LA DIMENSION ÉTHIQUE DANS NOS OPÉRATIONS. LA PRÉSENTE CONFÉRENCE VIENT COURONNER CES RÉALISATIONS. DE PLUS, JE SUIS CONVAINCU QUE NOUS FOURNISSONS À PRÉSENT À NOS TROUPES UNE INSTRUCTION PRÉALABLE BEAUCOUP PLUS COMPLÈTE AVANT DE LES DÉPLOYER SUR LE TERRAIN, EN CE QUI CONCERNE LA CULTURE LOCALE, LES ROUAGES POLITIQUES ET LES MENACES ANTICIPÉES. NOUS AVONS AUSSI AMÉLIORÉ LA QUALITÉ DES SOINS FOURNIS À NOS SOLDATS QUI REVIENNENT AU PAYS APRÈS UNE MISSION. LA RÉCENTE CAMPAGNE D’INFORMATION SUR LE SYNDROME DE STRESS POST-TRAUMATIQUE EST UN AUTRE SIGNE DE PROGRÈS DANS CE SENS.

 - CEPENDANT, IL NE FAUT PAS SE LEURRER, IL RESTE BEAUCOUP DE CHEMIN À PARCOURIR; MAIS À MON AVIS, LE CANADA BÉNÉFICIE D’UN AVANTAGE MARQUÉ, VU NOTRE EXPÉRIENCE CONSIDÉRABLE DANS LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN ET DE SOUTIEN DE LA PAIX. SI ON AJOUTE À CELA NOTRE PARTICIPATION RÉCENTE À LA MISSION AU KOSOVO, NOUS SOMMES BIEN PLACÉS POUR COMPRENDRE LES CIRCONSTANCES AUXQUELLES NOS MILITAIRES SERONT CONFRONTÉS ET POUR PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRES AFIN DE MIEUX LES PRÉPARER EN VUE DE TELLES OPÉRATIONS, ET DE MIEUX NOUS OCCUPER D’EUX À LEUR RETOUR AU PAYS. JE SAIS QUE JE PEUX COMPTER SUR VOTRE SOUTIEN À TOUS POUR TENDRE VERS CET OBJECTIF MAJEUR.

 - JE VOUS SOUHAITE BONNE CHANCE ET UNE DEUXIÈME JOURNÉE DE SÉANCE PROFITABLE, EN ESPÉRANT QUE J’AI PU ÉCLAIRER VOTRE LANTERNE. JE VOUS REMERCIE.

LOI, ÉTHIQUE ET PSYCHOLOGIE



**Major Peter Barber
Dr. Jacques Bradwejn
Professeur Leon Craig**

Major Peter Barber
Juge-avocat, Cold Lake



“Ethics and Law of Aerial Bombardment”

Loi

Dr. Jacques Bradwejn
Chef psychiatre, Hôpital Général d'Ottawa

« *Operations, Risk Factors and Ethics* »

Psychologie

Opérations, facteurs de risque et éthique

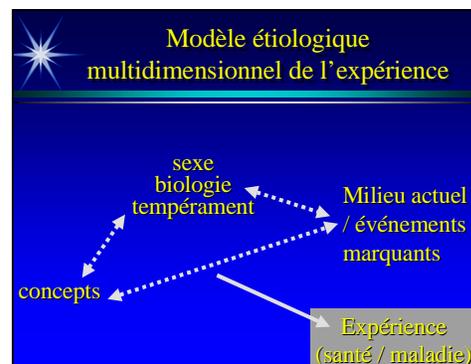
Jacques Bradwejn, MD, FRCPC
Professeur et directeur
Département de psychiatrie
Université d'Ottawa

Aperçu

- ◆ Importance de l'utilisation d'un modèle de causalité multidimensionnel
- ◆ Reconnaissance du rôle des différences individuelles
- ◆ Choix conceptuels
- ◆ le facteur gains/pertes : l'invalidité
- ◆ les questions du traitement et de la prévention

Utilisation d'un modèle de causalité multidimensionnel

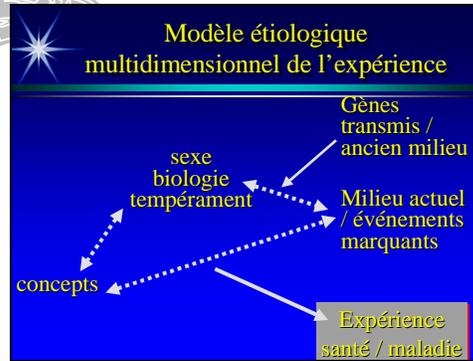
- ◆ Dimensions (risque et souplesse) :
 - biologie actuelle
 - prédisposition
 - tempérament
 - milieu
 - concepts personnels





Les dimensions : concepts personnels

- ◆ concepts personnels :
 - de la personnalité, de la maladie, des traitements, du monde, des gains secondaires, de l'invalidité...
- ◆ le milieu se compose des concepts suivants :
 - les traumas, la maladie, l'invalidité...
- ◆ un mélange de croyances et de connaissances
 - ◆ croyances = opinions
 - ◆ connaissances = faits

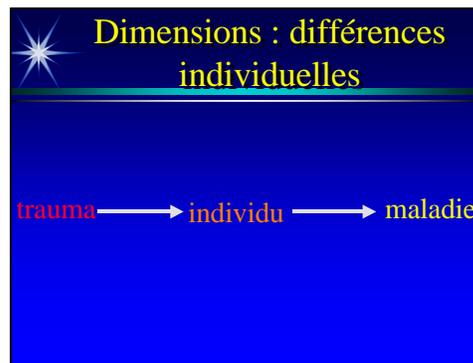
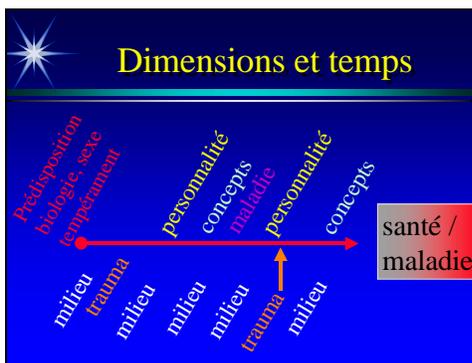


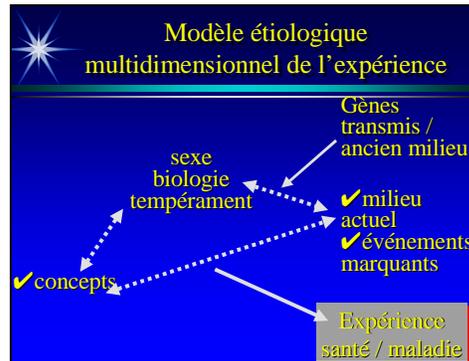
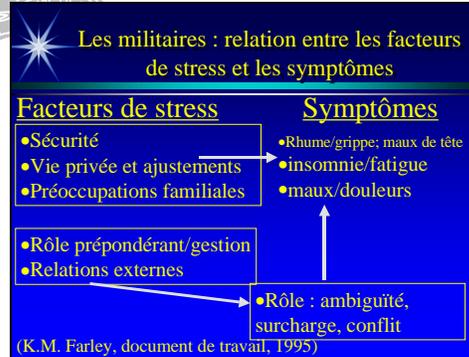
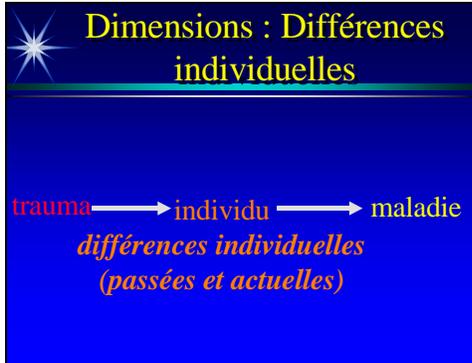
Les dimensions : la génétique

- ◆ Étude sur les jumeaux : registre des jumeaux dans la période du Vietnam (True, 1993) :
- ◆ jumeaux nés entre 1939 et 1957 qui ont servi dans l'armée
- ◆ 4 042 jumeaux (2 224 identiques)
- ◆ étude en 1987 sur l'exposition traumatique et les symptômes physiques et psychologiques
- ◆ utilisation d'un modèle unidimensionnel pour l'étude de jumeaux en vue d'évaluer l'influence du milieu et celle des gènes

Les dimensions : la génétique

- ◆ Les facteurs génétiques se ventilent comme suit :
 - variance de 47 % de l'exposition traumatique lors de combats
 - variance de 30 % du SSPT
 - variance de 54 % des militaires qui se sont fait décerner une médaille de combat
 - les facteurs environnementaux communs (p. ex., l'éducation) n'ont pas influencé la probabilité de l'exposition traumatique





Modèles de causalité pour les militaires

♦ Jusqu'à présent, les modèles de causalité pour les militaires semblent négliger le rôle d'importantes différences familiales

- antécédents familiaux et génétique
- sexe?
- tempérament/personnalité
- l'état de la santé dans le passé/antécédents
- l'état actuel de la santé

Chocs conceptuels : l'individu, l'organisation et les opérations

Individu	Organisation	Site
<ul style="list-style-type: none"> • la personnalité • le monde • le devoir • l'éthique • le pays • l'autonomie • la culture • la religion 	<ul style="list-style-type: none"> • le monde • le devoir • l'éthique • le pays • l'autonomie • la politique • l'économie 	<ul style="list-style-type: none"> • la culture • l'ONU • la politique • l'éthique • la corruption • la religion



Chocs conceptuels : l'individu, l'organisation et les opérations

<u>Individu</u>	<u>Organisation</u>
•ce qu'il prétend être	•ce qu'elle prétend être
•ce qu'il n'est pas	•ce qu'elle n'est pas
•ce qu'il est	•ce qu'elle est

Conséquences des chocs conceptuels

stress → individu → maladie

différences individuelles (passées et actuelles)

Conséquences du facteur gains/pertes

trauma → individu → maladie

différences individuelles (passées et actuelles)

↑ gains/pertes

La question de la prévention

- ◆ Importance de l'approche multidimensionnelle des questions
- ◆ Potentiel de la planification préventive :
 - chocs conceptuels
 - différences individuelles : facteurs de risque
 - facteurs gains/pertes : invalidité

Professeur Leon Craig
Sciences politiques, Université de l'Alberta
“The Ethical Quandaries of Peacekeeping”
Éthique

**POINT DE VUE OPÉRATIONNEL:
APERÇU DE LA STRATÉGIE**



**Commodore Glen Davidson
Major-général Bruce Jeffries
Lieutenant-général David Kinsman**

Commodore Glen Davidson
Directeur général – Personnel naval
Marine

J'aimerais tout d'abord énumérer les « sujets stratégiques » que je n'aborderai pas. Il s'agit de la dissuasion nucléaire maritime, la projection de puissance à l'appui d'opérations terrestres (opérations amphibies), les rôles ayant trait à l'attaque d'objectifs terrestres (puissance aérienne ou missiles de croisière), le minage offensif et les armes chimiques et biologiques.

Bien que des aspects éthiques s'appliquent à chacun de ces sujets – et chacun d'eux pourrait bien faire l'objet d'une conférence entière – il s'agit véritablement d'aspects relevant de la politique nationale... on pourrait dire de la politique nationale des superpuissances... et le Canada, en tant que puissance moyenne, ne dispose pas de certaines capacités. Toutefois, ces aspects sont caractéristiques de l'environnement maritime où nous menons des opérations : l'environnement physique, c.-à-d., les opérations sont de plus en plus menées sur le littoral ou dans les eaux côtières, et également la menace pour la sécurité du pays. En tant que partenaire de l'Alliance atlantique et lorsque l'on fait appel à elle parce qu'elle fait partie d'une coalition, la Marine canadienne apporte son entière collaboration à d'autres nations, notamment les États-Unis, qui pourraient être liés aux trois premiers éléments énumérés ou à certains d'entre eux.

Dans les quinze prochaines minutes, j'essaierais, pour donner l'« aperçu de la stratégie » requis, d'amorcer une discussion plus générale sur les aspects éthiques des opérations maritimes. J'emprunterai pour cela l'optique du Canada; je ferai une courte histoire de l'éthique maritime et des facteurs qui ont été déterminants par le passé et je donnerai les grandes lignes des questions qui influent sur nos opérations maritimes de nos jours. Je tâcherai de m'en tenir à l'application de la force et de laisser de côté les opérations humanitaires. Pour la concision, j'utiliserai à l'occasion le terme « guerre », qui signifiera les opérations maritimes avec utilisation de la force meurtrière, c.-à-d., un tir que l'on déclenche non pas en guise d'avertissement, mais pour son véritable effet.



Pour commencer mon commentaire, il serait peut-être bon de rappeler qu'historiquement les marines jouent trois rôles :

- assurer la défense maritime de leur propre État;
- veiller à ce que les lignes maritimes de communication demeurent ouvertes pour le commerce; et
- représenter les intérêts nationaux de leur pays à l'étranger.

Ce dernier point demande de plus amples explications. Malgré toute la déférence que je dois à mes collègues de l'Armée de terre, le débarquement d'une armée étrangère à un quai n'augure rien de bon, en général : soit que le pays nage en plein désarroi ou qu'il est sur le point d'éclater. Par contre, les navires militaires sont des appendices de la politique étrangère des nations. Par leur seule présence, ils transmettent toutes sortes de messages : ils nous apprennent que du soutien arrive et ils peuvent même symboliser de façon très éloquentes l'atteinte de règlements nationaux ou internationaux; ils peuvent également être la preuve de l'amitié ou de la bienveillance, et même servir à la promotion du commerce canadien à l'étranger. Ce que l'on peut retenir de tout cela, c'est que la Marine ne sert pas seulement aux combats maritimes. Il est bon de ne pas oublier cela lorsque nous parlons justement de combats maritimes.

Avant de parler particulièrement de l'éthique et des opérations, j'aimerais dire que la guerre maritime se caractérise par le fait qu'en général les matelots, quelle que soit leur nationalité, discutent très peu entre eux. Ce sont des marins qui accomplissent ce que leur nation exige d'eux. Leurs « véritables » ennemis, si je puis dire, ce sont l'océan lui-même et la météo. Lorsqu'ils sont obligés de combattre d'autres marins, ils le font. Tôt ou tard, l'un des deux camps sera réduit en pièces, brûlé vif ou sombrera. Pour les matelots, la chute du rideau est habituellement la suivante : ils surnageront, couverts de mazout, dans l'océan avant de se noyer, de mourir de froid ou de servir de pâture aux animaux marins... à moins qu'ils ne soient secourus par quelqu'un qui les considère comme des marins en détresse plutôt que comme des ennemis. Il s'agit d'un concept important, qui explique en grande partie la façon dont traditionnellement les marines se sont mutuellement traitées tout en assumant leurs obligations nationales d'échanger des violences. Pas plus tard que la première année de la Seconde Guerre mondiale, les

corsaires de surface allemands recueillaient l'équipage des navires qui étaient sur le point de sombrer. Les sous-marins permettaient aux équipages de quitter le navire... avant qu'il ne soit torpillé. Cette façon de faire a changé, bien sûr. Toutefois, c'est une décision nationale quant à la façon de faire la guerre qui a entraîné un changement. Depuis cette époque, la gamme et la puissance de destruction des armes se sont tellement améliorées qu'il est difficile de comprendre une telle courtoisie; néanmoins, le principe demeure important.

Au Canada, nos traditions maritimes nous viennent de la Royal Navy de la Grande-Bretagne, la formidable histoire de ce service ayant grandement influencé notre conception de l'éthique des opérations maritimes.

Au début du siècle, une confiance solennelle et lourde régnait sur la Royal Navy, que l'on tenait pour supérieure, mais l'idée courait également « qu'il fallait se méfier de tous les étrangers » et l'on avait du mal à accepter les innovations : la turbine à vapeur, les communications radio, la conduite de tir centralisée et, évidemment, les sous-marins. Citation contenant « soursnois, etc. ».

Il fût un temps où les choses étaient plus simples, où un génie de la technologie et un visionnaire comme le légendaire Jackie Fisher pouvait exprimer ses idées sur les opérations maritimes d'une façon particulièrement colorée... Citation contenant « ... s'écarteront de votre chemin ».

Évidemment, la « réalité » se trouve à quelque part entre les deux extrêmes et l'éthique dans les opérations à l'époque comme aujourd'hui est une question d'équilibre entre le caractère inévitable de la violence et le sens moral des opérations qui existe chez les marins.

Alors, qu'en est-il de nous en 1999? Pour le reste de l'exposé, j'aborderai les quatre points suivants :

- les communications;
- la technologie, en termes de puissance de destruction et de diffusion de l'information;
- la prise de décision; et
- les intérêts nationaux et la conduite des opérations.

Je vais donc vous présenter quelques aspects éthiques et c'est ce que j'aimerais que vous reteniez de ce bref « aperçu de la stratégie ».



COMMUNICATIONS

Que pensez-vous de la disposition 4W? un dispositif typique pour de nombreux navires menant des opérations au large... à 240 milles nautiques de la côte... avec communications verbales satellite instantanées, télécopieurs, courrier électronique, liaison de données et VTC, même. Le commandant d'unités déployées est relié à son quartier général d'une façon qui ne s'est jamais vue auparavant. On fait un usage considérable des communications téléphoniques par satellite.

TECHNOLOGIE

La portée des armes et leur puissance de destruction sont extraordinaires. Le cercle représente la portée d'un missile SM2. Un missile antinavire Harpoon lancé à 60 milles avec un sous-marin et des armes aéroportées tout aussi destructrices...

Des armes comme vous voyez ici sont précises... il n'en faut qu'une... et si vous en déclenchiez une, vous auriez de bonnes chances d'atteindre la cible et la détruire. Les nations qui en ont les moyens peuvent facilement se les procurer.

INFORMATION

Qui ou quoi allez-vous attaquer exactement... à une distance de 60 ou 80 milles? La question de l'identification constitue un point éthique capital que j'aimerais signaler. Voici l'ennemi. **Diapositive « hostile aérien ».**

PRISE DE DÉCISION

Un simple symbole sur un écran d'ordinateur. Il est bien possible que cette chose n'ait pas été captée par vos propres détecteurs... quelqu'un d'autre vous l'aura transmis... peut-être l'aura-t-il identifiée pour vous... aucun contact visuel... pas même un radar... à l'écran vous pouvez voir peut-être 10, 20 ou 50 pistes aériennes... cette chose transporte peut-être une arme qui lui permette de se tenir hors de votre portée... vous, vous êtes une cible tellement plus grosse qu'elle... si c'est un missile, vous ne le détecterez peut-être qu'au moment où il ne sera qu'à quelques milles de vous et vous aurez très peu de temps pour réagir.

Grâce à la technologie, il est désormais relativement facile d'attaquer une autre personne... une fois que vous savez qu'elle est là. Admettons que vous avez identifié une cible... à partir de ce moment, il s'agit essentiellement d'une question de confiance dans l'identification. Cette question est absolument fondamentale. Si vous prenez la décision d'attribuer la désignation hostile... ou d'en accepter une provenant d'une autre source, vous le faites en utilisant toutes les parcelles d'information dont vous disposez et qui vous parviennent de tous les détecteurs, de toutes les unités, de tous les renseignements et les évaluations du risque ainsi que de tous les renseignements que vous avez sur les forces et les intentions de votre adversaire. Vous devez exploiter tous les fragments de vos connaissances professionnelles et de votre propre savoir-faire et de celui de toute votre équipe des opérations afin d'effectuer cette évaluation... et tout cela se déroulera peut-être en quelques secondes. Bien entendu, personne ne peut oublier que les données ne sont pas infaillibles... et en dépit de ce que vous voyez à l'écran de l'ordinateur et ce que ce dernier vous fait croire, vous pourriez prendre une mauvaise décision. Donc, si vous avez fait de votre mieux pour effectuer la meilleure des évaluations qui se fonde sur toutes les parcelles d'information, de connaissance et de savoir-faire dont vous disposez et que cette décision est la mieux éclairée, scientifique et logique qui soit, il vous reste encore une décision fondamentale à prendre : pouvez-vous et devriez-vous attaquer? Nos nouvelles frégates possèdent les moyens nécessaires pour fonctionner entièrement en mode automatique et pour attaquer en ce mode des engins-cibles représentant des missiles et des objectifs aériens, et ce sans aucune intervention humaine. Dans la pratique, très rares se présenteraient les occasions où cette capacité serait utilisée, laquelle capacité est liée à l'intensité et l'imminence de la menace. Décider de déclencher des armes est une tâche énormément exigeante, extraordinairement humaine et qui demeure très personnelle au commandant.

Si vous êtes du type prompt à passer à l'attaque ou que vous avez l'impression d'avoir le bon objectif dans la mire... vous avez alors un problème et selon moi de telles situations peuvent entraîner un problème éthique de premier ordre. En fin de compte, c'est la raison pour laquelle il y a des humains dans le processus. Ne pas attaquer peut être une décision plus difficile et courageuse à prendre et elle demanderait plus de discipline. Une erreur peut avoir de terribles conséquences.

INTÉRÊTS NATIONAUX



Manifestement, l'identification est au cœur de ce dilemme mais une fois qu'il est résolu, la décision d'attaquer est pourtant une fonction d'autorité et de détermination. Il s'agit de la question de la règle d'engagement maritime. En de rares occasions, nous devons mener des opérations dans un climat « d'hostilités déclarées ». Il se peut que votre gouvernement ou votre alliance ait des objectifs plus élevés en jeu, que vous ne saisissez pas d'emblée. On vous provoquera peut-être et attendez-vous à ce que l'adversaire hypothétique utilise délibérément divers moyens pour faire monter la tension (comme laisser voir qu'il se prépare à attaquer) alors que ce qu'il tente réellement, c'est de vous faire tirer le premier. Cette façon de faire peut être beaucoup moins bien contrôlée ou orchestrée dans les scénarios de guerre moderne que ce n'était le cas lors de la Guerre froide. Néanmoins, cela est tout aussi complexe.

Pour les Canadiens, la décision d'attaquer repose entièrement sur le contrôle, la discipline et la formation. Il n'y a pas de place pour les aventuriers, pour ceux qui se fient à leur pifomètre ou pour les erreurs. En général, on reconnaît qu'il ne faut pas tirer le premier. En réalité, en raison de notre règle d'engagement national, nous risquons davantage d'essayer le premier tir. Est-ce acceptable? Est-ce moral? Est-ce éthique? Les Américains ne le pensent pas. Ces derniers brandissent le « droit inhérent à l'autodéfense », un devoir de ne pas subir de pertes dans le camp de quiconque possède les moyens de se défendre. Même si nous souscrivons tous à ce concept, les moyens de le mettre en œuvre et les risques que nous serions prêts à courir pour le faire varient d'un pays à l'autre. Fondamentalement, même une très petite force internationale rassemblée pour poursuivre un objectif commun peut receler différentes démarches nationales visant l'autoprotection. Il s'agit peut-être d'un des enjeux clés auquel doit faire face un commandant de la Force lorsqu'il accepte de prendre le commandement (même après 50 ans de service au sein de l'OTAN). Nous, les Canadiens, nous devons nous assurer que les règles et les doctrines nationales en vertu desquelles nous menons des opérations et nous utilisons la force ainsi que la règle d'engagement que nous autorisons permettront au commandant sur le front de s'acquitter de ses responsabilités en ayant un objectif le plus clair qui soit. En outre, les commandants supérieurs doivent obtenir une vision claire des objectifs élevés et de l'intention de leur gouvernement, qui leur demande d'engager leurs forces dans une opération. À défaut de quoi, on se retrouve avec un problème

éthique, tout aussi important que les décisions qu'en bout de ligne les commandants doivent prendre en mer.



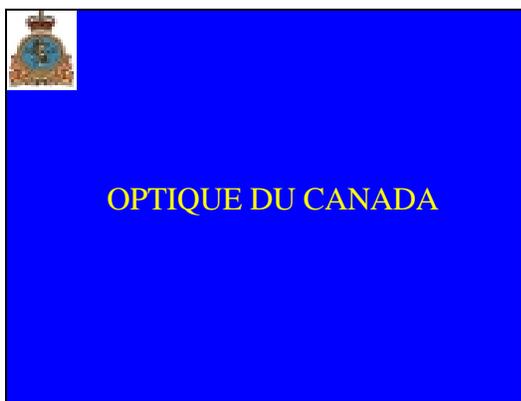
CONDUITE DES OPÉRATIONS

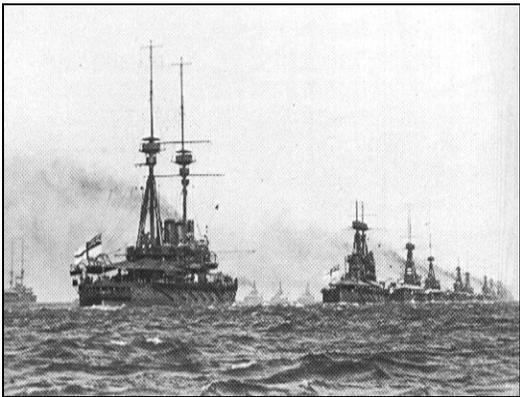
Mon troisième et dernier point porte sur la conduite des opérations et la nature même de notre profession. Au début de mon exposé, j'ai mentionné que notre marine s'est inspirée de la Royal Navy et que le sens moral des opérations maritimes fait partie de notre héritage. Lorsque j'ai abordé, avec les étudiants des cours de tactique ou avec mes propres officiers, les activités de la guerre maritime et leurs rôles en tant que directeurs d'armes ou commandants, le leadership et l'éthique se trouvaient au cœur des discussions. En général, je leur donnais les conseils et l'orientation suivants.

Dans cette profession, personne ne cherche à s'engager dans un conflit en mer... ou à être obligé d'utiliser les instruments de violence que l'on nous a confiés. Toutefois, si notre nation décide que nous devons mener une attaque, il est alors de notre devoir de le faire le plus efficacement possible afin de protéger ceux dont nous avons la responsabilité et de vaincre l'adversaire. Cet adversaire peut être tout aussi rusé que nous... ses armes tout aussi destructrices que les nôtres... et il y a toutes les chances qu'« il ne se comporte pas comme un gentleman ». Donc notre tâche consiste à utiliser des tactiques supérieures afin de surprendre l'adversaire, de se montrer plus malin que lui et de le détruire... avant qu'il ne nous fasse subir le même sort.

Nous accomplirons ces tâches de la façon la plus responsable, disciplinée et humanitaire qui soit. Nous appliquerons le principe de la force minimale, nous nous conformerons à la primauté du droit tout en nous protégeant. Nous nous conformerons à l'éthique, nous ferons montre de professionnalisme et nous avons l'intention de revenir chez nous afin « de profiter des bienfaits du pays », comme le dit si bien la prière du Marin. Pour atteindre tous ces objectifs, nous devons avoir en main les outils, non seulement les outils matériels, mais également la règle d'engagement et la doctrine nationale qui permettront aux commandants compétents en mer de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités.

Commodore Glen Davidson
Directeur général – Personnel naval
Marine





Les sous-marins sont...

« sournois, injustes et profondément anti-anglais. »

- Amiral sir Arthur Wilson, 1902



« Si vous ne cessez d'attiser la haine, au pays comme à l'étranger, que vous avez placé toutes les unités de votre force sur la première ligne afin de vous préparer à livrer une guerre instantanée, et que vous êtes résolu à tirer le premier pour frapper votre ennemi en plein coeur, à lui donner des coups de pied alors qu'il gît, à jeter vos prisonniers (si vous en faites) dans l'huile bouillante et à torturer leurs femmes et leurs enfants, alors les gens se tiendront à distance. »

- Amiral sir Jackie Fisher, 1899

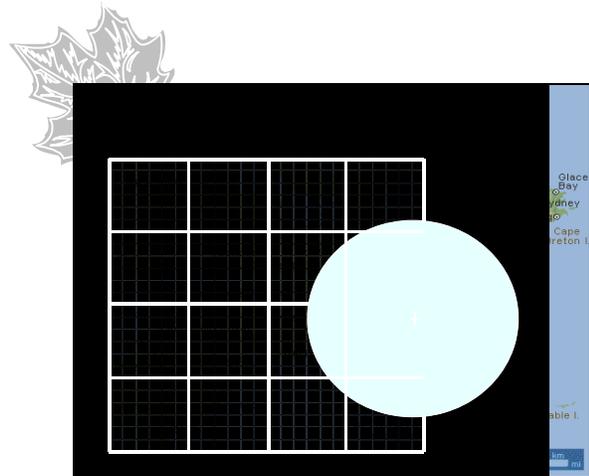


L'ÉTHIQUE ET LES OPÉRATIONS
ÉQUILIBRE



APERÇU DE LA STRATÉGIE (MER)

- Communications
- Technologie (armes et information)
- Prise de décision
- Intérêts nationaux et conduite des opérations



Erreur! Liaison incorrecte.



DIMENSIONS ÉTHIQUES

1. IDENTIFICATION
 - Confiance dans l'identification
 - Humain intervenant dans le processus
2. RÈGLE D'ENGAGEMENT - AUTORITÉ ET INTENTION
 - Autodéfense
 - Compréhension des objectifs
3. CONDUITE DES OPÉRATIONS
 - Discipline
 - Force minimale
 - Primauté du droit



Major-général Bruce Jeffries
Chef d'état-major adjoint, Armée de terre

Terre

L'éthique dans les opérations – aperçu stratégique

Le thème de la conférence de cette année nous oblige à examiner le lien entre ce que nous accomplissons en tant que forces militaires et la façon dont nous procédons. La pfc 300, le manuel de doctrine fondamentale de l'armée, souligne clairement la nécessité de guider nos décisions et nos actions sur des considérations morales : « en résumé, l'éthique militaire permet aux soldats de faire une distinction entre ce qui est bien et ce qui est mal, de différencier les actions indispensables et les actions criminelles. dans un contexte opérationnel, les préceptes liés au devoir, à l'intégrité, à la discipline et à l'honneur procurent aux soldats à la fois une liberté dans leurs agissements personnels et un code de conduite qui les aidera à choisir l'attitude qui s'impose. »

À ce stade-ci de la conférence, vous avez sûrement étudié en détail les problèmes d'éthique qui se posent aux niveaux opérationnel et tactique. mon mandat, si j'ai bien compris, consiste à décrire certains des dilemmes moraux qui se manifestent au plan stratégique. dans mon allocution, je me concentrerai encore une fois sur les aspects liés à la mise sur pied d'une force, plutôt qu'à son utilisation.

Stratégiquement parlant, un conflit entraîne l'utilisation des ressources militaires afin d'atteindre des objectifs politiques qui vont dans le sens des intérêts nationaux. c'est à ce niveau que le commandant d'armée et l'état-major de la force terrestre évoluent. dans leur cas, le fait « d'agir correctement » revient à gérer les risques, à rechercher un équilibre entre les attentes et les capacités, de même qu'à concilier les exigences parfois contradictoires qu'implique notre mission et la nécessité de préserver nos troupes.

Pour illustrer ce dilemme, permettez-moi de citer un exemple historique. En 1950, l'armée américaine a envoyé en corée le groupe Task Force Smith appartenant à la 24^e division d'infanterie. Les nations unies ayant approuvé l'envoi d'un corps policier, les membres de ce groupe suivirent l'instruction au Japon en vue d'accomplir des tâches policières. Cette force, équipée de six obusiers légers, paraissait aux yeux de certains beaucoup trop puissante pour la mission prévue. Et pourtant, l'histoire nous révèle que cette unité a dû combattre durant sept heures contre un ennemi qui ne respectait pas la convention de Genève, et qu'elle a été vaincue. La majorité des soldats ont péri au combat ou dans un camp de prisonniers. la décision d'envoyer le groupe task force smith dans cette mission était-elle justifiée? Avait-on le choix? Quelles leçons peut-on tirer de cet incident pour guider les décisions d'ordre stratégique?

Pour ce qui est de la mise sur pied d'une force, le chef d'état-major de l'armée de terre a le mandat de « mettre sur pied et maintenir des forces terrestres polyvalentes aptes à combattre afin d'atteindre les objectifs de défense du Canada ». Ce mandat soulève plusieurs défis « intéressants » ayant indubitablement des implications morales, en ce qui concerne la structure des forces concernées à un moment donné, les circonstances dans lesquelles les troupes participent à des opérations, de même que la façon de les préparer.

Considérons d'abord la structure des forces. La difficulté consiste à garder en service les forces qui contribueront le mieux à répondre aux besoins du pays. De nos jours, ce sont les missions de soutien de la paix et d'aide humanitaire qui nous occupent le plus fréquemment, tandis que les tâches les moins fréquentes mais les plus dangereuses impliquent une lutte armée. Pour quel type de scénario faut-il établir la structure? Des troupes nombreuses équipées d'un matériel relativement peu perfectionné et ayant reçu une instruction spécialisée pourraient suffire pour combler les besoins actuels, mais une telle armée ne pourrait guère offrir les capacités de combat qu'exigent les scénarios les plus extrêmes. Dans quels domaines devrions-nous investir? Dans quelle mesure pouvons-nous courir des risques? En l'occurrence, il existe une contradiction entre les circonstances les plus probables et les scénarios les plus dangereux, un dilemme qui persistera et que nous devons régler dans toutes nos décisions concernant la structure et l'équipement.

Les problèmes d'éthique ressortent avec encore plus d'acuité quand on envisage des opérations. C'est le gouvernement qui décidera si notre pays doit agir dans une situation donnée; il y a souvent des problèmes d'éthique qui se posent dans un tel cas, mais ça ne touche pas l'armée. La difficulté pour nous est de fournir au gouvernement des recommandations à savoir si nous pouvons agir, et dans l'affirmative comment. Pour bon nombre de missions au pays même, nous représentons la solution en dernier recours, de sorte que le devoir nous commande de réagir rapidement et efficacement. Pour d'autres tâches, les exigences peuvent être moins pressantes; mais le gouvernement a d'excellents motifs et des arguments financiers pour ce qui est des capacités d'intervention requises de la part des FC. Si on ajoute à cela notre réputation de « savoir-faire », il n'est pas étonnant que les forces canadiennes acceptent normalement d'assumer des nouveaux engagements.

Mais à une époque où les opérations se déroulent à un rythme accéléré, comme ce fut le cas durant la dernière décennie, il n'est pas simple de trouver une solution. Plusieurs risques entrent en ligne de compte :

- nous devons avoir l'assurance que les forces déployées dans le futur disposeront des moyens voulus pour remplir leurs tâches. Dans le cas des missions sous les auspices des Nations Unies, l'ONU fournit des instructions aux pays participants, mais il reste toujours des décisions qui relèvent des autorités nationales, tandis que pour d'autres types d'opérations, les décisions quant aux types de forces requises dépendent entièrement de la volonté nationale. Par exemple, des troupes d'infanterie légères suffiraient-elles à la

tâche au timor-oriental, ou faudrait-il les doter de transports de troupes blindés pour assurer leur protection et leur mobilité?



- nous devons également tenir compte des répercussions sur notre personnel. la cadence opérationnelle a diminué la période de répit entre les missions, surtout dans le cas de certaines gpm et de certains grades, si bien que les tensions accumulées pour chacun des militaires et les familles représentent un facteur important dans la planification opérationnelle. Même si nous nous basons sur une politique de taux de rotation, il n'y a pas de règle absolue pour déterminer ce qui est acceptable ou inacceptable. la décision de supprimer la règle des 12 mois s'appliquant aux militaires individuels ne doit pas être prise à la légère, et le fait que les soldats se portent volontaires n'élimine pas la responsabilité des autorités militaires d'établir la façon de procéder qui convient.
- enfin, les conséquences à long terme, au niveau de l'efficacité au combat, d'une orientation systématique vers les opérations d'aide humanitaire et de maintien de la paix devient préoccupante. « un excès de maintien de la paix nuit à l'équilibre militaire », pour paraphraser le général sir michael rose. En ce qui a trait à la cadence opérationnelle, nous avons de plus en plus de mal à trouver le temps voulu pour fournir à nos troupes un entraînement qui leur permettra de demeurer aptes à combattre. Mais il est difficile d'expliquer ou de justifier un rejet des exigences actuelles pour se préparer aux éventualités.

Globalement, ces risques provoquent parfois des conflits entre nos divers devoirs, envers le Canada, par rapport à la mission, face à nos soldats. La hiérarchie des loyautés contribue à résoudre ces contradictions, mais il reste néanmoins des décisions difficiles à prendre.

La même situation se produit une fois qu'on a décidé d'agir, lorsque vient le temps de régler les détails de la mise sur pied d'une force : De quels genres d'organisation, de personnel militaire, de matériel et d'instruction aurait-on besoin? À quel point est-il difficile de prendre ces décisions? Voici quelques exemples susceptibles de nous éclairer :

- La question du plafond en apparence artificielle s'appliquant aux effectifs déployés à l'étranger se pose toujours dans une certaine mesure. quand il s'agit des troupes, il est ordinairement souhaitable qu'elles soient le plus nombreuses possibles, et il vaut toujours mieux appliquer des « solutions doctrinales »; mais on peut parfois gruger sur les effectifs de façon à préserver une marge de manœuvre en vue des autres exigences qui pourraient surgir. Quel est le degré de risque justifiable?
- En ce qui concerne le matériel, nos soldats ont droit à l'équipement indispensable à leurs tâches, mais cela implique-t-il que tout l'équipement doit constamment être le meilleur? dans un monde idéal, ce serait le cas, mais la gestion de

l'équipement ne se fait pas dans un monde idéal. on doit parfois se contenter d'un matériel « adéquat », comme ce fut le cas pour les opérations Grizzly et Cougar dans les Balkans. On peut parfois revaloriser des moyens techniques plus anciens grâce à une bonne instruction et à une bonne doctrine militaires, mais il est difficile alors d'établir quel est le degré de lacunes acceptable. nous devons également résister à la tentation de privilégier par-dessus tout le coût des moyens de transport stratégiques dans les décisions touchant la structuration des troupes.

- L'instruction est un aspect important de la préparation opérationnelle, mais son évaluation représente un exercice très subjectif. On a parfois accusé l'armée de terre de négliger l'instruction préalable des troupes. Mais à présent, on est plutôt porté à nous accuser d'en faire trop à cet égard. il n'est pas facile de déterminer le niveau d'instruction suffisant, surtout quand surgit une crise imprévue, comme dans le cas récent du timor-oriental.

- Le dernier exemple que j'évoquerai est la sélection et la préparation des chefs. C'est un domaine où on ne peut se permettre aucun compromis. Les chefs à tous les échelons doivent prendre constamment des décisions ayant des conséquences déterminantes pour la réussite de la mission et la sécurité des soldats. Souvent, ces deux aspects entrent en contradiction, car il n'est pas toujours possible d'accomplir le travail assigné sans mettre nos troupes en danger. C'est peut-être là le dilemme le plus crucial au plan éthique. Pendant que la mission de la Forpronu battait son plein, j'ai entendu à l'occasion des militaires de tous les grades dire qu'aucun bosniaque, serbe ou croate ne valait la peine qu'on meure pour lui. Prise à la lettre, cette attitude voulant qu'on évite systématiquement les risques et les pertes va à l'encontre de notre ethos et mettrait en péril la mission. Pire encore, elle diminue le mérite des sacrifices que nos soldats ont consentis au cours de cette mission et d'autres opérations semblables. Par contre, il ne faut pas mettre nos soldats en danger en assumant des tâches superflues ou qui ne relèvent pas de notre mandat, comme des activités de déminage volontaires. Nos soldats méritent des chefs capables de gérer les risques judicieusement; par conséquent, l'instruction que nous leur fournissons avant leur déploiement met l'accent sur les règles d'engagement et les scénarios contradictoires, permettant ainsi de vérifier cet aspect crucial de la préparation opérationnelle.

Avant de conclure, je tiens à souligner que les fonctions liées à la mise sur pied d'une force supposent également un suivi, une fois nos unités ou nos militaires revenus au pays. Nous admettons que notre bilan en cette matière n'a pas toujours été à la hauteur au cours des dernières années. nous avons beaucoup appris, et nous continuons à apprendre, au sujet des répercussions à la fois physiques et psychologiques que les opérations entraînent pour nos troupes. Par ailleurs, nous arrivons à mieux apprécier les accomplissements de nos soldats, et nous admettons la nécessité de leur témoigner une plus grande reconnaissance publiquement.

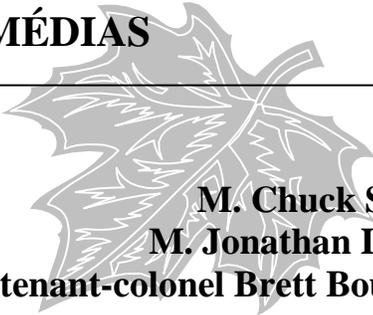
nous venons de traverser une période durant laquelle les problèmes dans notre profession accaparaient peut-être une trop grande part de notre attention, si bien que nous n'avons pas toujours rendu hommage à l'excellent travail accompli dans l'ensemble lors des opérations. Les résultats de la commission d'enquête sur la Croatie sont concluants à cet égard. Nous devons faire mieux. En résumé, je voulais montrer qu'un large éventail de problèmes touchant le développement et la mise sur pied d'une force ainsi que la régénération des troupes obligeront les responsables des décisions stratégiques à faire preuve d'une grande rigueur au plan éthique.

Souvent, un dilemme moral surgit quand deux lignes de conduite semblent toutes les deux valables. Plusieurs raisons poussent les militaires à « agir dans le bon sens » au cours des opérations : pour préserver l'autorité morale et la légitimité, pour sauvegarder la dignité, le respect de soi et le moral de nos soldats, pour inspirer confiance, et parce que la loi l'exige. Nous ne sommes pas portés spontanément à penser que les décisions d'ordre stratégique concernant la mise sur pied d'une force impliquent de telles considérations. Toutefois, je pense que la réputation et le moral des FC et la confiance des soldats envers leurs chefs ont parfois souffert de décisions du genre, des décisions qui semblaient justifiées à l'époque, mais qui se sont révélées néfastes dans la pratique. J'ajouterai que ces décisions erronées représentent l'exception plutôt que la règle. La plupart du temps, nous avons raison, comme en témoigne notre bilan enviable pour les missions. Cependant, au bout du compte, nous devons toujours nous efforcer de faire mieux. Cette conférence représente une étape importante; j'espère que mes remarques vous auront fourni matière à réflexion.

Lieutenant-général David Kinsman
Chef d'état-major de la Force aérienne

Air

POINT DE VUE DES MÉDIAS



**M. Chuck Sudetic
M. Jonathan Landay
Lieutenant-colonel Brett Boudreau**

M. Chuck Sudetic
Collaborateur de rédaction, Rolling Stone

*“Feeding the Forgotten:
The Bosnian Peacekeeping Mission and the Media”*

M. Jonathan Landay
Correspondant, sécurité nationale, Knight-Ridder Ltd.

*Les relations entre les Forces Armées et les Médias :
des changements à l'ère des nouveaux défis militaires*



*Lieutenant-colonel Brent Boudreau
SMA(RH) Gestionnaire des comptes
Directeur général – Affaires publiques*

*Les aspects éthiques des relations entre les militaires et les médias
relativement aux opérations*

Bon après-midi et merci de m'offrir l'occasion d'exprimer le point de vue d'un officier des affaires publiques militaires à cette conférence. Je crois que c'est Martin Bell, journaliste de la BBC, qui a résumé le plus succinctement l'incidence des médias sur les opérations militaires des temps modernes quand il a écrit que « le satellite est une arme de guerre autant que le fusil de précision, et la trame son, un autre moyen de faire la guerre ». Dans le contexte de la révolution dans les affaires militaires, les effets de cette réalité médiatique prennent de plus en plus une importance particulière pour la profession militaire, et la doctrine de l'information en évolution du Canada et de ses alliés en tient compte.

Selon notre expérience récente, les relations entre les militaires et les médias du Canada ont souvent été froides et même ouvertement hostiles et nous avons, au mieux, fait preuve de prudence en nous méfiant de nos motifs respectifs. Ces relations assez acrimonieuses entre les deux groupes décrivent bien, pour autant que je sache, la situation qui existe dans un pays sur deux ayant des médias indépendants.

Ce phénomène n'est pas nouveau et vous vous rappellerez peut-être les remarques célèbres de Napoléon Bonaparte, qui disait des effets de la presse sur ses opérations, que les journaux de langue anglaise étaient ses meilleurs espions et que quatre journaux hostiles sont plus dangereux que mille baïonnettes.

La couverture médiatique des opérations militaires et les correspondants de guerre, comme nous comprenons maintenant le concept, remontent à la guerre de Crimée, en 1854. C'est alors que William Russell du *Times* a été envoyé couvrir ce conflit à temps plein. Il s'agissait d'un concept nouveau, car jusqu'à ce moment-là, la plupart des reportages sur les opérations de guerre étaient faits par des officiers qui servaient avec les forces sur le champ de bataille ou à proximité, ce qui offrait la possibilité d'établir des relations très intéressantes, mais non celle de faire une analyse objective de ce qui se passait réellement sur le terrain.

Les reportages de première main que fit Russell sur les conditions de vie épouvantables des soldats britanniques et l'incompétence de leurs chefs d'unités ont causé un scandale en Grande-Bretagne. Suite à cela, Florence Nightingale et des services de soutien médical ont été dépêchés sur les lieux pour aider à soulager les souffrances, plusieurs commandants ont été

rappelés et, avec le temps, le gouvernement est tombé. En 1856, trop tard pour que cela influe sur l'issue de la guerre, l'armée a lancé un ordre général – à l'origine de la censure militaire britannique – interdisant la publication d'informations susceptibles d'aider l'ennemi et prévoyant l'expulsion des correspondants des théâtres d'opérations.

Les relations entre les deux groupes n'ont plus jamais été les mêmes depuis, même si le général de l'Union Irvin McDowell a écrit pendant la guerre de Sécession : « J'ai pris des dispositions pour que les correspondants se rendent sur le champ de bataille... et je leur ai conseillé de porter un uniforme blanc en signe de neutralité. »

Si ce seul exemple peut être considéré comme une aberration dont il ne faut pas tenir compte, il y aura *inévitablement* un conflit d'intérêts entre les militaires, dont le travail consiste à livrer bataille, et les gens des médias, qui gagnent leur vie à faire des reportages sur la guerre. Peu avant l'invasion de la Normandie, le général Eisenhower disait à des journalistes : « Le plus important dans les opérations militaires, c'est de ne donner aucun renseignement de valeur à l'ennemi et, pour une entreprise de presse et de radiotélévision, c'est la publicité sans restrictions. Nous devons, vous et moi, essayer de concilier ces considérations qui sont parfois tout à fait différentes. » Et Martin Bell, pour sa part, disait : « notre comportement instinctif est de publier sans tenir compte du reste et le leur (celui des militaires) de censurer et de faire preuve de prudence. »

Cette dynamique explique facilement les tensions qui existent entre les militaires et les médias en temps de guerre, mais l'explication est certainement moins valable quand on l'applique aux genres d'opérations caractérisant les missions récentes, actuelles et futures des Forces canadiennes. Après tout, nos opérations de rétablissement et de maintien de la paix ont lieu dans des régions qui, à quelques exceptions près, sont accessibles aux gens des médias et où ils peuvent circuler presque sans aucune restriction. La concurrence intense a engendré une prolifération de médias et une augmentation du nombre et du genre des interactions entre les militaires et les médias; la nature de nos opérations nous oblige souvent à manifester proactivement nos capacités et nos intentions aux factions militaires et aux populations locales (il y a donc moins de secrets à garder). Nous avons maintenant des règlements qui permettent à notre personnel – à l'intérieur de leur domaine de compétence et d'expérience – de répondre aux demandes de renseignements des médias sans avoir à obtenir l'autorisation de la hiérarchie militaire au préalable et nous sommes actifs à presque deux douzaines d'endroits à l'étranger.

Ces conditions *devraient* mener à une amélioration des relations entre les militaires et les médias, car les occasions d'exposer les médias à nos gens extraordinaires qui accomplissent un travail formidable dans une situation où règnent des tensions incroyables sont maintenant plus nombreuses que jamais. Pourquoi alors les tensions ne sont-elles pas disparues? Nous devons sans aucun doute assumer collectivement une partie du blâme.

Le besoin instinctif des militaires d'être aux commandes a peu d'importance devant une institution comme les médias, qui est capable de placer des centaines de personnes sur le terrain

plus rapidement que nous pouvons le faire, a des moyens de communication au moins aussi bons que les nôtres, sinon meilleurs, peut communiquer l'information à des audiences sans la filtrer à travers des niveaux de commandement, et dont les membres ont une capacité de collecte de l'information qui à bien des égards rivalise avec la nôtre.

À cause de la vitesse de circulation de l'information et de la compression du cycle de l'actualité à travers l'internet et la diffusion 24 heures sur 24 de bulletins de nouvelles à la radio et à la télévision, les erreurs et les perceptions fautives diffusées dans les médias sont très difficiles ou impossibles à corriger, ce qui peut avoir un effet nocif sur les opérations. Les militaires, et tout particulièrement ceux qui participent à des opérations multinationales comme nous le faisons souvent, doivent développer des approches médiatiques énergiques pour contrer la vitesse de communication de l'information par les médias.

Par exemple, juste avant l'élection fédérale de 1996 en Bosnie, la première depuis l'Accord de paix de Dayton, un soldat ukrainien a été tué à l'endroit où tous les bulletins de vote de l'élection devaient être entreposés et où le dépouillement du scrutin devait avoir lieu. L'intérêt des médias était intense parce que s'il s'agissait d'une attaque délibérée, c'était peut-être parce qu'un groupe cherchait à déstabiliser la nation entière. Imaginez l'effet que produit localement la version officielle à mesure qu'elle monte la chaîne de commandement passant d'une unité ukrainienne à un bataillon italien et ensuite à une division française et au quartier général du corps britannique, alors que les gens de CNN et les journalistes locaux sont là, à l'extérieur, à filmer ce qui se passe, en temps réel et que vous n'êtes pas prêt à faire une déclaration sur-le-champ. C'est dévastateur. (Il s'agissait, soit dit en passant, d'un coup de feu tiré accidentellement par un autre soldat.)

Et tout militaire canadien qui n'est pas préparé à affronter cette réalité médiatique peut rapidement transformer une simple rencontre avec les gens des médias en un problème ayant des effets stratégiques sur l'opération en cours. C'est ainsi qu'au cours de l'été de 1996, l'IFOR a été bombardée quotidiennement de questions des gens des médias qui voulaient savoir si nous faisons tout notre possible pour créer les conditions nous permettant « dans le cours normal de notre travail » de rencontrer des personnes accusées de crimes de guerre pour les arrêter. À un point de repère de l'OTAN situé à proximité de la maison où habitait présumément Radovan Karadzic, des soldats ont dit à une équipe de caméramen n'avoir aucune idée de ce que les personnes accusées de crimes de guerre avaient l'air parce qu'ils n'avaient aucune photo de ces personnes, mais être assez certains d'avoir vu Karadzic dans les environs de temps à autre.

Ceci n'a pas du tout aidé la cause, car cela indiquait que l'OTAN était satisfaite d'elle-même relativement à cette importante question alors que nous ne l'étions pas. Et soudain, voilà que les commentaires spontanés de deux soldats avaient de graves répercussions aux échelons supérieurs de l'OTAN à Bruxelles et dans des capitales de partout dans le monde. Dans un milieu d'information, il reste très peu de choses de nature tactique. Presque tout peut sembler avoir une importance stratégique. Il faut donc que, non seulement les commandants militaires,

mais aussi nos militaires, connaissent dans une certaine mesure la question des relations avec les médias.



Les raisons, bonnes ou mauvaises, pour lesquelles les FC, en tant qu'institution, sont considérées avec méfiance par les médias sont assez connues pour qu'il ne soit pas nécessaire de traiter la question en profondeur ici; il suffit de lire son quotidien. De l'autre côté de la médaille, les critiques des médias soutiendraient que si les tensions continuent d'exister entre nous, c'est en partie parce que la qualité des reportages s'est détériorée à peu près dans la même proportion que les progrès techniques de collecte et de présentation des nouvelles. Il y a aussi l'effet négatif sur la confiance du public qui découle de ce qui serait, selon George Bernard Shaw, une incapacité de la presse et des médias en général de faire la distinction entre un accident de bicyclette et l'effondrement de la civilisation. J'ai aussi l'impression, en tant qu'observateur actif comparant « les événements » et « la façon dont ils sont relatés dans les médias », qu'aucun sujet n'est jugé interdit de nos jours et que les médias n'assument aucunement la responsabilité morale ou autre de ce qui est écrit ou décrit.

Pour d'autres, il faut chercher ailleurs la source du problème, et jusqu'à l'intérieur de la Branche des affaires publiques elle-même. Par exemple, dans une rubrique récente d'un journal local d'Ottawa, un ancien officier de logistique des FC écrivait qu'il fallait supprimer la Branche des affaires publiques du ministère de la Défense parce que, d'après lui, elle représente ce qui va mal chez les militaires ainsi que l'effondrement de l'éthique professionnelle. À son avis, les officiers des affaires publiques sont politisés, comme en témoigne leur travail incessant de doreur d'image visant à protéger leur ministre politique.

Quel moment fortuit, car il n'existe pas de meilleur moyen de passer au vif du sujet. Permettez-moi donc d'aller plus en profondeur en faisant quelques observations sur le rôle que jouent les quelque cent OAP militaires canadiens, parce que cela n'est pas particulièrement bien compris à l'extérieur ou à l'intérieur des FC.

Je ne veux pas donner l'impression de m'apitoyer sur mon sort, mais le lot d'un officier des affaires publiques pendant les opérations suffit à engendrer une crise d'identité ou un complexe même chez le moins paranoïaque d'entre nous. Nous travaillons généralement seuls ou accompagnés d'un photographe et les troupes nous aiment juste un peu plus que les gens des médias. Les militaires actifs ont tendance à penser que nous sommes à moitié journalistes et à moitié militaires. Les gestionnaires nous semblent penser qu'ils doivent se surveiller quand un OAP est à proximité et qu'il faut réserver les conversations, surtout sur les capacités ou les opérations, à ceux qui ont besoin de savoir parce que nous sommes régulièrement en contact avec les gens des médias et que « nous ne voudrions pas que cela se sache, vous savez ».

Nous n'avons pas réussi à bien expliquer la nature de notre travail, et les militaires canadiens semblent avoir l'impression que nous rôdons, prêts à interpellier ou à interrompre quelqu'un quand une personne menant une interview fait un impair et, surtout quand cela va à l'encontre de la politique gouvernementale ou bien que nous cherchons à manipuler

l'information en fonction d'un ordre du jour politique aux dépens de la vérité. Bref, je pense que pour les soldats, l'OAP est un commissaire du peuple responsable de l'information.

En général, les critiques des médias et des militaires considèrent l'OAP comme un obstacle à la vérité et à une bonne interview. Pour les médias, le travail de l'OAP est de répéter comme un perroquet ce que les gens politiques et les officiers supérieurs lui disent de dire et de mettre de l'effet dans un reportage. On estime que nous sommes davantage des gros bonnets que les gros bonnets eux-mêmes; si seulement les gens des médias pouvaient passer par l'OAP et consulter les soldats honnêtes, quels reportages ils pourraient faire. Bref, les médias ont tendance à considérer l'OAP comme un commissaire du peuple responsable de l'information.

Ces deux idées fausses étant classées, permettez-moi de vous expliquer qui nous sommes et ce que nous faisons. Nous sommes d'abord des hommes et des femmes membres de l'armée, de la marine et de l'aviation, des officiers des Forces canadiennes. Notre allégeance est aussi forte que celle de tous les autres militaires et nous servons le commandant de l'unité à laquelle nous sommes affectés. Notre rôle est de conseiller ce commandant sur tous les aspects de la mission ou de l'opération en question qui se rapportent aux relations publiques pour faciliter l'atteinte de l'objectif militaire. Qu'il s'agisse d'expliquer comment les FC aident les collectivités lorsqu'il y a une tempête de verglas ou de faire un compte rendu d'une échauffourée entre nos forces et celles d'un pays étranger aux médias locaux encensés du pays en question, notre rôle, fondamentalement, est le même que celui de tout autre militaire : atteindre l'objectif militaire.

Nous donnons des conseils au commandant militaire, mais nous dépendons de lui. Lorsque les conseils et l'ordre du commandant sont en conflit, nous faisons promptement le salut militaire et exécutons l'ordre donné de notre mieux. Les ordres ne sont pas le point de départ d'une discussion. Il faut toutefois signaler que les nouveaux règlements des FC nous obligent maintenant à informer la chaîne technique des affaires publiques des questions ou événements qui pourraient, d'après nous, donner une idée négative des FC à la population, mais il n'y a aucune hésitation sur un point – nous travaillons pour le commandant militaire.

Nous disons parfois en riant que notre travail consiste à monter les choses en épingle. En fait, notre rôle n'est pas de *défendre* la politique du gouvernement et l'action ou l'inaction de nos membres, mais plutôt d'*expliquer* la politique du gouvernement et l'action ou l'inaction des nôtres. Nous essayons de présenter notre cause sous le meilleur jour possible, même lorsqu'elle est particulièrement répugnante, parce que Dieu sait que personne d'autre ne le fera pour nous. Nous voulons ajouter la justification, les circonstances et le point de vue du Ministère ou des militaires aux questions et aux reportages qui, sans cet apport, en seraient dépourvus. Nous nous proposons de donner à la population canadienne de la formation et de l'information sur les FC, mais nous sommes fonctionnaires, et non lobbyistes. Nous ne plaidons donc pas notre propre cause.

Nous facilitons les interviews et les occasions de permettre à la population canadienne d'entendre parler de vous – les experts en la matière en ce qui concerne votre travail. Nous coordonnons les visites des gens des médias, produisons un bon pourcentage des vidéos et des photos que vous voyez à la télé ou dans les journaux au sujet des FC outre-mer, donnons des centaines d'interviews par période de service à l'étranger aux médias au pays et traitons avec les médias locaux.

Au cours des opérations, nous devons souvent choisir entre le « droit à l'information » du public et notre désir d'obtenir de la publicité avec les risques que cela comporte pour les membres des FC. Notre personnel serait parfois en danger si les gens des médias circulaient tout près ou couvraient nos activités. Par contre, à d'autres moments, leur présence peut effectivement contribuer au succès de notre mission. Comment savoir ce qu'il faut choisir?

Est-ce bien de munir un journaliste d'un uniforme de combat de l'armée canadienne (mais non d'une d'arme) pour lui permettre de faire une patrouille de nuit sur une frontière inter-groupes où la situation est tendue? Si l'on ne procède pas ainsi, impossible de faire un reportage, car comment peut-on s'attendre à ce que les médias communiquent sans cela le sentiment de danger, de tension, de crainte et d'exaltation?

Est-ce bien de transporter des gens des médias dans son véhicule quand les règlements de l'ONU l'interdisent expressément parce que l'on pourrait ainsi exposer ses forces à des accusations de favoritisme et de partialité.

Est-ce une bonne idée de permettre aux journalistes d'assister à un breffage sur les opérations qui est, en soi, classifié tout en sachant que si quelque chose va mal, ils auront une exclusivité sensationnelle et mettront peut-être la mission en danger.

Quand les Serbes bosniaques ont entouré la « zone de sécurité » de Srebrenica et ont refusé de laisser qui que ce soit entrer pour y être témoin de la scène, valait-il la peine de placer un photographe militaire à l'intérieur pour filmer nos soldats canadiens en train d'aider les blessés à partir en hélicoptère. Diffusé mondialement, ce vidéo est encore le seul au monde de l'expérience vécue dans cette enclave.

Dans chaque cas, c'est le commandant qui, finalement, choisit entre le risque et les conséquences qu'engendrerait le fait de ne pas raconter notre histoire. Le service de presse de Pierre Trudeau avait l'habitude de dire que s'il n'y a pas de couverture médiatique, c'est que l'événement n'a pas eu lieu. Si nous ne sommes pas prêts à prendre au moins quelques-uns de ces risques calculés, nous n'avons pas beaucoup d'espoir de faire comprendre notre travail, son importance, les raisons de nous appuyer et notre utilité à la population canadienne. Cependant, cela comporte parfois des choix difficiles et des conséquences tragiques en cas d'erreur.

Des gens de l'intérieur et de l'extérieur des forces semblent croire que notre groupe collectivement, mais celui des OAP en particulier, devrait offrir sa loyauté, son allégeance « à

quelque chose de plus important » que le commandant, que ce soit l'armée, les Forces canadiennes, ou même « le grand public », que, pour une raison ou pour une autre, nous devons surtout « faire connaître la vraie histoire », faire découvrir « la vérité » à la population canadienne, et que de faire moins que cela est un abus de confiance. Cela seul pourrait constituer le sujet d'une autre conférence sur l'éthique, mais faisons au moins le tour de la question.

Vous dites qu'il faut « tout simplement dire la vérité ». Oui, mais la vérité, comme vous le savez très bien, c'est rarement noir et blanc, et il faut souvent la tempérer d'une certaine discrétion. Et, en tant que fonctionnaires, nous sommes soumis à de nombreuses exigences quant à ce que nous pouvons dire sur une question ou une activité, que ce soit pour des raisons d'ordre opérationnel, à cause de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, afin de ne pas nuire à une enquête en cours, à cause de la nécessité de traiter des renseignements souvent fondés sur des rapports préliminaires incomplets et aussi du fait que nous pouvons être et sommes tenus responsables de nos déclarations. Ni les médias ni ceux qui critiquent les militaires ne sont restreints par ces éléments qui peuvent tous militer contre l'articulation complète de notre position et l'explication d'un problème. Il n'est pas forcément aussi facile dans la pratique de « dire les choses telles qu'elles sont » que cela semble l'être. Permettez-moi d'expliquer pourquoi à l'aide de quelques exemples.

L'officier de qui je relève aujourd'hui a servi de porte-parole à la FORPRONU il y a plusieurs années de cela et, un jour, pendant une séance d'information à l'intention des médias, on lui a demandé si oui ou non la situation régnant dans la ville de Sarajevo, isolée et entourée de canons serbes la bombardant quotidiennement, était l'équivalent d'un siège. La question est-elle assez inoffensive? Eh bien, si l'ONU avait décrit publiquement la situation de cette manière, cela aurait fait dérailler ses pourparlers avec les Serbes bosniaques. Plutôt que d'admettre ce qui était évident et de risquer que l'effondrement des pourparlers ruine les chances de paix, on a dit qu'il s'agissait d'une situation où l'un des côtés se trouve « dans une situation favorable sur le plan tactique ». Cela a mis les Musulmans en furie, l'officier a été déclaré *persona non grata*, et, après avoir reçu des menaces de mort, il a quitté le pays, mais pas avant que le véhicule le transportant soit mitraillé tout le long de la route jusqu'à la côte. La réalité sans détour doit céder le pas à la discrétion et à la réalité politique pour que nous puissions exécuter notre mission.

Voici un autre exemple du danger qu'il y a à dire tout simplement ce qu'on pense et qui va réellement au cœur des responsabilités, tant du côté des médias que de celui des militaires traitant avec les médias. Cet article intitulé « In strait-laced Bosnia, sex finds a way », qui porte sur les relations sexuelles dans la conservatrice Bosnie, a paru dans le *Stars and Stripes* il y a environ trois ans (et a ensuite été ramassé par de nombreux médias américains).

On interdit aux soldats américains en Bosnie d'aller boire un verre de bière, manger au restaurant ou se promener seuls dans la rue, mais ils ont encore le droit de faire l'amour. En fait, 70 femmes membres de l'armée américaine ont été évacuées de l'opération Joint Endeavour pour

cause de grossesse depuis que le déploiement a commencé le 20 décembre. Une militaire américaine tombe enceinte tous les trois jours en moyenne

« Ça se passe partout », selon le capt Chris Scholl, un porte-parole de l'armée. « Ils nous ont enfermés; il n'y a donc rien d'autre à faire? » Scholl s'est demandé à haute voix combien de femmes tombaient enceintes délibérément pour mettre fin à leur affectation en Bosnie qu'il a qualifiée de « séjour en prison ». Le siège arrière d'une Humvee dans un parc de stationnement mal éclairé de la base aérienne de Tuzla est un des endroits préférés. Les autres lieux de rendez-vous comprennent les tentes et – à la rigueur – les latrines, selon Scholl, qui est retourné aux États-Unis cette semaine. Il y a même des bunkers qui offrent de l'intimité si trois ou quatre pouces d'eau stagnante sur le plancher ne vous dérangent pas. « Quand on veut, on peut », ajoute Scholl.

Quel effet la franchise des commentaires de ce mécontent a-t-elle eu sur le moral des familles et, par conséquent, sur celui des militaires? Que faut-il penser aussi des valeurs d'une entreprise de presse qui utiliserait effectivement cela?

Enfin, permettez-moi de vous donner un exemple des défis éthiques que nous devons relever dans la pratique, en tant que représentants des Forces canadiennes le plus souvent en contact avec les médias.

À l'hiver de 1993, pendant la période de la FORPRONU, l'unité à laquelle j'étais rattaché a établi les camps de la base à Visoko et à Kiseljak, dans le centre de la Bosnie, à proximité de Sarajevo. À ce moment-là, nous étions encore dans la période où la guerre chaude sévissait ardente dans cette zone d'opérations. Nous étions arrivés depuis deux jours quand cinq d'entre nous, dont le cmdt, le cmdt de la cie et moi, circulions le long de la route principale vers le camp canadien après une rencontre avec le commandant de secteur de l'ONU à Kiseljak. La réunion ayant duré plus longtemps que prévu, il faisait nuit quand nous avons pris le chemin du retour, ce qui n'était pas une bonne idée du tout à l'époque.

Nous étions à mi-chemin quand le tireur isolé a surgi et que des coups de mitrailleuse de calibre 50 se sont mis à voler tout autour. Nous avons toutefois réussi à revenir sains et saufs au camp même si nous n'avons sûrement pas respecté les limites de vitesse affichées. Plus tard cette nuit-là, le camp canadien a essuyé un tir direct de mortier. J'ai eu l'impression que les événements de la journée avaient suffisamment d'importance pour justifier un communiqué et des interviews avec les médias au pays; après tout, nous étions au milieu de l'événement médiatique le plus important sur le plan international à l'époque, nous étions des gardiens de la paix n'ayant pas de paix à maintenir et nous essuyions un tir direct à peine quelques jours après le début de cette partie d'une nouvelle mission.

J'ai parlé de la possibilité de publier un communiqué au cmdt et il m'a expliqué très clairement qu'il n'en était pas question « parce qu'il ne faut pas inquiéter les familles au pays ». J'ai avancé que les familles étaient déjà inquiètes et méritaient de connaître les dangers – relatifs ou autres – auxquels les Canadiens étaient maintenant exposés.



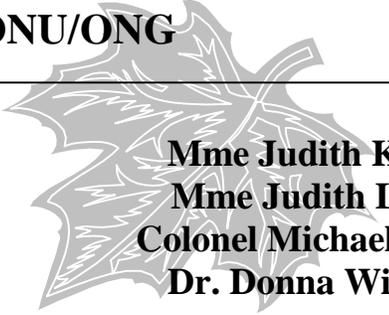
J'ai compris ce soir-là et, inévitablement, au cours des semaines qui ont suivi qu'il survient un grand nombre d'incidents qui mettent tout simplement au défi de comprendre pourquoi il n'y a pas beaucoup plus de Canadiens tués ou de blessés grièvement : des douzaines de balles fouettaient les véhicules blindés de transport de troupes lorsque le CEMD a été escorté jusqu'au centre-ville de Sarajevo pour une visite; des groupes de jeunes en état d'ivresse ont ouvert le feu avec des armes à tir automatique sur les sentinelles du camp principal; deux sous-officiers réparaient des équipements d'infrastructure à Sarajevo quand un obus antichar a littéralement passé entre eux et a frappé le mur derrière eux; heureusement, il s'est agit d'un raté.

Le cmdt avait à ce moment-là resserré sa politique concernant les relations publiques et donné l'ordre de ne pas discuter de la situation, et aucun membre du groupement tactique, sauf le cmdt, le cmdt A, l'O Ops et moi-même, n'était autorisé à accorder aucune interview aux médias. Le tout était soigneusement résumé dans la directive précisant que « quiconque contrevient à ces règles sera retourné au pays sur le prochain vol, et son équipement suivra ».

Je crois sincèrement que notre réflexion a dépassé cela, mais nous devons tous affronter des situations semblables tous les jours. Que faisons-nous alors?

En conclusion, nous comprenons tous qu'il n'est pas aussi facile de faire ce qui est bien que de distinguer un bien définissable d'un mal définissable. À cause des conséquences qu'ont les erreurs dans cet aspect de notre travail, j'estime que les relations entre les militaires et les médias méritent une attention particulière dans nos discussions professionnelles. Et puis-je me permettre de dire à ces critiques des médias et des forces qui tournent *notre* éthique professionnelle en dérision que j'ai hâte d'être invité à une réunion des gens des médias canadiens de l'importance de celle-ci, qui sont prêts à étudier, comme ce groupe-ci, les difficiles questions qui se posent dans leur travail sur le plan de la déontologie.

POINT DE VUE DE L'ONU/ONG



**Mme Judith Kumin
Mme Judith Lavoie
Colonel Michael Snell
Dr. Donna Winslow**

Mme Judith Kumin
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

*La neutralité dans les missions humanitaires:
un reliquat du passé?*

Je vous remercie beaucoup de cette invitation à participer à vos débats. J'essaierai de vous transmettre des sujets de réflexion, selon le point de vue des organismes humanitaires faisant partie du réseau des Nations Unies, sur le thème de « l'éthique dans les opérations ». D'ailleurs, l'agence pour laquelle je travaille, le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, est confronté systématiquement à une foule de problèmes d'éthique dans ses activités aux quatre coins du globe. Étant donné que les nouvelles situations auxquelles nous faisons face sur le terrain soulèvent pour l'instant plus de questions que de réponses, je tenterai simplement de décrire ces problèmes dans le bref laps de temps qui m'est alloué, en espérant que les choses commenceront à se clarifier une fois que vous aurez entendu les opinions des autres conférenciers.

Mais tout d'abord, quelques renseignements contextuels sont de mise. Bon nombre d'entre vous connaissent certainement le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à la suite de vos missions sur le terrain; d'autres sont peut-être moins au courant de notre travail. Malgré son appellation archaïque, cet organisme œuvre de façon très « concrète ». Il a été créé en 1951 par l'Assemblée générale de l'ONU dans le but d'offrir aux réfugiés une protection internationale et d'aider les gouvernements à résoudre les problèmes de réfugiés. Bien qu'il ait été au départ créé pour une période de trois ans uniquement, le HCNUR a vu son mandat renouvelé tous les cinq ans depuis 1954. Malheureusement, rien n'indique que le problème des réfugiés dans le monde tend à disparaître.

Actuellement, le Haut commissariat exerce ses activités dans 123 pays. Son personnel comprend quelque 5000 employés, et son budget annuel tourne autour de 1 milliard \$US. Nous nous efforçons d'aider environ 23 millions de personnes, soit des réfugiés, des gens retournés chez eux et certaines personnes qui ont été déplacées à l'intérieur même de leur pays. Avant la fin de la guerre froide, nous étions surtout présents dans les pays donnant asile aux réfugiés qui affluaient après avoir fui la guerre ou les persécutions, mais à présent, nous sommes de plus en plus appelés à intervenir dans les zones de conflit, dans les pays où des populations entières sont obligées de migrer, et c'est surtout à ces endroits que se posent désormais les problèmes d'éthique pour nous.

Selon nos statuts, le travail du HCNUR « ne doit avoir aucune portée politique, et viser des fins purement humanitaires et sociales... » d'ailleurs, nous avons tous la consigne d'appliquer dans notre travail trois principes majeurs : l'humanité, l'impartialité et la neutralité. Le principe humanitaire suppose que la protection de la vie des gens et le soulagement de leurs souffrances représentent le but premier de nos actions. Le principe d'impartialité stipule clairement que l'assistance que nous accordons à toutes les victimes doit reposer uniquement sur les besoins en cause, sans aucune autre distinction. Mais c'est à mon avis le principe de neutralité qui nous donne de plus en plus de fil à retordre.

À l'époque où nos activités se déroulaient à bonne distance des zones de combat, il était relativement facile de donner une impression de neutralité dans le travail humanitaire.

Mais c'est plus difficile de nos jours, d'autant plus que les missions humanitaires sont de plus en plus souvent associées à des interventions politiques, et même militaires. Le Haut commissaire pour les réfugiés, Sadako Ogata, a récemment déclaré : « Les milieux politiques et humanitaires font mauvais ménage. Certains acteurs sur la scène humanitaire prétendent mordicus qu'il faut respecter à la lettre les principes d'humanité, d'impartialité et de neutralité. D'autres estiment que, en présence de violations systématiques des droits humains, par exemple dans le cas du nettoyage ethnique en Bosnie ou du génocide au Rwanda, les organismes humanitaires ne peuvent et ne doivent plus rester neutres. »

Permettez-moi de décrire cinq des principaux dilemmes moraux auxquels nous sommes confrontés de nos jours.

Premièrement, *devrions-nous prêter assistance à des civils en sachant que cette aide risque de renforcer un régime en place, un gouvernement coupable d'exactions?* À plusieurs reprises durant la guerre en Bosnie-Herzégovine, nous avons débattu de cette question. Le fait d'aider les Serbes de Bosnie et de permettre ainsi à leurs dirigeants d'échapper aux sanctions contribuait-il à prolonger la guerre? Les soldats serbes bosniaques auraient-ils continué à combattre s'ils n'avaient pas eu l'assurance que leurs femmes et leurs enfants étaient nourris par les organismes d'aide internationaux? Cette question resurgit de temps à autre. Par exemple, dans le cadre des sanctions économiques imposées à l'Irak ou à la Serbie, les organismes humanitaires devraient-ils intervenir afin d'atténuer le gros des souffrances? Dans quelle mesure faut-il chercher à protéger et à aider les Serbes du Kosovo qui se sont peut-être rendus eux-mêmes coupables d'exactions envers les Albanais, en les expulsant ou en incendiant leur maison?

Deuxièmement, *pour pouvoir rejoindre les victimes, doit-on accepter de négocier avec les autorités en place qui se sont de toute évidence livrées à un nettoyage ethnique et à d'autres violations des droits humains?* Quelles concessions pouvait-on se permettre de faire à un Karadzic ou à un Mladic pour obtenir l'autorisation de secourir la population de Srebrenica? En langage concret, quelle quantité de farine convenait-il de laisser à un poste de contrôle serbe de Bosnie pour arriver à nourrir les civils pris au piège à Srebrenica? À quel point doit-on chercher

à se concilier les faveurs des milices pro-indonésiennes au Timor-Occidental pour rejoindre les réfugiés retenus dans des camps de la région? L'impératif humanitaire exigeant d'aider les victimes à tout prix implique-t-il l'obligation de renoncer aux tentatives de distribuer les secours uniquement en fonction des besoins?

Troisièmement, *est-on justifié de collaborer avec les militaires, et si c'est le cas, selon quelles conditions?* Pouvons-nous compromettre notre neutralité en travaillant de concert avec les militaires? De plus en plus, on invoque la nécessité de protéger les civils pour justifier les opérations de pacification ou de maintien de la paix. L'intervention de l'OTAN au Kosovo a été qualifiée de « mission humanitaire ». D'après la résolution 1264 du Conseil de sécurité, l'envoi d'une force internationale dirigée par les Australiens au Timor-Oriental vise entre autres à « faciliter les opérations d'aide humanitaire ». Selon certains, comme l'organisme *Médecins sans frontières* qui vient de mériter le prix Nobel de la paix, la collaboration avec les militaires remet en cause la neutralité.

Incidentement, le haut commissaire Ogata, dans son allocution devant le comité de direction du HCNUR le mois dernier, a affirmé que « la participation des militaires aux opérations d'aide humanitaire risque, dans certains cas, d'exposer les réfugiés à un conflit, ou même de les y engager, mettant ainsi leur sécurité en péril. Par conséquent, il est essentiel de maintenir des distinctions claires : les militaires peuvent fournir un soutien, sans pour autant se substituer aux agences à vocation humanitaire. »

En particulier, les organismes de l'ONU ont de la difficulté à faire valoir leur indépendance lorsque les missions de maintien de la paix relèvent d'un mandat du Conseil de sécurité. Sur le terrain, les gens ne font pas nécessairement la différence entre les organes humanitaires de l'ONU et ses rouages politiques et militaires. Durant la guerre en Bosnie-Herzégovine, les véhicules du HCNUR étaient souvent lapidés par des gens qui ne faisaient pas la distinction entre le Haut commissariat pour les réfugiés et la FORPRONU, chargée du maintien de la paix. Nous avons alors fabriqué des T-shirts que nous portions, avec l'inscription « Ovo je vas prijatelj » (« nous sommes vos amis »), dans une tentative un peu naïve de transmettre le message que nous n'avions rien à voir avec les militaires.

Quatrièmement, *le financement compromet-il la neutralité?* Les activités du HCNUR sont financées presque exclusivement par le biais des contributions volontaires des États. Contrairement à des organismes comme CARE, Oxfam ou Médecins sans frontières, nous formons une organisation gouvernementale. Dans quelle mesure pouvons-nous demeurer réellement neutres, alors que les gouvernements tiennent les cordons de la bourse?

Enfin, je tiens à soulever un problème moral sans rapport avec la question de la neutralité, mais qui nous préoccupe tous : *jusqu'à quel point les soucis pour la sécurité de notre personnel déterminent-ils les circonstances dans lesquelles il faut intervenir ou s'abstenir?*

Au cours des 12 derniers mois, un plus grand nombre d'employés des organismes humanitaires de l'ONU que de casques bleus ont été tués. Il y a deux semaines à peine, deux de mes collègues (appartenant à l'UNICEF et au Programme alimentaire mondial) ont été fusillés au Burundi. Le lendemain, un employé civil d'origine bulgare de l'ONU a été assassiné dans une rue de Pristina parce qu'il avait répondu à la question « quelle heure est-il? » dans la mauvaise langue, c'est-à-dire le bulgare, qui ressemble énormément au serbe. Un membre du personnel du HCNUR, Vincent Cochetel, a été retenu en otage à Chechnya durant près d'un an, jusqu'à sa libération un peu avant Noël l'année dernière. Est-il raisonnable de s'attendre à ce que les organismes d'aide humanitaire retournent dans la partie septentrionale du Caucase, compte tenu des risques pour leur sécurité? Comment peut-on soupeser les risques par rapport aux besoins et au désespoir des centaines de milliers de civils tchéchènes victimes d'une guerre brutale?

Je doute qu'il y ait des réponses sûres et évidentes à ces questions. Mais celles-ci se poseront de plus en plus souvent dans les conflits contemporains, alors qu'il devient très difficile de dissocier les civils des combattants. Désormais, les parties belligérantes misent sur les aspects humanitaires et les droits humains pour mettre leurs adversaires sur la défensive. Les considérations humanitaires et politiques deviennent de plus en plus intriquées. L'aide internationale aboutit fréquemment dans de mauvaises mains et finit par s'inscrire dans la dynamique de guerre.

Le secours humanitaire constitue plus qu'autrefois un moyen de pression et un instrument de la politique étrangère. Il se pourrait qu'une stricte neutralité soit désormais incompatible avec la protection des civils. Pourtant, je suis persuadée que des actions humanitaires impartiales de la part des agences de l'ONU peuvent contribuer à redorer le blason de l'ONU, son image d'acteur impartial apte à résoudre les conflits.

Nous parviendrons peut-être tous ensemble à trouver des solutions à certains des dilemmes moraux associés à la fin de ce siècle aux actions humanitaires, afin que celles-ci permettent non seulement de sauver des vies, mais aussi de réinstaurer la paix.

Mme Judith Lavoie
Société canadienne de la Croix-Rouge



Même la guerre a des limites



Comment le monde perçoit
la guerre

Comment le monde perçoit
la guerre

Consultation mondiale sur les règles
de limitation de la violence en guerre

20 000 personnes dans 17 pays

Civils et combattants

Discussions des groupes de
consultation

Questionnaires standard

Sondages d'opinion

Recherches interprétatives
approfondies



Quelles règles de base faudrait-il mettre en œuvre en guerre?

Pourquoi ces règles sont-elles si souvent violées?

- L'expérience des combattants
- L'expérience des civils
- L'engagement total (toute la société en guerre)
- Les conflits hésitants
- La puissance inégale
- Les femmes et les combats
- Les enfants
- L'ordre normatif
- Déterminer la limite
- Le fondement des normes
- La Convention de Genève
- Autres armes, mines antipersonnel
- Crimes de guerre, etc.

Ce que le combattant peut faire

Fédération de Russie

- Il y a certaines choses que les combattants ne devraient pas avoir le droit de faire

– Croyance quasi unanime

France, R.-U., É.-U.

- Il ne devrait y avoir aucune restriction à ce que les combattants peuvent faire

• 20-35 %

Civils

Qu'est-ce que cela veut dire?



- Les civils passent un seuil au-delà duquel ils sont considérés comme prenant part au conflit.
- Cela supprime la distinction entre civils et combattants établie dans le droit humanitaire.

La guerre civile est plus dure que la guerre entre pays.

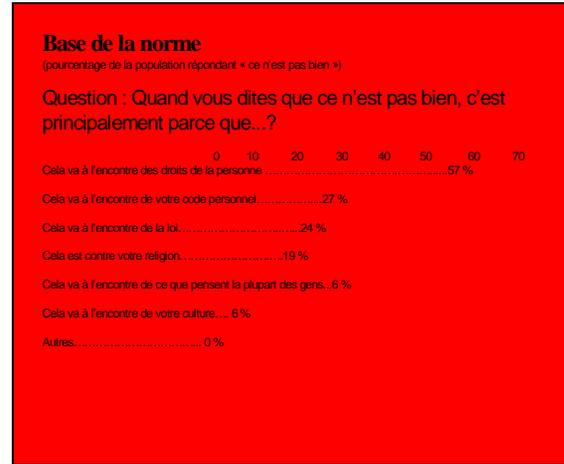
Dans la guerre civile, on ne sait pas qui est l'ennemi.

Nombre croissant de conflits basés sur l'identité

- La guerre est perçue par les combattants comme un acte de légitime défense.

En guerre, les civils devraient être épargnés par les attaques.

Entre 87 % et 98 %



Conséquence des attitudes
(pourcentage de la population totale des répondants)

Acceptation de l'attaque des civils

	Éviter les civils autant que possible	Laisser les civils tranquilles
D'accord pour attaquer les civils qui fournissent nourriture et abri à l'ennemi	18 %	11 %
D'accord pour attaquer les civils qui transportent des munitions pour l'ennemi	30 %	26 %
N'aiderait pas un combattant ennemi blessé	52 %	36 %
N'épargnerait pas un combattant ennemi qui se rend	48 %	35 %
D'accord pour priver les civils de nourriture, de soins médicaux et d'eau pour affaiblir l'ennemi	49 %	29 %
D'accord pour attaquer l'ennemi dans des villages ou des villes habitées	41 %	26 %
D'accord pour attaquer des monuments religieux ou historiques pour affaiblir l'ennemi	22 %	10 %
D'accord pour placer des mines antipersonnel près des civils pour affaiblir l'ennemi	51 %	38 %

La perception que les civils et combattants ont de leur croyance originale change à mesure qu'évolue la situation des conflits.

Humanité
Différenciation des humains des animaux



Si quelqu'un tuait mon enfant, je ne sais pas comment je réagirais. J'espère seulement que je serais humaine.

(Une femme de Sarajevo)

RUSSIE, 17 décembre 1996

- Cette nuit, six délégués du CICR ont été assassinés méthodiquement et de sang froid dans le dortoir de l'hôpital Novye Atagi.

RWANDA, 18 janvier 1997

- Dans la ville de Ruhengeri, des hommes armés non identifiés ont tué trois employés de Médecins du monde d'une ou plusieurs balles chacun et en ont blessé un autre qui a dû par la suite être amputé d'une jambe.

BURUNDI, le 4 juin 1996

- Un des véhicules du CICR a subi des tirs intenses et les trois délégués du CICR qui s'y trouvaient ont été tués.

Même la guerre a des limites



Colonel Michael Snell

Conseils militaires : l'éthique des concessions

INTRODUCTION

Il y a environ trois ans, on a demandé à des officiers généraux et des colonels issus du Corps blindé d'aborder la question de l'« éthique » et du « leadership » dans un article destiné au journal du Corps. Ma première réaction a été de me demander en quoi ce thème pouvait me concerner. En ma qualité de conseiller militaire de l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies, à New York, en quoi pouvais-je contribuer en effet au débat sur le leadership et l'éthique dans les Forces canadiennes? On comprend certainement que je m'intéresse beaucoup plus aux aspects diplomatiques et politiques du maintien de la paix qu'au leadership « concret » des militaires dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Dans mon milieu, les mots qui circulent sont « politique » et « consensus », et non « éthique » et « leadership ».

J'avais déjà griffonné un message pour refuser poliment, mais en pensant à l'invitation, je me suis demandé si je ne devais pas y voir un autre sens. Après tout, l'éthique n'était-elle pas la science de la morale dans les conflits et les Nations Unies n'avaient-elles pas été créées pour s'occuper de conflits?

En réfléchissant à la question, j'ai pris conscience que, en ma qualité de conseiller militaire, je faisais face dans mon travail à une préoccupation éthique évidente : est-ce que moi-même (et mes collègues de New York) donnons des avis militaires conformes à l'éthique quand de nouvelles missions de maintien de la paix sont lancées? C'est dans ce contexte que je formule aujourd'hui mes remarques.

LE CONTEXTE : NEW YORK

La collectivité militaire de New York dont je vais parler ci-après fournit des avis militaires bien particuliers.

Les Nations Unies ne s'occupent pas de faire la guerre. Elles s'occupent de préserver la paix ou, comme le prévoit l'article 1.1 de la Charte, de maintenir « la paix et la sécurité internationales ». Elles ne s'occupent pas de la guerre, au sommet de la gamme des conflits, mais d'opérations de paix. Nous nous trouvons donc dans une arène qui diffère quelque peu de celle qui dicte normalement l'attitude des militaires et à laquelle s'intéressent nos collègues d'état-major.

La collectivité militaire de New York est vraiment unique. Vu son caractère international, interarmées et combiné, elle est formée de personnes dont le grade, l'expérience, la langue et les systèmes de valeurs sont des plus variés. Elle se divise essentiellement en deux groupes. Le premier est formé d'une soixantaine d'officiers qui servent au Secrétariat des Nations Unies. Le second est formé des conseillers (ou attachés) militaires des représentants permanents (ou ambassadeurs) aux Nations Unies.

J'aimerais ajouter quelques mots à l'intention de ceux qui ne connaissent pas bien ces deux collectivités. Les soldats⁵⁶ qui travaillent au Secrétariat de l'ONU, principalement au Département des opérations de maintien de la paix, remplissent un large éventail de tâches dont beaucoup s'apparentent à celles qu'on trouve dans tout grand quartier général national ou opérationnel. On demande souvent à ces personnes de donner des avis militaires professionnels sur la planification, la conduite et le soutien opérationnel et logistique des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Leurs avis sont communiqués au personnel politique du Secrétariat et finalement au secrétaire général lui-même par l'intermédiaire du conseiller militaire des Nations Unies (actuellement un général à trois étoiles). Il arrive souvent que des avis donnés à un échelon assez bas forment partiellement ou intégralement les recommandations d'ordre militaire du secrétaire général au Conseil de sécurité et aux pays membres.

Le second groupe est formé de quelque 75 officiers venant de près de 50 pays qui agissent comme conseillers militaires et offrent des avis analogues sur le maintien de la paix, mais à l'ambassadeur de leur pays et non au secrétaire général. J'appartiens à ce groupe. Il arrive souvent que nos avis contribuent à façonner dans une large mesure la position de notre pays.

L'une des tâches principales des membres des deux groupes consiste à donner des avis militaires, et c'est dans ce contexte que la question de l'éthique doit être envisagée. Il faut également se rappeler que, au bout du compte, les missions de maintien de la paix de l'ONU sont une décision *politique* à laquelle on aboutit généralement après une série de compromis. Nos avis passent donc inévitablement par une série de filtres politiques.

DONNER DES AVIS MILITAIRES (RESPECTUEUX DE L'ÉTHIQUE)

Le dernier conseiller militaire de l'ONU, le major-général Frank van Kappen des Pays-Bas, aimait dire que les avis militaires doivent d'abord être donnés sans concession. Même si cette observation peut paraître d'une sagesse évidente, son application est semée d'embûches. Beaucoup sont forcément tentés d'adapter leurs avis à ce que, selon eux, les diplomates et les

⁵⁶ J'utilise ici le mot « soldat » comme terme générique pour désigner l'ensemble des militaires des forces terrestres, aériennes et maritimes et aussi bien les officiers que les militaires du rang. Le terme s'applique également aux personnes qui sont gracieusement « prêtées » au Secrétariat de l'ONU ou qui sont « détachées » auprès de l'ONU (leur rétribution et d'autres coûts étant remboursés aux pays participants).

politiques veulent ou peuvent accepter. Cette tendance peut conduire à une situation où la fiabilité des avis militaires est constamment mise en doute.



Elle soulève aussi la question suivante : les avis militaires peuvent-ils être complètement exempts de toute concession? Doit-on nécessairement faire des concessions parce que le processus a un caractère politique? Quiconque offre des avis militaires doit relever un double défi éthique : être à la fois réaliste et crédible. C'est un défi auquel je fais face quotidiennement.

J'ai envisagé ce paradoxe – on pourrait même dire cette énigme – dans le cadre de plusieurs des missions que le Conseil de sécurité a lancées pendant les quatre années de mon passage à New York – Haïti, Zaïre oriental, République centrafricaine, Timor oriental, etc. Dans ces opérations, les avis militaires jouent un rôle crucial à l'égard de deux aspects clés des chances de réussite des missions : le mandat de la mission et la structure de la force ou les ressources nécessaires à son exécution. Permettez-moi de m'attarder un moment à ces deux aspects.

La définition du mandat d'une mission de maintien de la paix de l'ONU est, je le répète, un exercice éminemment politique. Cela étant, je crois qu'il est juste de penser que les conseillers ont des occasions de transiger. Mais le font-ils?

En revenant sur les diverses opérations qui ont été lancées ces dernières années, j'ai été surpris de constater que le concept des opérations qui dicte les ressources requises et, par extension, la structure des forces, est défini, dans le contexte de l'ONU, à partir de la base. Des officiers responsables – des majors et des lieutenants-colonels pour la plupart – entament la planification, puis définissent les concepts opérationnels, dans une première étape. Leurs avis passent souvent directement aux décideurs, sans consultations ni examens intermédiaires ou presque. De la même manière, mes avis passent directement à l'ambassadeur, sans que d'autres militaires les approuvent.

Ayant pris conscience de ce fait, j'ai commencé à me demander si les avis militaires des deux milieux que j'ai connus à New York avaient tous été donnés sans concession. Plus je me suis penché sur la question, plus j'ai constaté que les conseillers militaires avaient tendance, particulièrement à leurs débuts, à ne pas faire de concession et à penser ensuite, mais pas toujours, aux conséquences plus générales.

Même s'il est encourageant de voir que les conseillers sont portés à ne pas transiger, des questions demeurent sans réponse. Les conseillers ont-ils replacé dans leur contexte les questions qui leur ont été posées? Disposaient-ils de tous les renseignements nécessaires pour faire une bonne évaluation militaire de la situation? Leur a-t-on demandé leur avis seulement pour confirmer des décisions qui avaient déjà été prises? A-t-on simplement « fait le tour » jusqu'à ce qu'on tombe sur quelqu'un dont l'avis convenait?

Ces questions – et bien d'autres encore – sont toutes pertinentes.

Y A-T-IL DES RÉPONSES?



Comment devrions-nous par conséquent aborder la question qui nous intéresse : donner des avis militaires respectueux de l'éthique.

Premièrement, il faut se rappeler que les avis militaires sont toujours donnés dans des contextes différents : les réalités opérationnelles sont différentes, les ressources varient, les planificateurs ne voient pas tous leur travail de la même façon et les réalités et les pressions politiques diffèrent.

Deuxièmement, nous devons aussi nous rappeler que, à partir du moment où le conseiller militaire entre dans l'arène politique – ce qui est le cas quand on définit le mandat d'une mission de maintien de la paix, par exemple –, il doit presque inévitablement faire des concessions.

Devant cette toile de fond, les conseillers militaires sont bien des fois placés dans une situation extrêmement difficile qui se trouve au cœur même de la question d'éthique. Nous nous mettons souvent dans cette situation parce que nous voulons avoir la certitude qu'il y aura une mission et que nos avis ne seront pas rejetés parce qu'ils entraînent de trop lourdes dépenses. Nous pouvons donc succomber à la tentation d'éviter d'aboutir à une telle situation en faisant en sorte que nos premiers avis comportent une position de repli politique acceptable. Même si cette tactique peut se révéler très utile dans certaines situations, il faut l'éviter de peur que, en criant trop souvent au loup, on sape l'intégrité des avis militaires.

Cela étant, il est facile de voir comment peut naître l'envie de tempérer des avis.

En l'absence de règles claires, bien définies, bien connues et généralement reconnues relativement à la communication d'avis militaires respectueux de l'éthique, j'ai essayé de définir et d'appliquer mes propres règles. Cette démarche a été à la fois personnelle et évolutive. L'expérience est une remarquable source d'enseignements!

Permettez-moi d'énoncer sommairement les grands principes que j'essaie d'appliquer comme conseiller militaire. J'ose espérer qu'ils donnent un fondement éthique à mon travail.

Le plus important de ces principes est que mes avis n'exposent pas les casques bleus, et particulièrement les casques bleus canadiens à des risques indus. Je ne suis pas assez naïf pour croire qu'une opération militaire peut être dénuée de risques. Je sais fort bien que les opérations militaires, y compris les opérations de paix, comportent toutes des risques. Je sais aussi que les Canadiens sont de plus en plus nombreux à vouloir connaître les risques auxquels seront exposés les casques bleus canadiens dans toute nouvelle mission. Il faut donc parvenir à un risque acceptable.

La définition du mandat d'une mission est l'un des moyens auxquels on peut recourir pour obtenir un risque acceptable. Le mandat de la mission doit donner aux troupes participantes les pouvoirs voulus – et tout ce que cela signifie – pour faire leur travail. De plus, pour qu'un mandat ait des chances d'être exécuté, la mission doit disposer des ressources voulues, non seulement du point de vue des troupes et de l'équipement, mais aussi du point de vue du financement et du soutien logistique. Une chose est claire : il y a un rapport très net entre un risque acceptable, un mandat approprié et des ressources appropriées.

Vous ne serez donc pas étonné de m'entendre dire qu'il n'est pas facile de définir un risque acceptable. Il faut évidemment tenir compte d'éléments comme la volonté des belligérants de s'engager dans le processus de paix, les garanties de sécurité données par les parties au conflit, la situation sanitaire, etc. À mes yeux, toutefois, ces facteurs ne présenteront pas beaucoup d'intérêt si la mission ne s'appuie pas sur un mandat solide et réaliste et qu'elle ne dispose pas de toutes les ressources nécessaires.

Donner des avis militaires respectueux de l'éthique consiste donc essentiellement à savoir si la mission dispose d'un bon mandat et de ressources suffisantes pour garder les risques à un niveau acceptable.

Un mandat clair, des ressources suffisantes et des risques acceptables : cela semble bien facile. Pourtant, il n'y a pas eu une profusion de missions de maintien de la paix au mandat clair et aux ressources suffisantes ces derniers temps. Les zones sûres en Bosnie viennent immédiatement à l'esprit!

Notre capacité de donner des avis militaires sans concession est en outre limitée par deux autres facteurs : la nature des renseignements sur lesquels s'appuient nos décisions et les conséquences de l'inaction.

Les renseignements – ou, si vous préférez, le renseignement –, classifiés ou non, n'ont jamais été aussi abondants. Il est parfois impossible d'assimiler la masse des renseignements disponibles. De même, nous n'avons souvent pas le temps de déterminer les renseignements qui sont à la fois utiles et fiables.

Le conseiller ne manque pas de moyens de déterminer la valeur et la fiabilité des renseignements qu'il utilise pour énoncer ses avis. Par contre, il ne dispose d'aucun moyen d'apprécier pleinement les conséquences de l'inaction si ses avis n'aboutissent à rien.

En fait, il existe souvent une limite au prix que la communauté internationale est prête à payer pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Que se passe-t-il si des avis donnés sans concession excèdent le prix qu'on est prêt à payer? Devons-nous modifier nos avis en fonction de ce que la communauté internationale est prête à accepter et espérer ensuite ne pas revivre un autre Rwanda? Devons-nous plutôt nous cantonner à nos principes, sachant fort bien que nos avis seront écartés?

J'aimerais bien qu'il me suffise de dresser une courte liste de principes irréductibles qui me guideraient dans mes activités quotidiennes, mais il n'en va pas ainsi.

Je peux seulement dire que j'essaie de donner des avis sans faire de concession et d'obtenir que les casques bleus ne soient pas exposés à des risques indus, que les mandats des missions de paix soient les meilleurs possibles et que les missions disposent des ressources voulues. Je suis néanmoins lié aussi par le fait que l'inaction n'est souvent pas la solution.

ON N'OBTIENT RIEN POUR RIEN

Dans l'une des premières scènes de l'opéra « Les Misérables », le contremaître donne un bon conseil à tous ceux dont la tâche consiste à fournir des avis quand il déclare :

*« Au bout du compte, on n'obtient rien pour rien.
Rester assis ne procure pas de pain. »*

En d'autres termes, si vous vous mettez dans une situation où vous évitez d'avoir à affronter les dilemmes et les défis éthiques dont j'ai fait état aujourd'hui, vous n'aurez jamais à vous soucier de la question des concessions. L'antithèse de cette position est évidente : éviter délibérément de donner des avis militaires équivaut à manquer à nos obligations professionnelles et constitue un problème d'éthique dont il faut s'occuper.

La question de l'éthique chez les militaires a été débattue pendant tout le XX^e siècle et même avant. L'exercice du leadership au moyen de décisions fondées sur des avis militaires respectueux de l'éthique est au cœur même de notre profession. Le débat va se poursuivre et il sera toujours délicat. Les conseillers militaires devront toujours trouver un équilibre entre les réalités politiques et la nécessité de donner des avis sans concession.

Nous savons tous intuitivement, du moins je l'espère, que les conseillers militaires ne peuvent en aucun cas transiger avec l'intégrité de leurs avis à des fins politiques; je sais aussi cependant que les avis ne se donnent jamais en vase clos. Cela est particulièrement vrai quand le processus d'autorisation d'activités militaires est aussi politisé qu'il l'est aux Nations Unies. Il nous reste donc à trouver un juste équilibre. Cette démarche doit être à la fois dynamique et continue; elle doit nous permettre de perfectionner et d'adapter continuellement nos règles personnelles.

J'ai dit au début que l'éthique était la « science de la morale dans les conflits ». J'ai constaté en revanche qu'il n'y a pas de science du juste équilibre.

Merci de votre attention.

Dr. Donna Winslow
Centre d'études en gouvernance, Université d'Ottawa



La culture militaire dans les situations culturelles complexes

INTRODUCTION

Dans le présent document, nous expliquerons la méthode que nous utilisons pour répondre à la question de recherche suivante : Quels sont les points culturels de tension pour un commandant militaire dans une opération de paix en ex-Yougoslavie? Pour ce faire, nous proposons un nouveau paradigme⁵⁷ pour analyser les relations suivantes : armée – organisations civiles, armée – organismes intergouvernementaux et gouvernementaux et armée – armée. De nouvelles formes d'opérations de paix impliquent un changement de paradigme pour l'armée en raison de plusieurs facteurs qui font que les opérations de paix sont fondamentalement différentes de la guerre. Ainsi, les modèles traditionnels d'interaction (façonnés et guidés par la culture militaire traditionnelle) sont forcés d'évoluer par les changements de la nature des conflits dans l'ère de l'après-guerre froide. Pour les chercheurs, cela signifie également l'abandon du modèle institutionnel/professionnel traditionnel qui, au cours des dernières décennies, a dominé le domaine de la sociologie militaire. Ce que nous proposons est un cadre « culturel » comparatif permettant de saisir l'environnement dynamique, complexe et continuellement changeant d'une opération de paix.

Le paradigme institutionnel/professionnel a commencé à apparaître après la Deuxième Guerre mondiale lorsque des chercheurs ont commencé à remarquer des changements dans les armées en temps de paix. Ils ont commencé à étudier la tension accrue et le paradoxe dans les organisations militaires lorsque les valeurs institutionnelles collectives (souvent associées aux rôles de combat) sont entrées en conflit avec les nouvelles valeurs individualistes et professionnelles (souvent associées aux nouvelles responsabilités de gestion). Ces nouvelles valeurs professionnelles étaient censées être dues à une spécialisation accrue des emplois, à une diminution de l'importance perçue des armes de combat et à l'introduction dans l'armée de principes de gestion civils et de la rationalisation bureaucratique. Ainsi, la perception traditionnelle du service militaire comme une vocation, a fait place à une définition subjective du service militaire comme une profession du marché du travail, comprenant des fonctions de type civil ou des rémunérations en fonction de conditions contractuelles particulières.⁵⁸

⁵⁷ Le paradigme se rapporte aux principes fondamentaux qui guident la perception et l'organisation des données (J.A. Olgilvy, (1986-87) "Scenarios for the Future of Governance" *The Bureaucrat* p. 13-16)

⁵⁸ Pour une analyse de ces tensions dans les Forces canadiennes, voir S. Cotton (1981) "Institutional and Occupational Values In Canada's Army," *Armed Forces and Society*, Vol. 8. No. 1, p. 99-110.

Ce paradigme institutionnel/professionnel a également servi à expliquer des attitudes du personnel militaire envers les opérations de paix⁵⁹ et les motivations (institutionnelles/altruistes contre professionnelles/égoïstes) pour la participation à de telles opérations.⁶⁰ Le paradigme institutionnel/professionnel peut expliquer les tensions qui peuvent apparaître chez des personnes et entre des personnes à cause d'attitudes différentes envers la mission, mais il ne peut expliquer les tensions inter-organisationnelles qui surviennent dans la variété de cultures organisationnelles (façons de faire les choses) qui se côtoient dans une opération de paix. Nous pensons que des tensions apparaissent dans une opération de paix lorsque différents acteurs sociaux d'une grande variété de cultures nationales différentes et différentes cultures organisationnelles sont forcés de collaborer. Nous proposons donc d'utiliser un modèle qui prend en compte un certain nombre de niveaux clés d'interaction organisationnelle et de points de tensions possibles dus aux différentes cultures organisationnelles des acteurs sociaux qui se retrouvent dans le domaine des opérations.

Pour répondre à notre question de recherche et élaborer notre modèle, nous devons d'abord commencer par une définition de concepts clés – culture, tensions et opération de paix. Suivra un examen des tensions existant entre la culture de guerre et les opérations de paix. Nous examinerons ensuite les différents niveaux d'interaction dans une opération de paix et nos résultats préliminaires basés sur une méthode inductive faisant appel à des interviews et des documents écrits et visuels recueillis au cours de la dernière année.⁶¹

⁵⁹ Par exemple, voir les travaux de C. Moskos (1975) "UN Peacekeepers: The Constabulary Ethic and Military Professionalism," *Armed Forces and Society*, Vol 1 No 4, p. 388-401.

⁶⁰ Voir les travaux de F. Battestelli (1995) "Socio-cultural Design of the Post-Modern Military: Motivations and Values in a Conscripts' Peacekeeping Force", Séminaire interuniversitaire sur les forces armées et la société, document présenté à la Conférence biennale internationale, Baltimore, MD, 21-23 octobre 1995.

⁶¹ Pour élaborer notre modèle théorique, nous examinons le matériel disponible dans trois domaines d'études : l'anthropologie, les études d'organisation et la sociologie militaire. En anthropologie, la culture est perçue comme une structure sous-jacente, une sorte de « grammaire » qui guide et informe le comportement social. Dans les études d'organisation, la culture est décrite comme étant davantage fonctionnelle, c'est-à-dire, comme un ensemble de valeurs et de comportements qui peuvent être conditionnés et modelés. En sociologie militaire, on a accordé peu d'importance à la culture comme objet d'étude. En général, la sociologie militaire a surtout mis l'accent sur les structures sociales et les attitudes qui influent sur le comportement plutôt que sur la culture organisationnelle proprement dite.

Le but de la première phase de cet examen de la documentation était de nous faire une idée de la recherche et des études effectuées dans ces trois domaines différents (études d'organisation, sociologie militaire et anthropologie). Comme tant de choses ont été écrites dans le domaine de la culture et des organisations, notre processus d'élimination de l'information comprenait la réponse aux questions suivantes :

- 1) Est-ce que cela est relié au but du projet? (élaborer un modèle théorique des points de tension dans les opérations de paix)
- 2) Peut-on le relier à l'organisation militaire?

En ce qui concerne l'information disponible sous forme de livres, nous avons eu recours à deux méthodes différentes. L'une consiste à utiliser des recherches par mot clé et l'autre à examiner les cotes qui apparaissent. Les livres dont les titres semblent intéressants sont examinés et nous utilisons en même temps leurs cotes pour faire des « recherches sur les étagères » qui nous permettent de trouver d'autres titres qui ne se trouvaient pas dans la base de données informatique.

2. DÉFINITION DE CONCEPTS CLÉS



Dans cette section, nous déterminerons les concepts clés reliés à notre question de recherche : Quels sont les points culturels de tension pour un commandant militaire dans une opération de paix en ex-Yougoslavie? Dans la première partie, nous aborderons la culture en termes généraux, et nous examinerons ensuite brièvement la culture militaire et les façons de déterminer la présence de sous-cultures dans une organisation.

2.1 Culture

La culture représente le mode de comportement ou le style d'une organisation que les nouveaux membres sont automatiquement encouragés à adopter. La culture façonne l'action en fournissant certains des buts ou des valeurs ultimes d'une organisation et les acteurs modifient leur comportement pour atteindre ces fins. Elle établit un ensemble de normes et d'attentes idéales que les membres sont censés adopter. Il est important de se rappeler que la culture n'est pas seulement un ensemble de valeurs, ou ethos, elle est aussi le style habituellement utilisé pour organiser l'action.

Le noyau de la culture se compose d'hypothèses explicites et tacites ou de conventions communes à un groupe de personnes; une configuration particulière d'hypothèses et de conventions est distinctive du groupe; ces hypothèses et conventions servent de guides aux perceptions, aux pensées, aux sentiments et aux comportements acceptables et inacceptables; elles sont apprises et transmises aux nouveaux membres du groupe par les relations sociales; et la culture est dynamique, elle change avec le temps, bien que les hypothèses tacites qui sont au cœur de la culture sont les plus résistantes au changement.⁶²

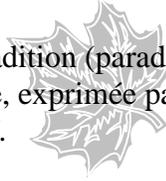
Bien que faisant partie de la société, l'armée se perçoit comme un sous-ensemble distinct de la société qu'elle sert. Les forces militaires constituent donc une organisation qui est distincte, qui a des délimitations claires et qui peut être considérée comme une unité distincte dans l'ensemble de la société. La culture distincte de l'armée la classe à part du reste de la société civile. Cette séparation est soulignée par l'habillement distinctif des militaires (uniforme, insignes distinctifs, couvre-chef, etc.), le langage (terminologie particulière, acronymes, etc.) et

Les méthodes utilisées pour examiner la documentation dans les recherches par mot clé pour la culture organisationnelle d'une variété de bases de données différentes ne sont pas uniformes. En raison du fait que chaque base de données est organisée différemment et que les recherches par « mot clé » ne se font pas de la même façon, vous remarquerez que chaque recherche est un peu différente. Par exemple, si nous tapons le mot ORGANISATION, nous obtenons environ 14 000 correspondances, il faut alors ajouter des mots supplémentaires à la recherche pour la préciser. Dans certains cas, nous pourrions ajouter un mot comme CULTURE ou MILITAIRE, et ainsi de suite. Dans une autre base de données, il pourrait être nécessaire d'utiliser des mots différents pour obtenir des résultats similaires.

Outre l'examen de la documentation indiqué ci-dessus, nous avons effectué un certain nombre d'interviews en profondeur avec des chefs de bataillon de la FORPRONU et nous avons examiné la documentation visuelle reliée à la mission (photos et cassettes vidéo de collections privées et publiques).

⁶² Dans S. Sachman, (1997) *Cultural Complexity in Organizations. Inherent Contrasts and Contradictions*. Beverly Hills: Sage, p. 25

l'importance accordée à la cérémonie et à la tradition (parades, dîners au mess, salut, etc.). Cette culture est également marquée par la hiérarchie, exprimée par les grades et la chaîne de commandement, et par son caractère corporatif.



Comme nous l'avons vu ci-dessus, on pense que les changements qui ont eu lieu dans les armées occidentales depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale sont attribuables à une transition accrue de l'armée vers des « modes de gestion civils » (souvent associée aux responsabilités de gestion d'une armée en temps de paix). Selon Soeters, les armées en temps de paix sont hautement bureaucratiques, très hiérarchisées et ont une structure de commandement complexe.⁶³ Pour certains traditionalistes, la bureaucratisation est vue comme une menace au caractère distinct de l'armée et certains militaires craignent l'érosion de l'éthos de leadership du soldat et son remplacement par des principes de gestion.⁶⁴ Les officiers – comme les chefs de bataillon – risquent donc de devenir de simples gestionnaires de ressources humaines et matérielles à mesure que l'armée procède à sa transition vers la gestion. Cela mène à une dichotomie entre deux ensembles de compétences et d'attitudes : les qualités héroïques de la loyauté, de l'unité, de l'obéissance, du courage et du zèle par rapport à la gestion qui vise à s'adapter à la situation politique, financière et technologique.⁶⁵

Ceci dit, les tensions d'une organisation militaire ne sont plus simplement dues à des différences entre des valeurs institutionnelles et professionnelles. Cela était peut-être vrai lorsque les armées (occidentales) étaient des milieux homogènes. Par exemple, au Canada, les armes de combat étaient traditionnellement réservées aux hommes et aux blancs. Maintenant, l'armée canadienne devient plus variée et n'est plus une organisation culturellement homogène. Ainsi, différentes valeurs et motivations de la vie militaire sont à la base de nombreuses sous-collectivités : services, commandements, unités, spécialités, professions, officiers/sous-officiers/caporaux et soldats, groupes informels de camarades, etc., en plus de différences culturelles importantes d'origine ethnique et de religion. Ces sous-cultures peuvent également avoir un impact sur le fonctionnement de l'armée.

Comment pouvons-nous donc examiner des sous-cultures dans une organisation? Dans le modèle 1, nous pouvons voir qu'en recoupant un certain nombre de sous-collectivités nous pouvons identifier des sous-cultures possibles dans une organisation. Dans l'armée, les sous-cultures se forment dans les divers services aériens, maritimes et terrestres. De plus, un groupe peut se former selon d'autres critères, par exemple, parmi les sous-officiers d'une race, d'une religion ou d'un groupe ethnique particulier. Les femmes officiers de réserve peuvent constituer un autre groupe (Voir le modèle 1 ci-dessous). Cependant, il est important de noter que le

⁶³ J.L. Soeters, (1995) "Value Orientations in Military Academies: A Ten-Country Study," Séminaire interuniversitaire sur les forces armées et la société, document présenté à la Conférence biennale internationale, Baltimore, MD, 21-23 octobre 1995, p.6.

⁶⁴ R.A. Gabriel, (1982) *To Serve with Honor: A Treatise on Military Ethics and the Way of the Soldier*. Westport, CT and London: Greenwood Press. p. 98.

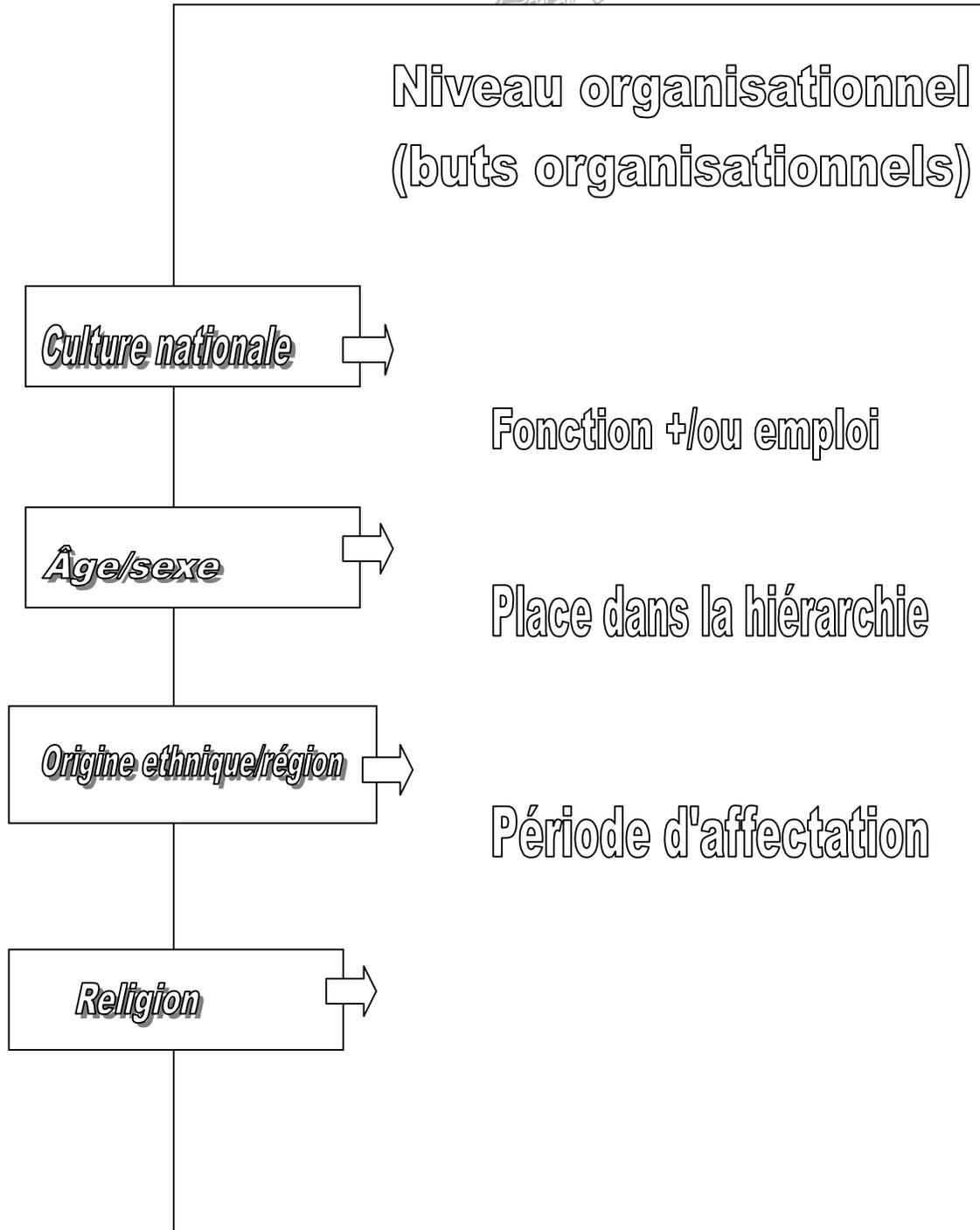
⁶⁵ Voir G.L. Wamsley (1972) "Contrasting Institutions of Airforce Socialisation: Happenstance or Bellwether?" *American Journal of Sociology*, Vol 78, No. 2, p. 400-402.

modèle 1 décrit les tensions inter-organisationnelles et peut-être les facteurs qui influent sur l'apparition de sous-cultures dans une organisation. Et bien qu'il soit important de se rappeler de cette hétérogénéité, nous devons aussi nous rappeler que le but de notre recherche est de comprendre les tensions qui apparaissent entre les organisations dans une opération de paix.

Aux fins de notre question de recherche, nous pouvons voir que les relations du commandant⁶⁶ avec les autres acteurs sociaux dans une opération de paix sont avant tout influencées par son grade et sa place dans la hiérarchie. Cela veut dire non seulement son grade dans l'organisation (qui influe sur ses relations avec les membres de son groupe) mais également sa position – chef de bataillon – par rapport aux autres représentants militaires, civils et gouvernementaux avec lesquels il doit traiter dans une opération de paix. En tant que chef de bataillon, il doit non seulement assurer la sécurité de ses soldats, mais également satisfaire aux diverses exigences envers son organisation pour remplir le mandat et accomplir des tâches non seulement militaires mais également humanitaires. Ses relations seront également influencées par sa propre nationalité et les intérêts « nationaux » qu'il doit représenter dans le domaine des opérations. De plus, d'autres facteurs comme le sexe, l'âge, l'expérience, la religion et le groupe ethnique influenceront sur ses relations avec d'autres acteurs sociaux. Il ne s'agit pas seulement de sa perception des groupes avec lesquels il doit traiter, mais également de la perception qu'ont ces groupes de lui.

⁶⁶ Dans le présent document, nous parlerons du commandant au genre masculin parce que toutes les personnes interviewées étaient des hommes ou parlaient du commandant comme d'un homme. Cela ne veut pas dire qu'un commandant ne peut pas être une femme. Cependant, nous présumerons donc que, en plus des tensions qu'un commandant masculin pourrait subir dans ses rapports avec divers acteurs sociaux dans le domaine des opérations, un commandant féminin subirait des tensions supplémentaires en raison de son sexe.

MODÈLE 1 : Modèle de sous-cultures organisationnelles.





2.2 Tension

D'après le dictionnaire, la tension se rapporte à la contrainte, au stress et à l'étirement. Dans notre recherche, il s'agit de la contrainte et de l'étirement des ressources et en particulier du stress des relations. Dans cette recherche (voir le modèle inductif élaboré ci-dessous) nous proposerons cinq niveaux d'analyse :

1. Les militaires et les organismes multinationaux (ONU/OTAN)
2. Les militaires et les représentants du gouvernement national (ministère de la Défense et politiciens)
3. Les militaires et d'autres contingents militaires nationaux
4. Les militaires et les groupes non gouvernementaux (les ONG, les médias, les parents)
5. Les militaires et la population locale et ses représentants

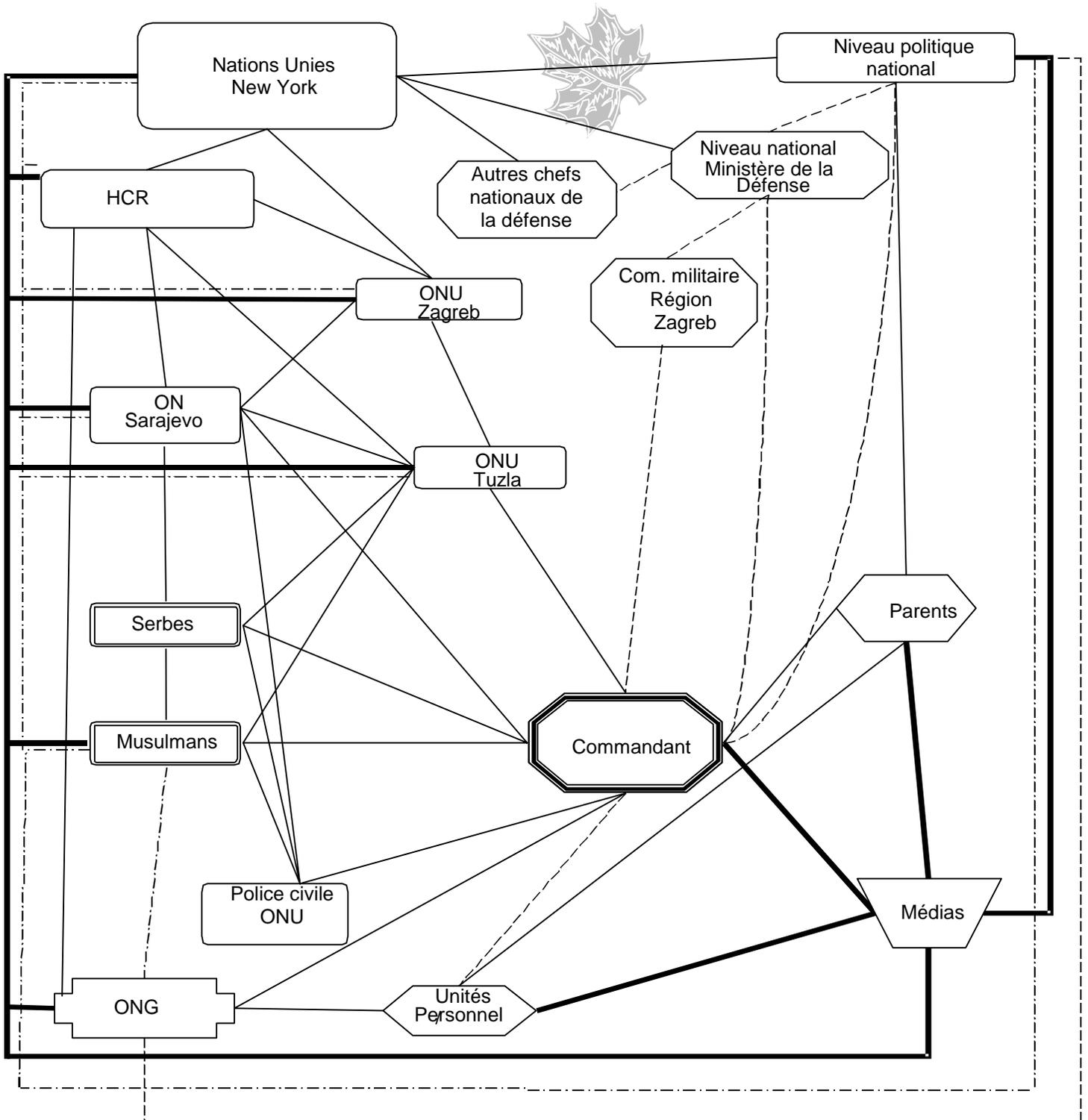
Nous avons également identifié sept points possibles de tension organisationnelle qui peuvent apparaître dans les opérations de paix. Ces points de tension sont reliés aux différences organisationnelles par les aspects suivants :

1. composition organisationnelle,
2. différentes tâches à accomplir de différentes façons,
3. différents calendriers d'exécution,
4. différentes définitions du succès,
5. différentes aptitudes à exercer de l'influence,
6. contrôle de l'information,
7. contrôle des ressources.

Dans une opération de paix, il y a de nombreuses organisations sur le théâtre. Par exemple, pour la FORPRONU il y avait l'armée, les ONG, les médias, les organismes intergouvernementaux comme le HCR, d'autres organisations des Nations Unies comme la Police civile de l'ONU, des représentants des Nations Unies, en plus des représentants locaux et, bien sûr, de la population locale. Chacun de ces groupes a un nombre différent de personnes sur le terrain, différents buts organisationnels et une composition différente en ce qui concerne l'âge, le sexe, etc. Ils ont chacun différentes tâches à accomplir dans une opération, de différentes façons, et des calendriers d'exécution différents pour le faire. Ils ont parfois différentes définitions du succès et différentes aptitudes à exercer de l'influence sur l'effet souhaité, y compris le contrôle de l'information. Enfin, ils ont des besoins concurrentiels pour les rares ressources disponibles sur le théâtre.

Le commandant militaire se retrouve empêtré dans un réseau compliqué de relations (voir le modèle d'influence 2 ci-dessous) dans lequel il doit traiter avec des organismes internationaux, d'autres contingents militaires de différentes nationalités, des représentants gouvernementaux et intergouvernementaux, des organisations non gouvernementales et les médias. Souvent, tous ces acteurs se disputent pour obtenir les ressources sous son contrôle, du carburant et des véhicules

jusqu'à l'utilisation de la force de travail de ses soldats pour une variété de tâches allant d'assurer la sécurité de l'aide humanitaire à la construction et à la réparation des infrastructures. Toutes ces demandes créent de la tension, c'est-à-dire que le commandant subit de la pression quand on lui demande de répartir ses maigres ressources en matériel et humaines. Une autre source de tension pour le commandant est que tous ces organismes communiquent entre eux et tentent d'influencer la décision à leur avantage respectif alors que le commandant n'a pas la possibilité de le faire. De plus, les personnes interviewées nous ont dit que dans le cadre de la FORPRONU la chaîne de commandement semblait « ambiguë », c'est-à-dire que des discussions étaient menées avec l'organisme « officiel » du commandant du détachement à Zagreb. Cependant, il y avait également des contacts constants avec le ministère de la Défense dans la capitale nationale. Le commandant devait donc traiter avec plusieurs niveaux d'état-major en même temps.



Modèle d'influence



2.3 Opération de paix

Il existe une définition universellement acceptée du terme « maintien de la paix ». ⁶⁷ Ce terme ne se trouve PAS dans la Charte des Nations Unies, mais il en est venu à s'appliquer à une grande variété d'actions et d'interventions, ce qui rend le rôle de maintien de la paix lui-même à la fois ambigu et ouvert à différentes définitions. ⁶⁸ En juillet 1992, le secrétaire général des Nations Unies a tenté d'identifier divers types d'action dans un Agenda pour la paix. Le chapitre II de ce document définit le rétablissement de la paix et le maintien de la paix. Le rétablissement de la paix est l'action menée pour amener des parties hostiles à s'entendre, alors que le maintien de la paix est le déploiement d'une présence de l'ONU sur le terrain. Les autres concepts qui se trouvent dans ce chapitre sont la diplomatie préventive (action visant à empêcher que les conflits ne surviennent, à empêcher l'escalade des conflits existants et à limiter l'élargissement des conflits); la consolidation de la paix après les conflits (action de détermination et de soutien des structures qui renforceront la paix); et l'imposition de la paix (restauration et maintien du cessez-le-feu par la force). ⁶⁹ Bertrand nous dit que bien que ces termes semblent clairs, en fait la distinction entre les différentes formes d'action est floue, et qu'il y a de la confusion entre elles. ⁷⁰

Certains chercheurs ont fait la distinction entre différentes « générations » de maintien de la paix. ⁷¹ Dans la première génération (la crise de Suez), un consensus des deux parties et des superpuissances était nécessaire. Cette forme de maintien de la paix était considérée comme une mesure d'urgence, qui donnerait du temps pour régler le conflit. La seconde génération est apparue au milieu des années 80, avec le relâchement des tensions de la guerre froide, et elle comprenait la mise en œuvre d'un accord de paix préalable (Namibie, Cambodge, Salvador). Après la fin de la guerre froide, une « troisième génération » de conflits complexes et de crises humanitaires est survenue et le nombre des opérations de maintien de la paix a énormément augmenté. « Seulement 12 opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été entreprises de 1945 à 1970, lorsque la première analyse de science sociale importante de ces missions a été effectuée. Par contre, 15 nouvelles missions ont été entreprises depuis 1991 ». ⁷² Les principales différences entre la première et la troisième génération est l'absence de consentement du pays hôte et l'augmentation du nombre et des types d'organisations qui y participent. ⁷³ J'utiliserai le terme « opérations de paix » en partie pour éviter d'entrer dans une

⁶⁷ J.T. Jockel, (1994). Canada and International Peacekeeping. Toronto : Institut canadien d'études stratégiques p. 6.

⁶⁸ F. Pinch, (1994). Lessons From Canadian Peacekeeping Experience: a Human Resources Perspective, Ottawa: FCP Human Resources Consulting, août 1994, p. 17.

⁶⁹ Cité dans M. Bertrand, (1995). "The Confusion Between Peacemaking and Peacekeeping". In New Dimensions of Peacekeeping. D. Warner (ed.), Netherlands: Kluwer Academic Publishers. p. 163-164

⁷⁰ M. Bertrand, (1995). "The Confusion Between Peacemaking and Peacekeeping". Dans New Dimensions of Peacekeeping. D. Warner (ed.), Netherlands: Kluwer Academic Publishers. p. 164

⁷¹ Voir Connie Peck, (1995). "Summary of Colloquium on New Dimensions of Peacekeeping". In New Dimensions of Peacekeeping. D. Warner (ed.), Netherlands: Kluwer Academic Publishers, p. 181-183.

⁷² D.R Segal, M.W. Segal et D.P. Eyre (1996). The U.S. Army in Peace Operations at the Dawning of the Twenty-First Century. Washington, D.C.: U.S. Army Research Institute for the Behavioural and Social Sciences, p. 1

⁷³ Voir A. Morrison. (1993). "The Changing Face of Peacekeeping". In The Changing Face of Peacekeeping. Alex

controverse sur les étiquettes et avoir un terme pour décrire la variété des activités auxquelles pourrait participer un militaire dans l'ex-Yougoslavie (EY). Il y a eu notamment un certain nombre de missions dans l'EY ayant chacune leurs caractéristiques particulières (de l'aide humanitaire dans le cadre de la FORPRONU à des formes plus « énergiques » d'imposition de la paix dans le cadre de l'IFOR et de la SFOR).

Morrison (ed.). Toronto : Institut canadien d'études stratégiques p. 8-13 et A. Morrison, Alex et S. M. Plain. (1994). New Peacekeeping Partnership. Toronto : Collège des Forces canadiennes, p. 3.

	ARMÉE DE TERRE	FORCE AÉRIENNE	MARINE	
1992	FORPRONU <i>ONU</i> 21-2-92 au 20-12-96	 Skymonitor <i>Otan</i> 16-10-92 au 12-4-93		
			Maritime Monitor <i>Otan</i> 6-92 au 11-92	Sharp Vigilance <i>UEO</i> 6-92 au 11-92
1993		Deny Flight <i>Otan</i> 12-4-93 au 12-4-93	Maritime Guard <i>Otan</i> 22-11-92 au 15-6-93	Sharpfence <i>UEO</i> 22-11-92 au 15-6-93
1994			Sharpguard <i>Otan/UEO</i> 15-6-93 au 1-10-96 (suspendue le 19-6-96)	
1995	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td> Force délibérée <i>ONU/Otan</i> au 20-9-95 </td> </tr> </table>			
Force délibérée <i>ONU/Otan</i> au 20-9-95				
1996	IFOR <i>Otan</i> 20-12-95 au 20-12-96	Decisive Endeavour <i>Otan</i> 20-12-95 au 20-12-96		
1997	SFOR <i>Otan</i> 20-12-96 jusqu'à aujourd'hui	Deliberate Guard <i>Otan</i> 20-12-96 jusqu'à aujourd'hui	Determined Guard <i>Otan</i> 20-12-96 jusqu'à aujourd'hui	

Figure 1 : Aperçu des missions de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie (d'après W. Kroon, H. Heesackers, M. Jacobs et J. van der Veer (1997) "Rules of Engagement and the Experiences of Dutch Soldiers during UNPROFOR and IFOR," Revue annuelle des études militaires néerlandaises, p. 57

3. LA CULTURE DE GUERRE ET LES OPÉRATIONS DE PAIX

Dans le cadre d'une opération de paix, la culture est complexe, pluraliste, diverse, contradictoire et intrinsèquement paradoxale. Pour les militaires, elle pose un défi particulier car une opération de paix est différente de ce pour quoi une organisation militaire est entraînée – la guerre. Ainsi, la culture organisationnelle de l'armée est forcée de changer et de s'adapter, et sûrement d'apprendre de ces nouvelles formes de missions afin de pouvoir s'y adapter dans l'avenir.

Parmi les facteurs qui différencient la guerre des opérations de paix, on peut citer : l'absence d'orientation stratégique, une large portée, des renseignements limités, la diversité politique et culturelle, les intervenants multiples, l'intensité des médias, l'absence (ou le degré limité) de la primauté du droit, des règles d'engagement restreintes, la probabilité d'environnements austères et l'exigence d'une présence visible.⁷⁴

Les opérations de paix comme celles menées dans l'ex-Yougoslavie (FORPRONU, IFOR, SFOR) reflètent les ambiguïtés, les contraintes, les défis, les obstacles, les risques et les frustrations qui diffèrent – au moins qualitativement – de ceux rencontrés dans les opérations conventionnelles.⁷⁵ La question fondamentale est le degré de convergence ou de divergence avec les opérations conventionnelles. La convergence implique ici la continuité et la compatibilité. Cependant, selon Pinch, il y a de fortes indications que la divergence existe également (discontinuité, incompatibilité et exigence d'ajustement et de changement).⁷⁶

3.1 Non-coercition et impartialité

Il y a d'importantes différences entre les principes de la guerre et ceux qui gouvernent les opérations de paix. Bien que les éléments de sécurité soient communs aux deux types d'opérations, l'attaque, l'unité de commandement, la manœuvre, la surprise et la stratégie demeurent les éléments dominants des opérations de guerre, alors que la modération et les principes d'unité des efforts entre toute une variété d'acteurs dominant dans les opérations de paix. Ainsi, d'après la documentation, il y a deux principes fondamentaux qui font du maintien de la paix quelque chose de différent. Ce sont les principes de non-coercition et d'impartialité.⁷⁷

⁷⁴ D. McLean, (1996). Peace Operations and Common Sense. Replacing Rhetoric with Realism. Washington, DC: US Institute of Peace. Peaceworks Paper No. 9

⁷⁵ F. Pinch (1994) Lessons From Canadian Peacekeeping Experience: a Human Resources Perspective, Ottawa : Services consultatifs en ressources humaines du PCF, août 1994, p. 34.

⁷⁶ F. Pinch (1994) Lessons From Canadian Peacekeeping Experience: a Human Resources Perspective, Ottawa : Services consultatifs en ressources humaines du PCF, août 1994, p. 22.

⁷⁷ Voir J.T. Jockel, (1994). Canada and International Peacekeeping. Toronto : Institut canadien d'études stratégiques p. 5 et F. Pinch (1994) Lessons From Canadian Peacekeeping Experience: a Human Resources Perspective, Ottawa : Services consultatifs en ressources humaines du PCF, août 1994, p. 34

Les missions de maintien de la paix, contrairement à la guerre, dépendent de l'impartialité et de l'utilisation minimum de la force.⁷⁸ Par conséquent, le soldat de la paix « est une personne qui est capable de souscrire aux préceptes de force minimale absolue, de recourir au compromis et à la négociation et d'accepter des solutions politiques permanentes ». ⁷⁹ De même, Eyre écrit : « Dans la guerre, vous pouvez être aussi mal poli que vous voulez (même avec vos alliés, si vous avez assez de canons) et parler avec les gens est accessoire au succès. Dans le maintien de la paix, les capacités de négociation et la compréhension sont importantes et utiles car elles font partie de la boîte à outils qu'on utilise pour permettre une entente. »⁸⁰

La décision d'utiliser la force est également différente dans les opérations de paix : « Contrairement aux opérations conventionnelles, dans lesquelles la décision d'utiliser la force est essentiellement une question de définition de cible, les opérations de paix exigent des soldats qu'ils prennent une variété de décisions. »⁸¹ Prendre la bonne décision au bon moment peut être essentielle au succès de la mission. Dans les opérations de paix, les Règles d'engagement (RE) sont censées fournir des lignes directrices pour l'utilisation de la force meurtrière. Cependant, ces règles sont de nature restrictive. Elles indiquent à un soldat ce qu'il doit faire. Elles ne donnent pas d'orientation pour le large éventail des options autres que la force meurtrière. Dans les opérations de paix, la majorité des confrontations exigent le recours à un degré de force moindre.⁸² Capstick et Last nous indiquent que :

Toute la question de la réaction aux incidents et de l'escalade appropriée est probablement le point crucial de la différence entre la conduite des opérations de paix et la guerre. L'instinct du soldat à appliquer une grande puissance de combat dès le début d'une

⁷⁸ Selon F. Pinch (Lessons From Canadian Peacekeeping Experience: a Human Resources Perspective, Ottawa: FCP Human Resources Consulting, août 1994, p. 16), « Les exigences de restriction de l'utilisation de la force et de l'impartialité signifient que la force conventionnelle et la structure des unités doivent être adaptées aux opérations de forces multinationales qui ont des incidences potentielles sur le leadership, la cohésion et le moral de l'unité, et l'intégration et l'adaptation du personnel durant et après le déploiement des opérations de paix. »

⁷⁹ C. Moskos, (1975). "UN Peacekeepers: The Constabulary Ethic and Military Professionalism," Armed Forces and Society, Vol. 1, No. 4, p. 399.

⁸⁰ K. Eyre, (1994). "Cultural Awareness and Negotiation Skills in Peace Operations". In Peace Operations: Workshop Proceedings. D. Segal (ed.) Washington D.C.: U.S. Army Research Institute for the Behavioral and Social Sciences, p. 103.

⁸¹ D.R.Segal, D.R., M.W. Segal et D.P. Eyre (1996). The U.S. Army in Peace Operations at the Dawning of the Twenty-First Century. Washington, D.C.: U.S. Army Research Institute for the Behavioural and Social Sciences, p. 40.

⁸² D.R.Segal, D.R., M.W. Segal et D.P. Eyre (1996). The U.S. Army in Peace Operations at the Dawning of the Twenty-First Century. Washington, D.C.: U.S. Army Research Institute for the Behavioural and Social Sciences, p. 40.

opération doit être remplacé par une escalade de type policière et l'utilisation minimum de la force.⁸³



La transition vers les opérations de paix implique également que l'important n'est plus de vaincre un adversaire, mais plutôt de stabiliser le conflit ou d'y mettre fin. Cela implique un changement de paradigme pour le soldat participant qui doit maintenant voir le conflit comme l'ennemi, et non les belligérants.⁸⁴

3.2 De multiples acteurs

Dans les opérations de paix, il y a beaucoup plus d'intervenants et la hiérarchie est moins claire que dans les opérations militaires traditionnelles (voir le modèle 2). Eyre indique que le cadre des opérations de paix est caractérisé par la présence de beaucoup plus d'intervenants et de beaucoup moins de définitions précises des relations où la hiérarchie est moins claire que dans les opérations militaires traditionnelles.⁸⁵ Les aspects militaires des opérations de paix ne sont qu'un parmi plusieurs composants essentiels du succès de l'opération.⁸⁶ Par conséquent, le personnel militaire doit entretenir des relations avec une variété de groupes et des personnes de l'armée, du gouvernement et des ONG, y compris les réfugiés, les multiples belligérants et les médias – chacun d'eux ayant son propre territoire et son propre agenda. Selon Johansson, les branches militaire, humanitaire et politique de l'ONU travaillent la plupart du temps dans un domaine avec trois objectifs différents. Comme l'exprime un commandant de compagnie suédois : « Je ne connaissais rien du HCNUR, de son organisation ou de ses fonctions, lorsqu'il s'est soudain présenté devant le portail de la compagnie. »⁸⁷ Cela signifie que non seulement des officiers supérieurs, comme le commandant, mais également de jeunes officiers, des sous-officiers et des soldats, sont de plus en plus en contact avec des groupes de combattants et de non-combattants dans des situations où la diplomatie décentralisée et les aptitudes à la négociation sur le terrain peuvent désamorcer une situation instable. Dans de nombreux cas, les

⁸³ Lt. Col. M.D. Capstick et Maj. D.M. Last. (1994) "Negotiation Training for Peace Operations: One Unit's Experience of Translating Theory to Practice". In Peace Operations: Workshop Proceedings. D. Segal (ed.) Washington D.C.: U.S. Army Research Institute for the Behavioral and Social Sciences, p. 92

⁸⁴ D. Last, (1995). "Peacekeeping Doctrine and Conflict Resolution Techniques," Armed Forces and Society, Vol. 22, No. 2, p. 191 ; F. Pinch (1994) Lessons From Canadian Peacekeeping Experience: a Human Resources Perspective, Ottawa: FCP Human Resources Consulting, août 1994, p. 16.

⁸⁵ K.E. Eyre, (1993). "The Need for Standardized Peacekeeping Education and Training," dans A. Morrison (ed.), The Changing Face of Peacekeeping, Toronto: Institut canadien d'études stratégiques.

⁸⁶ Voir T. Findlay, (1996). "The New Peacekeeping and the New Peacekeepers" In Challenges for the New Peacekeepers. Trevor Findlay (ed.). New York: Oxford University Press, p. 21

⁸⁷ Cité dans E. Johansson, E. (1995). "Peacekeeping and Military Professionalism — The Experience of the Swedish Bosnian Battalion," Séminaire interuniversitaire sur les forces armées et la société, document présenté à la Conférence biennale internationale, Baltimore, MD, 21-23 octobre 1995, p. 9

Casques bleus doivent relever le défi de négociation de leur carrière.⁸⁸ (Vowels et Witkinson, 1994)



3.3 Ambiguïté

L'ambiguïté est peut-être un des problèmes les plus difficiles que les soldats aient à résoudre dans les opérations de paix. Contrairement à la guerre, ces opérations sont ambiguës (voir Miller 1995 : 9). Les objectifs et les rôles peuvent varier selon les missions, durant les missions et d'une région à une autre dans une mission. Pour agir efficacement, les soldats doivent comprendre et gérer les conflits qui souvent ne peuvent être réduits à de simples dichotomies de bien contre mal et de vrai contre faux. Ils doivent s'adapter à des changements rapides et à des ambiguïtés impliquant plusieurs groupes d'intérêt ayant de multiples loyautés. Selon Pinch, les opérations de paix constituent un milieu social « complexe, ambigu, potentiellement dangereux et manquant souvent des soutiens militaires habituels (ex. : hiérarchie claire, absence de tierces parties dérangeantes, lignes d'action précises, etc.) »⁸⁹

Le chef de bataillon reçoit les Règles d'engagement (RE) du ministre de la Défense.⁹⁰ Il doit alors interpréter ces « règles » en paramètres d'action pour ses soldats. Miller et Moskos indiquent que « l'interprétation des règles d'engagement était une des questions les plus litigieuses pour les soldats sujets à des actes d'hostilité. »⁹¹ Bien que Wyatt et Gal soulèvent de sérieuses questions sur la capacité des soldats à déterminer ce qui est légitime, « même dans les démocraties qui postulent que les particuliers sont les plus aptes à déterminer et à représenter leurs propres intérêts véritables. »⁹² De plus, comme l'entraînement des armées civilisées intègre dans ses normes la notion qu'il est permis de tuer certaines personnes mais pas d'autres, il est probable que les troupes combattantes aient des sentiments ambivalents en appliquant les RE. Cette ambivalence peut créer une situation dans laquelle les concepts de moralité et de légalité deviennent abstraits, sujets à diverses définitions selon la situation.⁹³

⁸⁸ L.G.Vowels et Maj. J. R. Witkinson (1994) "Peacekeeping with Light Cavalry," *Armour*, sept.-oct. 1994: p. 26-34

⁸⁹ F. Pinch, (1994). "Screening and Selection of Personnel for Peace Operations: A Canadian Perspective". In *Peace Operations: Workshop Proceedings*. D. Segal (ed.) Washington D.C.: U.S. Army Research Institute for the Behavioral and Social Sciences, p. 62

⁹⁰ Chaque contingent national doit avoir des règles d'engagement (RE) qui soient non seulement conformes au mandat de l'ONU mais également à ses propres lois nationales. Par conséquent, les RE de chaque contingent militaire national sont un peu différentes. Cela peut créer des difficultés lorsque ces différentes forces militaires doivent collaborer dans une mission.

⁹¹ L. Miller et C. Moskos . (1995). "Humanitarians or Warriors? Race gender and combat status in Operation Restore Hope," *Armed Forces and Society*. Vol. 21 No 4, p. 622.

⁹² T. Wyatt et R. Gal, eds. (1990) *Legitimacy and Commitment in the Military*. Westport (CT), Greenwood Press, p. 14

⁹³ De même, W.C. Cockerham et L.E. Cohen (1980, "Obedience to Orders: Issues of Morality and Legality in Combat Among US Army Paratroopers," *Journal of Social Forces*, Vol. 58, No 4, 1272-1288), nous indiquent que ce qui distingue le plus l'armée des autres bureaucraties est le fait qu'elle doit entraîner et socialiser ses membres à des normes qui ne sont pas normatives dans la société civile, comme de tuer des gens et d'obéir implicitement à des ordres. Dans tous les cas où des gens sont entraînés à obéir à des ordres, il existe le danger qu'ils fassent abstraction de leur propre jugement moral, surtout lorsqu'ils sont soumis à un stress important.

Selon Britt, les opérations de paix dans lesquelles les règles d'une mission et ce qui est requis du soldat ne sont pas clairs ou sont conflictuels abaissent le niveau de responsabilité, l'engagement et le moral. Lorsque des personnes ne sont pas responsables de leurs actions, un sentiment d'indifférence et de détachement apparaît. «Un des principaux obstacles à une action supérieure durant les opérations de maintien de la paix est la diminution du sentiment de responsabilité personnelle --- la nature des opérations de maintien de la paix peut prédisposer les soldats à ne pas prendre la responsabilité de leurs actions.»⁹⁴

L'absence de contrôle que les soldats ressentent durant les opérations de maintien de la paix peut représenter une des plus grandes menaces au sentiment de responsabilité et d'engagement. Une des choses les plus difficile pour les soldats durant certains types d'opérations de maintien de la paix est d'assister à des actes horribles commis contre les membres d'une population locale. Les soldats doivent également supporter d'être injuriés et humiliés sans pouvoir répondre. Les RE qui sont trop restrictives peuvent donner aux soldats le sentiment de « ne pas contrôler la situation », ce qui diminue leur confiance dans la capacité d'accomplir même les actions les plus fondamentales. Lorsque les soldats n'ont pas l'impression de contrôler leurs actions, ils ne se sentent pas responsables ni engagés dans ce qu'ils font.⁹⁵ Britt poursuit en disant qu'une des expériences les plus frustrante pour un soldat dans une opération de paix est peut-être le sentiment que les règles ne sont pas claires, qu'il n'a pas reçu l'entraînement approprié pour effectuer le travail et qu'il n'a pas le sentiment de contrôler la situation. Cependant, les soldats pensent que leurs chefs d'unité croient que les soldats comprennent clairement la mission, sont correctement entraînés et contrôlent la situation.⁹⁶

4. APPLICATION DU MODÈLE CULTUREL

Nous croyons qu'en fait la méthode inductive nous amène à un modèle plus intéressant. La méthode inductive se caractérise par la croyance que la recherche doit commencer par des observations. Les données recueillies fournissent ensuite un aperçu. On observe, on mène des interviews, on fait des généralisations et, par un processus d'induction analytique, on tente d'élaborer une analyse complète qui reflète adéquatement la réalité observée. Le modèle suivant est basé sur des recherches sur le déploiement canadien dans l'ex-Yougoslavie (CANBAT II) et des interviews avec des chefs de bataillon de la FORPRONU. On a également obtenu des données de documents militaires comme les rapports d'après-combat et des commissions d'enquête civiles et militaires.

⁹⁴ T. Britt (1995). "Using the Triangle Model of Responsibility to Understand Psychological Ambiguities in Peacekeeping Operations," Séminaire interuniversitaire sur les forces armées et la société, document présenté à la Conférence internationale biennale, Baltimore, MD, 21-23 octobre 1995, p. 4

⁹⁵ T. Britt, (1995). "Using the Triangle Model of Responsibility to Understand Psychological Ambiguities in Peacekeeping Operations," Séminaire interuniversitaire sur les forces armées et la société, document présenté à la Conférence internationale internationale, Baltimore, MD, 21-23 octobre 1995, p. 16

⁹⁶ T. Britt, (1995). "Using the Triangle Model of Responsibility to Understand Psychological Ambiguities in Peacekeeping Operations," Séminaire interuniversitaire sur les forces armées et la société, document présenté à la Conférence biennale internationale, Baltimore, MD, 21-23 octobre 1995, p. 26

Dans la section suivante, nous donnerons quelques exemples des sept domaines de tensions (composition organisationnelle, différentes tâches et façons de les accomplir, différents calendriers d'exécution, différentes définitions du succès, différentes capacités d'exercer de l'influence, contrôle de l'information, contrôle des ressources) qui peuvent apparaître dans un ou plus des cinq niveaux d'analyse : les militaires et les organismes multinationaux (ONU/OTAN), les militaires et les représentants du gouvernement national (ministère de la Défense et politiciens), les militaires et d'autres contingents militaires nationaux; les militaires et les groupes non gouvernementaux (ONG, médias, parents); et les militaires et la population locale et ses représentants.

4.1 Composition organisationnelle

La composition organisationnelle se rapporte aux différences dans les buts organisationnels (y compris les valeurs et les hypothèses de base), la composition organisationnelle (sexe, âge, origine ethnique) et la structure organisationnelle. Autrement dit, nous parlons également de culture organisationnelle.

Presque toutes les organisations ont une forme ou une autre de valeurs, d'énoncé de mission ou de code de conduite personnelle ou opérationnelle pour ses membres. Des différences dans les buts organisationnels peuvent créer des tensions dans un théâtre d'opérations. Par exemple, les armées de certains pays sont davantage orientées vers l'application de la violence. Par conséquent, il peut y avoir des différences même entre les militaires selon que leur culture ou doctrine militaire est interventionniste ou défensive. Il y a également des différences entre les militaires de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie. Un autre exemple est les ONG qui se retrouvent sur le théâtre pour effectuer du travail humanitaire. Leurs buts organisationnels sont différents de ceux de l'armée qui est là pour assurer la sécurité. Il est sûr qu'il y a de grandes différences entre les cultures organisationnelles des travailleurs humanitaires et de l'armée. Les travaux de Miller⁹⁷ indiquent que malgré les avantages perçus et une transition vers le soutien de l'intervention armée dans les régions où ils travaillent, les travailleurs humanitaires demeurent essentiellement anti-militaires.

D'autres différences concernent la composition organisationnelle. La question de la taille des unités et de la proportion de soldats professionnels peut se poser dans les différentes unités militaires. Si l'unité est principalement constituée de réservistes ou de conscrits, leur motivation de déploiement peut différer de celle des professionnels. Par exemple, ils peuvent se porter volontaires pour la mission pour des avantages financiers supplémentaires ou pour l'aventure. De plus, la composition en fonction du sexe et de l'origine ethnique des organisations sur le théâtre peut influencer sur la façon dont ils agissent les uns envers les autres. Les jeunes soldats masculins âgés de 19 à 22 ans peuvent avoir de la difficulté à s'entendre avec des travailleurs

⁹⁷ Voir L. Miller, (1997) "Relief Workers' Attitudes Toward the US Military in Peacekeeping Operations." Séminaire interuniversitaire sur les forces armées et la société, document présenté à la Conférence biennale internationale, Baltimore, MD, 24-26 octobre 1997.

humanitaires féminins beaucoup plus âgés. Certaines unités militaires peuvent avoir des difficultés à s'entendre avec d'autres unités où se trouvent des femmes. Enfin, les différences ethniques (raciales, culturelles et religieuses) peuvent influencer sur la façon dont les organisations se comportent entre elles et avec la population locale. Miller et Moskos ont montré que les unités militaires à races et sexes mélangés avaient des attitudes plus humanitaires envers la population locale que les unités uniraciales et masculines, qui avaient une attitude plus agressive.⁹⁸

Même une structure organisationnelle peut influencer sur le comportement des groupes. Par exemple, quelle la hiérarchie de l'organisation? Comment les décisions sont-elles prises? Certaines organisations comme les ONG peuvent avoir une hiérarchie plus aplatie avec une prise de décisions décentralisée. Des difficultés peuvent également apparaître lorsque des structures de commandement différentes entrent en contact les unes avec les autres. Par exemple, Miller indique que la tension a augmenté lorsque des troupes américaines se sont trouvées sous le commandement d'un officier de l'ONU non américain. Dans ses interviews, des soldats ont déclaré qu'ils n'étaient pas certains de la procédure appropriée si une contradiction survenait entre le commandement américain et celui des Nations Unies.⁹⁹ Pour les militaires, l'Organisation des Nations Unies peut sembler incompréhensible et trop bureaucratique. Même entre les militaires, il peut y avoir des différences entre le style de commandement et la délégation de pouvoirs. Enfin, certaines organisations, comme les médias, peuvent être plus individualistes que celle de l'armée.

4.2 Différentes tâches et façons de les accomplir

Ogata¹⁰⁰ indique que les activités humanitaires du HCNUR sont devenues étroitement liées à l'armée, ce qui renforce sa capacité humanitaire mais complique également ses activités. « Si des forces de maintien de la paix des Nations Unies devaient s'engager dans une action offensive, il ne serait plus possible de maintenir la base non politique et impartiale des activités humanitaires du HCNUR, quelle que puisse être la priorité des besoins des victimes ». Ogata se dit préoccupé de l'effet que les opérations militaires ont sur l'image neutre et impartiale des activités humanitaires. Par conséquent, des tensions peuvent apparaître entre les acteurs humanitaires et militaires en raison de leurs mandats et modes d'opération respectifs. Les organisations humanitaires se préoccupent de protéger les gens et d'assurer les droits humains fondamentaux et la sécurité des victimes de tous les camps d'un conflit, alors que l'utilisation de la force pourrait être dirigée seulement contre une partie dans un conflit.

⁹⁸ L. Miller et C. Moskos (1995) "Humanitarians or Warriors?: Race, Gender and Combat Status in Operation Restore Hope". *Armed Forces and Society*, Vol. 21, No. 4, été 1995, pp. 615-637.

⁹⁹ L. Miller (1997) "Do Soldiers Hate Peacekeeping? The Case of Preventive Diplomacy Operations in Macedonia". *Armed Forces and Society*, Vol 23, No. 3. (printemps 1997) p. 443

¹⁰⁰ S. Ogata (1995) "The Interface between Peacekeeping and Humanitarian Action". Dans D. Warner, ed. *New Dimensions of Peacekeeping*. Netherlands: Kluwer Academic Publishers. p. 119-127

Selon Miller,¹⁰¹ les travailleurs humanitaires se sentent personnellement investis dans leur mission et ne peuvent croire que des soldats sont engagés de la même façon pour les mêmes choses. Ils se sont dit d'avis que les soldats sont là simplement parce qu'on leur en a donné l'ordre. Ce qui a amené certains travailleurs humanitaires à se sentir moralement supérieurs aux soldats. D'un autre côté, des militaires que nous avons interviewés ont parlé des ONG comme étant des « organisations non guidées » en raison de l'absence apparente d'objectif et d'efficacité. De plus, les organisations humanitaires intègrent souvent des modes culturels locaux dans la façon d'accomplir leurs tâches. Par contre, les militaires gardent souvent leurs distances avec la population locale, ce qui peut être perçu comme un manque de confiance envers elle.

Sur le théâtre, différentes unités militaires peuvent exécuter différentes tâches. Par exemple, certaines unités sont exposées à davantage d'événements stressants (comme de traverser des zones où peuvent se trouver des mines ou les confrontations aux points de contrôle).¹⁰² De plus, les officiers connaissent des événements plus stressants que les caporaux et les simples soldats, ce qui n'est pas surprenant, selon Vogelaar, Soeters et Born, « en raison de leur rôle de commandement, les officiers sont les premiers à être tenus responsables lorsque des événements exceptionnels surviennent ».¹⁰³ Cela est confirmé par notre modèle qui illustre le réseau compliqué de relations auquel fait parti un commandant militaire.

De plus, différents contingents militaires nationaux mettent en œuvre différentes RE qui doivent tenir compte de leurs propres lois nationales. Cela, ajouté aux différences dans les instructions permanentes d'opération, peut influencer sur la façon dont les militaires agissent les uns envers les autres.

4.3 Différents calendriers d'exécution

Last¹⁰⁴ a examiné l'intervention en ex-Yougoslavie dans l'immédiat (2-6 mois), à court terme (1-2 ans), à moyen terme (5-10 ans) et à long terme (+ 10 ans). Dans chacun de ces calendriers d'exécution, le thème est différent. Ainsi, par exemple, dans l'immédiat et à court terme, les militaires et la sécurité civile sont les principaux acteurs, alors qu'à moyen et à long terme, l'accent est mis sur la reconstruction économique, l'éducation et le développement.

¹⁰¹ L. Miller, (1997) "Relief Workers' Attitudes Toward the US Military in Peacekeeping Operations." Séminaire interuniversitaire sur les forces armées et la société, document présenté à la Conférence biennale internationale, Baltimore, MD, 24-26 octobre 1997.

¹⁰² Pour les différences entre les militaires néerlandais de IFOR et les militaires suédois de la FORPRONU, voir A. Vogelaar, J. Soeters et J. Born (1997) "Working and Living in Bosnia: Experiences of Dutch IFOR Soldiers". *Netherlands Annual Review of Military Studies. The Bosnian Experience*, p. 113-131; E. Johansson (1997) *In A Blue Beret. Four Swedish UN Battalions in Bosnia*. Dept. of Leadership, Collège national de la Défense. Stockholm.

¹⁰³ A. Vogelaar, J. Soeters et J. Born (1997) "Working and Living in Bosnia: Experiences of Dutch IFOR Soldiers". *Netherlands Annual Review of Military Studies. The Bosnian Experience* p. 120

¹⁰⁴ D. Last (1998) "Defeating Fear and Hatred through Peace-Building: Multiplying the Impact of a Military Contribution". *Canadian Foreign Policy*. Vol.5, No. 2 (hiver 1998), p. 166.

Chacune de ces formes d'intervention exige différentes ressources (forces militaires et de sécurité contre projets de développement socio-économiques) et différents acteurs sociaux (militaires et police contre organismes humanitaires et de développement). De la tension peut donc survenir lorsque différents acteurs sociaux mettent en œuvre différents calendriers d'exécution sur le même théâtre d'opérations. Par exemple, les ONG peuvent se trouver sur le terrain depuis déjà plusieurs années et ont l'intention de rester jusqu'à ce que le travail humanitaire soit accompli, ce qui peut prendre plus de temps que le mandat militaire. Selon Pope¹⁰⁵, les engagements à long terme des ONG dans une région peuvent entraîner d'importantes différences dans la façon dont l'accomplissement de la mission est défini par les différents acteurs. Les organismes intergouvernementaux comme le HCNUR peuvent également avoir des calendriers d'exécution différents. Par exemple, l'opération du HCNUR dans l'ex-Yougoslavie précédait le déploiement de la FORPRONU.

La tension peut également être attribuable à la vitesse à laquelle une organisation peut réagir. Par exemple, le Conseil de sécurité a dû passer plus de 100 résolutions pour réagir aux changements de situation sur le terrain. En outre, les chefs de gouvernement, les organismes humanitaires et les journalistes font parfois preuve d'une incompréhension complète de la vitesse à laquelle les militaires peuvent se déployer. On s'attend parfois à ce que des armées soient entièrement déployées sur un théâtre presque instantanément après la prise d'une décision politique.

La tension survient lorsque aucun état final n'a été correctement défini. Comme l'ont indiqué C. Dandekar et J. Gow¹⁰⁶, un des importants points de tension dans une opération stratégique de maintien de la paix est que les belligérants contrôlent l'état final, et ce n'est que lorsqu'ils décident que le conflit s'est réglé à leur satisfaction que l'opération de maintien de la paix prend fin. Ainsi, l'opération en ex-Yougoslavie pourrait devenir une longue mission du type de celle de Chypre. De même, la tension survient dans les organisations militaires quand il n'y a pas de date de retrait. Par exemple, le Canada avait donné à Srebrenica un avis de 6 mois pour pouvoir se retirer avant le 1^{er} octobre 1993, mais a fini par rester jusqu'à la deuxième semaine de mars 1994. De plus, les différentes unités militaires ont des durées de séjour différentes sur le théâtre qui peuvent parfois varier de quatre mois à un an. Il peut également y avoir différentes formes de rotation, certaines armées remplaçant les personnes alors que d'autres remplacent des parties d'unités ou des unités entières.

¹⁰⁵ T. Pope (1994) Beans, Bullets, and Band-Aids: Attaining Unity of Effort in Humanitarian Intervention Operations. Monograph from the School of Advanced Military Studies, USACGSC.

¹⁰⁶ D. Dandekar et J. Gow (1997) "The Future of Peace Support Operations: Strategic Peacekeeping and Success". Armed Forces and Society. Vol. 23, No 3 (printemps 1997), p. 327-348



4.4 Différentes définitions du succès

Sweatt¹⁰⁷ décrit comment les différences dans les états finaux conceptuels nuisent aux relations des ONG et de l'armée. Les ONG peuvent ne pas déclarer qu'une mission est un succès avant que la souffrance humaine ait été réduite dans la région. Par contre, l'opinion publique et les médias peuvent vouloir mettre fin aux combats (besoin d'envoyer des troupes afin d'empêcher l'escalade du conflit) sans subir de pertes. Les politiciens nationaux peuvent avoir une autre définition (pas de pertes sur le terrain, bonne publicité pour leur gouvernement, etc.). Les gouvernements nationaux peuvent répondre à des impératifs politiques – ex. : arrêter le flot de réfugiés vers leurs pays.¹⁰⁸ La définition du succès des militaires est déterminée par la mission qui devait être accomplie.

Les organisations internationales peuvent préférer un succès diplomatique, quoi que les solutions politiques ont aussi leurs limites – par exemple, lorsque la crise a éclaté, le mandat politique limité de la communauté internationale a empêché une menace crédible d'utilisation de la force, et les combats se sont poursuivis.¹⁰⁹ De plus, les différentes nations ont des intérêts nationaux différents et pourraient donc ne pas s'entendre sur ce qu'est une mission réussie. Par exemple, des membres de l'UE étaient divisés et souvent incapables de s'entendre sur une action commune dans l'ex-Yougoslavie. Parfois, les intérêts nationaux passent avant les tâches internationales. Les membres étaient incapables de s'entendre sur les façons d'appliquer les décisions.

4.5 Différentes aptitudes à exercer de l'influence

Différents groupes sont capables d'exercer de l'influence à plusieurs niveaux. Cela produit beaucoup de tension dans une opération de paix. Dans notre second modèle (la position du commandant dans le cadre de la FORPRONU) nous pouvons voir que des organisations comme les ONG et les médias étaient capables d'exercer de l'influence non seulement au niveau politique national, mais également au niveau international. En fait, la décision d'entreprendre une opération de paix peut être prise en raison de pressions du public faisant suite à des rapports des ONG et des médias. L'opinion publique peut également jouer un rôle essentiel dans le maintien d'une mission.¹¹⁰

¹⁰⁷ S. Sweatt (1995) *The Challenges of Civil-Military Relations at the Trailing Edge of War*. Monograph of the Naval War College. Newport, RI.

¹⁰⁸ M. V. Metselaar, (1997) "Understanding Failures in Intelligence Estimates – UNPROFOR, the Dutch and the Bosnian-Serb Attack on Srebrenica". *Netherlands Annual Review of Military Studies. The Bosnian Experience*. p. 27

¹⁰⁹ G. Teitler, (1997) "Intervention in the Former Yugoslavia. The International Framework". *Netherlands Annual Review of Military Studies. The Bosnian Experience*. p. 10.

¹¹⁰ Voir J.S. van der Meulen (1997) "Expectations of Peacekeeping: Dutch Public Opinion about Missions in the Former Yugoslavia". *Netherlands Annual Review of Military Studies. The Bosnian Experience*, p. 173-185

Les Musulmans étaient capables d'exercer de l'influence à divers niveaux régionaux, nationaux et internationaux en raison de leur accès aux filières de l'ONU et aux médias. Les Serbes étaient capables d'opposer les pays occidentaux les uns aux autres. Les parents des soldats tentent d'influencer les politiciens nationaux, etc. Le commandant militaire peut se retrouver dans une situation où les différents acteurs sociaux avec qui il traite sont capables d'exercer de l'influence aux niveaux national et international, ce qui influe ensuite sur ce qu'on lui demande de faire sur le terrain des opérations.

Le commandant n'est pas le seul qui se sent incapable d'influencer l'issue de la situation. Dans l'ex-Yougoslavie, l'ONU savait qu'elle ne pourrait faire sentir son influence qu'au moyen de sous-traitants (OTAN et UEO). Mais elle n'a pas réussi à prendre des dispositions pour assurer une collaboration efficace entre les différentes organisations.¹¹¹ Enfin, la logique d'une guerre ethnique où l'on fournit de l'aide humanitaire aux civils d'une autre communauté ethnique peut revenir à accroître les forces de l'ennemi. Dans un conflit ethnique comme celui de l'ex-Yougoslavie, c'est un conflit gagnant-perdant. Tuer l'ennemi qui s'empare de territoires et de richesses ou les défendre à tous prix sont des choix rationnels. La puissance militaire est décisive, et une puissance extérieure peut – même en restant neutre – influencer l'issue du conflit¹¹²

4.6 Contrôle de l'information

La capacité de contrôler l'information est également liée à la capacité d'exercer de l'influence. À nouveau, le commandant militaire se trouve au carrefour de nombreuses relations où différentes organisations veulent avoir accès à l'information qu'il possède. C'est là que des tensions peuvent apparaître entre les médias et les militaires. Les militaires agissent souvent par réaction aux articles des médias plutôt qu'en fonction d'une stratégie planifiée de traitement du flot d'information vers les médias et de la réaction à la « mauvaise presse ».

Selon Miller, les ONG croient que les militaires peuvent les aider à recueillir de l'information¹¹³. Cependant, la communauté du renseignement est une voie à double sens et les ONG doivent également être prêtes à partager l'information. Car les ONG ont souvent une plus longue expérience avec la population locale et leurs renseignements peuvent être précieux pour l'armée. De plus, les différentes organisations ne sont souvent pas au courant de ce que les autres font, et lorsque des ONG critiquent les militaires de « ne pas faire assez », il se peut qu'elles ne soient tout simplement pas au courant de ce que font en fait les militaires.

¹¹¹ G. Teitler, (1997) "Intervention in the Former Yugoslavia. The International Framework". Netherlands Annual Review of Military Studies. The Bosnian Experience, p. 13

¹¹² G. Teitler, (1997) "Intervention in the Former Yugoslavia. The International Framework". Netherlands Annual Review of Military Studies. The Bosnian Experience, p. 16

¹¹³ L. Miller, (1997) "Relief Workers' Attitudes Toward the US Military in Peacekeeping Operations." Séminaire interuniversitaire sur les forces armées et la société, document présenté à la Conférence biennale internationale, Baltimore, MD, 24-26 octobre 1997

Comme les ONG ont différents intérêts, elles choisissent parfois d'utiliser les nombres de réfugiés qui conviennent le mieux à leurs agendas. Il semble y avoir eu des cas où des chiffres non confirmés ont été produits par des organismes humanitaires. Le commandant doit alors tenter d'expliquer l'écart entre l'information qu'il possède sur la situation locale (nombres de réfugiés, etc.) et le portrait de la situation qui est fait au pays. Les ONG ne sont pas les seules à manipuler l'information. Selon Teitler, l'UE a rejeté sa propre responsabilité dans l'ex-Yougoslavie.

« Cela a été fait en racontant à un public non informé une histoire en apparence convaincante. Les pays de l'Europe occidentale, qui s'efforcent tous de réduire leur budget de défense, ne pourraient sûrement pas accomplir ce que la redoutable armée allemande n'a pas réussi à faire durant la Deuxième Guerre mondiale contre les partisans yougoslaves. Bien sûr, ce message est loin d'être pertinent. D'abord, il exagère le nombre et la qualité des troupes allemandes. Ensuite, il ne tient pas compte de la différence qui existe entre les partisans hautement motivés de la Deuxième Guerre mondiale et la soldatesque serbe des années 90 qui, après tout, n'a pas été capable de vaincre les Musulmans en Bosnie malgré sa puissance de feu bien supérieure. »¹¹⁴

Selon Kofi Annan, sous-secrétaire des Nations Unies au maintien de la paix¹¹⁵ « La chute de Srebrenica et le bain de sang qui s'en est suivi sont dus à l'échec des renseignements ». Comment est-il possible que la FORPRONU n'ait pas été au courant des véritables intentions des Serbes? Apparemment, les Nations Unies avaient été averties du désastre imminent. Le lieutenant-colonel Karremans avait téléphoné et écrit plusieurs fois au Centre de commandement de Tuzla, au Centre de situation de crise et au Centre de gestion des crises de l'armée néerlandaise à La Haye pour avertir de la dégradation de la situation à Srebrenica. Mais il ne s'attendait pas à une offensive de grande ampleur car il était convaincu que les Serbes ne disposaient pas des ressources nécessaires pour attaquer Srebrenica. Cependant, il est clair que la cellule de renseignement de l'ONU et les rapports de plusieurs organismes de renseignement internationaux indiquent qu'ils étaient au courant d'un projet d'offensive. Cette information a été recueillie à partir d'appels téléphoniques interceptés et de photos prises par satellite. Il semblerait donc que les services de renseignement américains étaient mieux informés que les commandants néerlandais dans la chaîne de commandement de la FORPRONU.¹¹⁶ Cependant, ils n'ont pas partagé ces renseignements avec les Néerlandais. On peut expliquer cela de plusieurs façons - par exemple, ne pas vouloir crier au loup. D'autres informations ont été rejetées à cause du manque de « crédibilité » des sources. C'était bien sûr la tension entre la population musulmane et les gouvernements et les militaires depuis que les Musulmans étaient convaincus d'un désastre imminent. Cependant, leurs avertissements ont été ignorés car on

¹¹⁴ G. Teitler, (1997) "Intervention in the Former Yugoslavia. The International Framework". Netherlands Annual Review of Military Studies. The Bosnian Experience p. 15

¹¹⁵ Cité dans Newsday, le 29 mai 1996

¹¹⁶ M.V. Metselaar, (1997) "Understanding Failures in Intelligence Estimates – UNPROFOR, the Dutch and the Bosnian-Serb Attack on Srebrenica". Netherlands Annual Review of Military Studies. The Bosnian Experience, p. 29-31

croyait qu'ils auraient pu avoir d'autres motivations (c'est-à-dire, qu'ils pourraient tirer avantage d'un changement de politique si leur information était prise au sérieux).



4.7 Contrôle des ressources

Dans les opérations de paix, les différentes organisations se retrouvent souvent en concurrence pour obtenir les ressources. Les ONG peuvent se concurrencer entre elles pour obtenir des fonds et du matériel et pour avoir accès à certaines zones ou régions que les militaires doivent protéger.

Les militaires se déploient avec des ressources précieuses – aliments et fournitures médicales, argent dans les poches des soldats, matériel de communication, matériel de construction, véhicules de transport et carburant. De plus, la présence des militaires sur le théâtre est en soi une ressource précieuse car elle attire souvent l'attention des politiciens et des médias dans la région.

De plus, les militaires disposent d'une main-d'œuvre très précieuse, non seulement le personnel, mais aussi les compétences techniques et médicales. Il y a donc aussi une concurrence pour les soldats en tant que ressources. C'est-à-dire qu'il y a un grand nombre de demandes concurrentielles pour le temps des soldats et les ressources militaires pour atteindre des buts humanitaires et militaires. Selon un officier canadien dans l'ex-Yougoslavie, les militaires ne disposaient pas des ressources nécessaires pour satisfaire les exigences des tâches militaires et humanitaires : « nous utilisons toutes nos ressources et faisons de notre mieux pour tout faire en même temps. »

On se méprend également sur la bonne utilisation des ressources. Le rôle approprié de la force militaire est souvent mal compris ou ignoré. Les organismes humanitaires peuvent vouloir que les militaires désarment la population locale ou attrapent des voleurs et des criminels. Les ONG acceptent la nécessité de la présence militaire et sont ensuite frustrées lorsque les soldats sont limités par leurs RE – ex. : ils ne sont pas autorisés à tirer sur les pillards. Cependant, pour remplir les tâches demandées par les organismes humanitaires, il pourrait être nécessaire de prendre de grands risques. Selon Miller, les travailleurs humanitaires en Bosnie demandent constamment que les soldats utilisent leur puissance pour jouer un rôle plus actif et dynamique dans le maintien de l'ordre et la capture des criminels de guerre.¹¹⁷

¹¹⁷ L. Miller, (1997) "Relief Workers' Attitudes Toward the US Military in Peacekeeping Operations." Séminaire interuniversitaire sur les forces armées et la société, document présenté à la Conférence biennale internationale, Baltimore, MD, 24-26 octobre 1997.